Radio-Télévision

Le Monde

15, rue Falguière, 75501 Paris Cedex 15

QUARANTE-NEUVIÈME ANNÉE – Nº 14689 – 6 F

DIMANCHE 19 - LUNDI 20 AVRIL 1992

FONDATEUR : HUBERT BEUVE-MÉRY – DIRECTEUR : JACQUES LESOURNE

L'isolement de la Serbie

RIEN, décidément, ne semble devoir calmer l'appétit de la Serbie, faire obstacle à sa volonté de rassembler tous les Serbes dans un seul Etat, quitte à passer sur le corps des Croates, des Musulmans ou de quiconque chercherait à se mettre en travers de son chemin. Les sourires, pas plus que les menaces d'isolement, ne sont, jusqu'à présent, venus à bout de la détermination de Belgrade.

La CEE a pu vouloir « tenir compte de la réalité serbe » – selon les propres termes de M. Roland Dumas – et récompenser les signes de « coopération » qu'elle a cru noter en annonçant, le 6 avril, son intention de lever les sanctions économiques qu'elle avait prises à l'encontre de la plus grande des six Républiques ex-yougoslaves ; les Américains ont eu beau donner de la voix. Rien n'y a fait : combats et massacres ont repris de plus belle en Bosnie-Herzégovine.

LE pouvoir serbe ne peut cependant plus ignorer que le temps de la « conquête » lui est désormais compté, ce qui le pousse visiblement à accélérer le rythme des opérations militaires, de façon à fixer au plus vite de nouvelles « frontières » et à mettre, une fois de plus, la communauté internationale devant le fait accompli. Il semble, toutefois, que la tâche de Belgrade sera plus ardue que par le passé. Depuis l'été dernier, le président Slobodan Milosevic n'a eu, face à lui, qu'une Europe dont la désunion a entraîné l'impuissance, permettant au président serbe de parvenir à ses fins en Croatie, qu'il a partiellement démantelée.

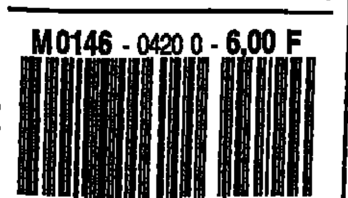
Aujourd'hui, un interlocuteur de poids est entré en lice : Washington. Après avoir, huit mois durant, observé la scène sans intervenir directement dans un conflit qu'ils estimaient relever de la seule sphère diplomatique européenne, les Etats-Unis se sont décidés à apparaître. Et ils l'ont fait sans ménagement. D'emblée, ils ont reconnu trois des quatre Républiques sécessionnistes – Slovénie, Croatie et Bosnie-Herzégovine –, avant d'annoncer leur intention de mettre la Serbie au ban de la communauté internationale.

CE faisant, le président Bush a déclenché, dans un premier temps, la tempête nationaliste dont est coutumière la Serbie, toujours prompte à se considérer comme une éternelle victime. Les médias locaux ont dénoncé « la propagande anti-serbe », « le complot allemand » et la trahison des Alliés à l'égard de la Serbie. Les responsables politiques, eux, repoussent purement et simplement les accusations d'ingérence, n'hésitant pas à proclamer que Belgrade n'a jamais été un « fauteur de troubles » et rejetant la responsabilité de la guerre sur des « éléments incontrôlés ».

Mais jouer avec les passions nationalistes est toujours très délicat, surtout lorsque se profile à l'horizon un isolement qui ne pourra qu'aggraver le sort d'un peuple serbe sous pression depuis des mois. Bien qu'il n'ait pas encore eu trop à s'inquiéter d'une opposition désorientée et divisée, M. Milosevic aura sans doute du mal à justifier un surcroît d'épreuves ; surtout à l'heure où se multiplient les défections au sein de l'armée serbo-fédérale.

Lire page 4 l'article de FLORENCE HARTMANN

M 0146 - 0420 0 - 6,00 F



Situation tendue à Kaboul

Les intégristes pashtouns menacent la capitale afghane

Huit généraux et dignitaires de l'ex-PC afghan (Watan) ont mis sur pied un pouvoir provisoire après la chute de M. Najibullah. Ils ont annoncé vouloir défendre Kaboul – où des tirs sporadiques ont éclaté, samedi 18 avril, dans la matinée, entre différentes unités de l'armée – face aux fondamentalistes du Hezb-i-Islami, dont le chef, M. Gulbuddin Hekmatyar, a annoncé son retour en Afghanistan. Le Hezb, qui occupe des positions au sud, à l'ouest et au sud-est de la capitale, vient de recevoir l'appui d'une des factions pashtounes intégristes. Cependant, M. Abdul Wakil, qui était ministre des affaires étrangères du président déchu, a rencontré, vendredi 17 avril, le commandant tadjik Massoud.

La longue marche du commandant Massoud

par Jean-Pierre Clerc

Durant ces heures fiévreuses qui ont abouti à la chute de M. Najibullah, un homme est devenu le pivot de la situation afghane : Ahmed Shah Massoud. Commandant le plus prestigieux de la plus forte composante, désormais, de la résistance islamiste, le Jamiat, il est aussi le chef qui, à un moment crucial, a eu l'intuition de composer avec une personnalité-clé du régime abattu : Rashid Dostom, commandant pourtant honni des miliciens ouzbeks *jowzjanis*, longtemps bras armé de l'ancien président, avant de provoquer sa chute par leur rébellion.

Fondamentaliste, le commandant Massoud ? Ses proches reconnaissent cette dimension du chef tadjik descendu de son nid d'aigle des montagnes de l'Hindou-Kouch pour fondre sur Kaboul, siège traditionnel du pouvoir central afghan ! Pourquoi cependant ce quadragénaire, qui a mené sa première insurrection à l'âge de vingt-deux ans, puis tenu en échec l'Armée rouge avant de porter un coup fatal à un régime qui paraissait solide il y a trois mois encore, jouit-il d'une image d'islamiste modéré ?

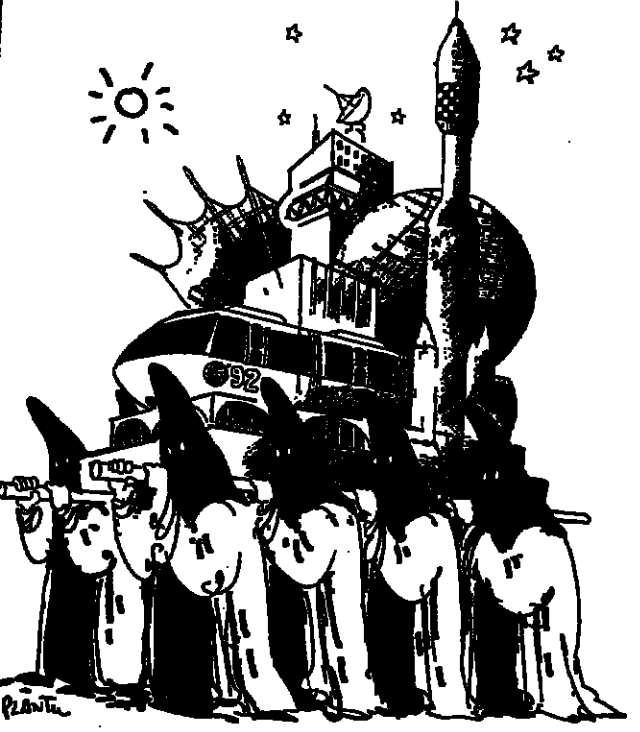
C'est sans doute qu'il a dû construire sa base d'appui face à des compatriotes afghans, par une négociation inlassable, excluant presque toujours la force. Tadjik, il ne disposait, au départ, d'aucune de ces solidarités tribales qui ont cours chez les Pashtouns, maîtres du pays depuis le milieu du dix-huitième siècle.

Ce militaire-né, d'autre part, est avant tout un politique, persuadé que la guerre n'est qu'un moyen : sitôt de retour dans sa vallée pour y organiser la résistance, au printemps 1979, n'a-t-il pas su y organiser des structures civiles destinées à protéger les populations ou à améliorer leur vie quotidienne ?

Dans toutes les localités dont il s'est emparé depuis 1986, il a eu pour préoccupation d'assurer la sécurité des populations, ce que lui a permis la rapide constitution d'une police distincte de ses combattants. Ce souci tranche sur les excès d'autres chefs moudjahidins. En homme, enfin, que sa jeunesse à Kaboul et sa fréquentation du lycée français *Al Istiqlal* de la capitale ont éveillé à la modernité, Ahmed Shah Massoud n'a jamais négligé non plus d'entretenir son image. Sa longue silhouette de guérillero pensif et barbichu a été largement diffusée à l'occasion d'entretiens accordés à des journalistes « montés » le voir en ses repaires.

Lire la suite et nos informations page 3, ainsi que l'article de SERGE MARTI sur le plan de paix de l'ONU

L'ouverture de l'exposition universelle de Séville



HEURES LOCALES

Les régions d'Espagne acquièrent de nouvelles compétences

L'Exposition universelle de Séville, en soulignant le rôle de l'Andalousie, est l'occasion de se pencher sur la décentralisation à l'espagnole. Les régions d'Espagne, déjà largement autonomes, viennent en effet de se voir confier des compétences nouvelles.

Lire page 9 l'article de MICHEL BOLE-RICHARD. Lire également, dans notre cahier « Radio-Télévision » l'article d'ANDRÉ LAURENS sur la télévision espagnole.

Le réalisme inouï de Pâques

L'âme est une notion païenne. Pour les chrétiens, la survie ne peut s'entendre que comme une résurrection des corps

par Paul Fabra

Ce qui suit – est-il besoin de le préciser ? – n'est en aucune manière une tentative, même très lointaine, pour proposer une explication profane au plus invraisemblable des dogmes de la foi chrétienne : la résurrection des morts. Il ne s'agit donc pas de suggérer, fût-ce à titre d'hypothèse tenue comme hautement improbable, la possibilité d'établir une « passerelle » entre les théories scientifiques modernes, d'une part, et cet insondable mystère de la religion, de l'autre.

Une telle démarche ne pourrait être entreprise que par fraude.

Fraude vis-à-vis du travail des scientifiques. Ces derniers n'ont pas à formuler d'hypothèse – encore moins de théorie ! – à propos de questions qui ne se posent pas à eux et qu'ils n'ont pas à se poser en tant que scientifiques. Ils ne pourraient s'autoriser à le faire que si, par extraordinaire, la Résurrection du Christ, au troisième jour après sa mort, venait à être établie, par les méthodes de la recherche historique, comme un fait historique.

Pour qu'il en soit ainsi, il faudrait concevoir des moyens d'investigation du passé allant jusqu'à la possibilité de le reconstituer. La résurrection ne pourrait se prouver que par une résurrection !

Lire la suite page 11

L'émergence du fait minoritaire

Le déclin des partis de gouvernement et le désert idéologique sonnent le glas de la règle majoritaire, pilier de la Ve République

par Alain Duhamel

Depuis sa fondation, la Ve République avait vécu en observant un principe clair et assumé : la règle majoritaire. Tel était l'objectif proclamé du mode de scrutin uninominal à deux tours choisi par le général de Gaulle ; *tel* était le préalable évident de la réforme du Parlement voulue par Michel Debré ; telle était la conséquence naturelle de l'élection du président de la République au suffrage universel direct adoptée en 1962.

Tout se liguait pour qu'un système organisé autour du triangle majorité présidentielle/majorité parlementaire/parti dominant s'impose et s'enracine. Ce fut, en Europe continentale, une dimension de l'exception française. Ce n'est plus aujourd'hui le cas.

Le système majoritaire vacille, le fait minoritaire émerge. La société politique française se banalise et s'aligne sur les régimes voisins. Les toutes récentes élections régionales montrent qu'elle peut même se trouver menacée d'une dérive à l'italienne. Au moment où les Transalpins débattent de la nécessité de réformer leur système politique dans un sens majoritaire, les Français se trouvent exposés au syndrome minoritaire. Le moratoire électoral annoncé par Pierre Bérégovoy ne saurait l'exorciser à lui seul. Le mal est plus profond, les prochaines élections législatives risquent de le confirmer.

L'érosion du principe majoritaire ne date en effet pas de mars 1992. Elle a fait une première apparition spectaculaire dès 1986 avec la cohabitation, c'est-à-dire le compromis entre deux majorités contradictoires, la majorité présidentielle et la majorité parlementaire. Elle s'est accentuée avec la naissance en 1988 de la majorité relative, c'est-à-dire d'une majorité parlementaire négative contrastant avec la majorité présidentielle positive. Elle s'est épanouie avec les élections locales de 1992, c'est-à-dire le naufrage du parti dominant et une formation présidentielle – le PS – réduite à un noyau exigu.

Lire la suite page 6

M. Jean-Louis Borloo au « Grand Jury RTL-le Monde »

M. Borloo, maire de Valenciennes, conseiller régional du Nord - Pas-de-Calais, invité de l'émission hebdomadaire « Le grand jury RTL-*le Monde* », dimanche 19 avril, à 18 h 30.

A L'ÉTRANGER : Algérie, 4,50 DA ; Maroc, 8 DH; Tunisie, 750 m ; Allemagne, 2,50 DM ; Autriche, 25 SCH ; Belgique, 40 FB; Canada, 2,25 $ CAN; Antilles/Réunion, 9 F; Côte-d'Ivoire, 465 F CFA; Danemark, 14 KRD; Espagne, 190 PTA; G.-B., 85 p.; Grèce, 220 DR; Irlande, 1,20 £ ; Italie, 2 200 L; Luxembourg, 42 FL; Norvège, 14 KRN; Pays-Bas, 2,75 FL; Portugal, 170 ESC; Sénégal, 450 F CFA; Suède, 15 KRS; Suisse, 1,90 FS; USA (NY), 2 $; USA (others), 2,50 $.

Le Monde

RÉDACTION ET SIÈGE SOCIAL :
15, RUE FALGUIÈRE,
75501 PARIS CEDEX 15
Tél. : (1) 40-65-25-25
Télécopieur : (1) 40-65-25-99
Télex : 206.806 F

ADMINISTRATION :
1, PLACE HUBERT-BEUVE-MÉRY
94852 IVRY-SUR-SEINE CEDEX
Tél. : (1) 40-65-25-25
Télécopieur : (1) 49-60-30-10
Télex : 261.311 F

Edité par la SARL *le Monde*
Durée de la société : cent ans à compter du 10 décembre 1944.
Capital social : 620 000 F
Principaux associés de la société :
Société civile « Les Rédacteurs du *Monde* ».
« Association Hubert-Beuve-Méry »
Société anonyme des lecteurs du *Monde*.
Le Monde-Entreprises.
M. Jacques Lesourne, gérant.

Le Monde PUBLICITE S.A.
Jacques Lesourne, président
Michel Cros, directeur général
Philippe Dupuis, directeur
15-17, rue du Colonel-Pierre-Avia
75902 PARIS CEDEX 15
Tél : (1) 46-62-72-72
Télex MONDPUB 634 128 F
Téléfax : 46-62-98-73. - Société filiale de la SARL *le Monde* et de Médias et Régies Europe SA

Imprimerie du « Monde »
12, r. M.-Gunsbourg
94852 IVRY Cedex

Reproduction interdite de tout article, sauf accord avec l'administration

Commission paritaire des journaux et publications, n° 57 437
ISSN : 0395-2037
PRINTED IN FRANCE

Renseignements sur les microfilms et index du Monde au (1) 40-65-29-33

TÉLÉMATIQUE
Composez 36-15 - Tapez *LEMONDE* ou 36-15 - Tapez LM

ABONNEMENTS
1, place Hubert-Beuve-Méry,
94852 IVRY-SUR-SEINE CEDEX.
Tél. : (1) 49-60-32-90

TARIF	FRANCE	SUISSE BELGIQUE LUXEMB. PAYS-BAS	AUTRES PAYS voie normale CEE
3 mois...	460 F	572 F	790 F
6 mois...	890 F	1 123 F	1 560 F
1 an...	1 620 F	2 086 F	2 960 F

ÉTRANGER :
par voie aérienne tarif sur demande.
pour vous abonner renvoyez ce bulletin accompagné de votre règlement à l'adresse ci-dessus ou par MINITEL 36-15 LEMONDE code d'accès ABO

Changements d'adresse définitifs ou provisoires : nos abonnés sont invités à formuler leur demande deux semaines avant leur départ, en indiquant leur numéro d'abonné.

BULLETIN D'ABONNEMENT

DURÉE CHOISIE
3 mois ☐ 6 mois ☐ 1 an ☐

Nom : ____________
Prénom : ____________
Adresse : ____________

Code postal : ____________
Localité : ____________
Pays : ____________

Veuillez avoir l'obligeance d'écrire tous les noms propres en capitales d'imprimerie.

PP. Paris RP 201 MON 01

Le Monde

Edité par la SARL *Le Monde*
Comité de direction :
Jacques Lesourne : gérant directeur de la publication
Bruno Frappat directeur de la rédaction
Jacques Guiu directeur de la gestion
Manuel Lucbert secrétaire général

Rédacteurs en chef :
Jean-Marie Colombani
Robert Solé
(adjoints au directeur de la rédaction)

Yves Agnès
Jacques Amalric
Thomas Ferenczi
Philippe Herreman
Jacques-François Simon

Daniel Vernet
(directeur des relations internationales)

Anciens directeurs
Hubert Beuve-Méry (1944-1969)
Jacques Fauvet (1969-1982)
André Laurens (1982-1985)
André Fontaine (1985-1991)

DATES

Il y a soixante-dix ans

Le traité de Rapallo

LA Riviera di Ponente, entre Gênes et La Spezzia, n'est pas sans rappeler la côte méridionale de la Crimée. C'est ce que devait penser au matin du dimanche 16 avril 1922 le commissaire du peuple aux affaires étrangères, Gueorgui Vassilievitch Tchitcherine.

Le chef de la diplomatie des Soviets ne devait pas se sentir dépaysé dans son palace : n'avait-il pas commencé sa carrière dans les ambassades du tsar, avant de passer au socialisme, tout d'abord sous sa forme menchevique ? Rallié à la révolution, il devait diriger l'action diplomatique de la Russie et ensuite de l'URSS jusqu'en 1930, apprécié de tous ses maîtres successifs, et traversant les épurations, pour mourir de vraie maladie en 1936. Tchitcherine n'était pas un chef politique, quoique membre du comité central. C'était un spécialiste professionnel jouissant de la confiance de Lénine aussi bien que de Staline, et de ce fait en mesure de prendre des décisions importantes de son propre chef.

A quelques kilomètres vers l'ouest, la délégation allemande à la conférence de Gênes, convoquée par le Conseil suprême interallié pour étudier les possibilités de reconstruction économique de l'Europe, s'apprête à rejoindre les Russes à Rapallo. L'Allemagne ployait sous le « diktat » de Versailles et les exigences insensées de réparations que la droite française, victorieuse en 1919 aux « élections bleu horizon », essaie de lui imposer. Elle restait au ban du monde des vainqueurs, malgré les nuances importantes qui séparaient la France de l'Angleterre et même de l'Italie. De son côté la Russie portait le double opprobre de sa « trahison » de Brest-Litovsk et de la rupture révolutionnaire la plus totale de l'Histoire, voulue et conçue comme la première étape de la révolution mondiale.

La Russie bolchevique et l'Allemagne revancharde hantaient les nuits blanches des dirigeants de la droite française. Dans l'ordre créé à Versailles, il n'y avait de place ni pour l'une ni pour l'autre.

Conséquence directe de la politique versaillaise et postversaillaise imposée par la France, l'alliance des deux ex-grandes puissances parias était cependant davantage un cauchemar pour hommes politiques victimes de leur propre imagination, et pour journalistes mal informés, qu'une réalité à portée de main. Mis à part quelques intellectuels qu'on appellera plus tard les « hommes de gauche de la droite », tels Ernst Niekisch ou Moeller Van den Bruck, les militaires et les industriels allemands, qui étaient partisans d'un tour de valse avec les bolcheviks, savaient fort bien dans l'ensemble que les avantages à tirer d'une telle constellation resteraient fort limités pour de multiples raisons, dont les principales étaient (comme aujourd'hui), la profonde désorganisation de toutes les structures économiques russes, d'une part, et la volonté bolchevique de poursuivre l'intervention dans les affaires intérieures des éventuels partenaires, d'autre part. Pour la très grande majorité des hommes politiques allemands de l'époque, du président Ebert aux chanceliers successifs Wirth, Cuno et Stresemann (qui se succèdent en 1921, 1922 et 1923), et aussi, bien entendu, pour le ministre des affaires étrangères Walther Rathenau, en fonction pendant la conférence de Gênes, le but essentiel de la politique *allemande doit être une entente* avec l'Angleterre, qui permettra de réduire l'intransigeance française. Mais comme l'Angleterre de Lloyd George (qui vit ses derniers mois de pouvoir) est elle-même hésitante et incertaine, peu encline à affronter directement la France, la carte russe peut servir aux yeux des responsables allemands de moyen de pression.

A gauche, G. Tchitcherine, ministre soviétique des affaires étrangères, à la conférence de Gênes

ROGER-VIOLLET

Avec l'exagération des formules trop bien ciblées, on pourrait dire que les Français de l'époque, c'est-à-dire un gouvernement très fortement appuyé dans son intransigeance (*« L'Allemagne paiera »*) par la grande majorité de l'opinion publique, ont cette mentalité de notaires, dont Poincaré est le porteur symbolique, alors qu'à Londres règne plutôt une mentalité de banquiers, plus réalistes que juristes. Les uns insistent davantage sur le mauvais vouloir des Allemands, alors que les autres considèrent comme absurdes les exigences trop ambitieuses tirées des clauses économiques du traité de Versailles. La France, cependant, n'est venue à *Gênes qu'à contrecœur, et c'est en* pleine conférence que se produira le remplacement, à la tête du gouvernement, d'Aristide Briand, déjà partisan d'une certaine ouverture envers l'Allemagne *et très soucieux de l'entente* avec Londres, par le plus notaire des notaires, l'ancien président de la République Raymond Poincaré.

Pour que l'Allemagne puisse payer, pense-t-on à Londres, il faudrait que les annuités fussent raisonnables et qu'elle pût bénéficier d'un grand emprunt, mais le refus français d'accepter la première de ces conditions rend aléatoire la réalisation de la *seconde. Quant aux Russes, leur* éventuelle participation aux réparations est doublement liée à la question de leurs dettes de guerre (envers les Etats) et des spoliations subies du fait de la révolution par les ressortissants particuliers des Etats alliés. Or les bolcheviks, au départ, ne voulaient reconnaître ni les uns ni les autres. Aux Etats alliés, ils présentaient la note des coûts produits par leurs interventions militaires dans la guerre civile russe, une somme trois fois supérieure aux dettes tsaristes, et pour *ce qui était des revendications des* particuliers, elles étaient ou bien rejetées au nom de la morale socialiste, ou subordonnées à l'obtention d'aides occidentales massives pour la reconstruction de l'économie russe. Toutefois, l'Etat bolchevique s'engageant dans la période de la NEP, des accommodements pouvaient être imaginés sur ce dernier point.

Certes, il n'était pas question pour les deux « Etats parias » de substituer une entente entre eux aux nécessités d'un accord avec les « Occidentaux » (comme on dirait aujourd'hui), chacun étant en mesure de s'en promettre des avantages limités mais réels, c'est-à-dire une meilleure position de départ pour la grande négociation en vue de la reconstruction économique européenne. Celle-ci pouvait être la clé, d'une part, du retour de l'Allemagne dans l'égalité du concert des nations, et, d'autre part, pour la Russie, l'amorce d'une aide des capitalistes, qui permettrait à la révolution de reprendre plus tard de nouvelles offensives. La méfiance de Poincaré envers la conférence de Gênes et la vision anglaise de la reconstruction européenne étaient donc, du point de vue du chef du gouvernement français, doublement clairvoyantes. C'est son point de vue qui était faux.

Du côté allemand, on hésita jusqu'au dernier moment. *La délégation* bolchevique, établie à Berlin, ayant à sa tête Joffe et Radek, poussait depuis longtemps dans le sens d'un traité dont chacun des partenaires pouvait se promettre une amélioration de sa situation diplomatique générale, mais leur continuelle immixtion dans la politique intérieure allemande réduisait l'attrait de leurs propositions. Tchitcherine et ses collaborateurs étaient allés plus loin dans le même sens. Il y avait en Allemagne des politiques, des diplomates et des militaires qui pensaient que, à court et à moyen terme, l'Allemagne pouvait tirer de grands avantages d'une entente avec la Russie. Déjà, le patron de la Reichswehr, le *général von Seeckt, avait laissé s'en*gager des contacts dont devait sortir notamment l'accord pour la construction en Russie d'avions militaires Junkers, interdite par le traité de Versailles. *Les responsables politiques* craignaient les conséquences négatives d'un traité avec les Russes sur la relation, à leurs yeux primordiale, avec l'Angleterre. Les trois principaux *hommes politiques allemands* concernés sont le chancelier Josef Wirth, le ministre des affaires étrangères Walther Rathenau, et le directeur de la section Europe de l'Est au ministère des affaires étrangères, l'ambassadeur Adolf Georg von Malzan, ce dernier formant l'élément moteur. Comme son collègue le comte de Brockdorf Rantzau, premier ambassadeur à Moscou après la conclusion du traité, Malzan était convaincu que seule l'alliance des « puissances prolétarisées » permettrait à l'Allemagne de rejeter le carcan de Versailles. Appartenant à l'aile républicaine du *Zentrum*, Josef Wirth était lui aussi sensible à de tels arguments. C'est Rathenau, que l'opinion allemande et internationale rendit ensuite responsable de *« Rapallo », qui hésita le plus long*temps.

Personnage fascinant, étrange, tragique que ce fils du fondateur de l'industrie électrique allemande (le prestigieux Konzern AEG). Immensément riche, prodigieusement cultivé, essayiste, philosophe du monde technique, banquier et industriel à succès, Rathenau devient en 1914 l'organisateur de l'économie de guerre allemande que les militaires avaient omis de préparer. Il est ardemment allemand et refuse cependant, juif, la voie facile du baptême protestant qui ouvre l'accès aux plus hautes dignités dans l'empire de Guillaume II. Grand et beau, son eros homosexuel est au cœur des contradictions qui poussent cet être de pensée et de pouvoir dans des déchirures de plus en plus suicidaires. Le jour de l'attentat, mille fois annoncé, qui lui coûtera la vie, le 24 juin 1922, il aura refusé une fois de plus toute protection policière. Riche, juif, étrange, Rathenau devait par excellence s'attirer la haine des demi-solde furibards du nationalisme militaire.

Mais nous ne sommes encore qu'en avril, et à Gênes, non pas à Berlin, où aura lieu l'assassinat. Les Russes font savoir au baron Malzan que l'Angleterre leur offre l'accession aux réparations. Eux, par contre, préféreraient un accord avec l'Allemagne. Rathenau veut en avoir le cœur net, et tente d'obtenir un entretien avec Lloyd Georges, le premier ministre britannique, mais le message ne passe point. Alors le ministre des affaires étrangères se rallie à l'accord russe. Les responsables allemands se rendent à Rapallo, résidence des Russes, et se voient *proposer* le texte déjà rédigé du traité. Rathenau, cependant, a rendez-vous avec un ami à Portofino. La conférence germano-russe est suspendue pendant le déjeuner. Entretemps, *Llyod George* tente de renouer le dialogue, mais les chefs de la délégation allemande ont disparu « dans la nature ». Rathenau revient à Rapallo dans l'après-midi et le traité est signé.

Un traité symbole

C'est un instrument tout simple. Il comprend la reconnaissance mutuelle des deux régimes, de la République de Weimar, *le Reich républicain*, et de la République des Soviets. Il dispose ensuite la renonciation mutuelle et réciproque à toutes les revendications financières liées à la guerre, y compris les réparations prévues au traité de Versailles et les droits des particuliers expropriés. Les Alliés perdent de ce fait la possibilité de se servir du droit russe aux réparations comme d'un instrument de chantage contre l'Allemagne. Ils auront désormais encore plus de mal à obtenir le remboursement des dettes contractées par l'ancien régime tsariste, vis-à-vis des Etats aussi bien qu'à l'égard des particuliers.

La France de Poincaré, du coup, voit toutes ses alarmes justifiées. Mais les responsables anglais, la première indignation passée, n'admettent pas que le traité de Rapallo constitue une *violation du texte de Versailles*, comme Paris entend le faire proclamer. Londres veut que la conférence de Gênes continue, bien que l'espoir d'un arrangement général s'estompe entre l'intransigeance française et l'effort allemand pour obtenir des conditions toujours meilleures sur le plan des réparations. Elle se séparera le 19 mai sans résultats tangibles. Mais l'Allemagne, malgré Rapallo, n'a pas obtenu une réduction des exigences alliées. Le chancelier Wirth, malgré la trêve républicaine imposée après l'assassinat de Rathenau, devra partir à son tour en décembre 1922. Les sociaux-démocrates ne lui pardonnent pas d'avoir signé le traité de Rapallo sans *l'accord du président de la* République, leur chef de file, Friedrich Ebert. Le nouveau chancelier, Cuno se laissera entraîner dans le conflit de la Ruhr.

Poincaré, en effet, a vu dans Rapallo la preuve juridique du mauvais vouloir allemand. S'étant débarrassé de Briand, dont les idées étaient au fond proches de celles du gouvernement anglais, il veut à présent imposer la manière forte : le 9 janvier 1923, la conférence interalliée des réparations constate, contre les voix anglaises, que l'Allemagne a manqué à ses obligations. Le 11 janvier 1923, les troupes françaises commencent à pénétrer dans la Ruhr, qui servira de gage. L'Allemagne *réagit en* proclamant la résistance passive. Au terme du conflit, il y aura l'inflation en Allemagne et le rétablissement monétaire opéré par Stresemann. Il y aura *l'accord sur le plan Dawes* qui, en été 1924, réduira enfin très fortement les dettes allemandes, et, après la victoire de la gauche aux élections françaises, l'évacuation de la Ruhr et le pacte de Locarno, l'entente entre Briand, qui prend sa revanche sur Poincaré, et Stresemann, qui obtient l'entrée de l'Allemagne à la Société des nations. Poincaré a fait perdre trois années précieuses à l'Europe, trois années qui ont permis à l'extrême droite allemande de fortifier singulièrement son infrastructure politique et morale.

Reste ce qu'on peut appeler le « mythe de Rapallo » : l'entente germano-russe contre l'Occident, dont l'importance réelle fut minime, mais qui ne cessera de hanter l'esprit d'un grand nombre de Français bien au-delà de la seconde guerre mondiale. Le traité de Rapallo ne fut qu'un incident secondaire indirect, issu de la grande suite d'erreurs qui marquèrent la politique française vis-à-vis de la démocratie allemande après 1918. Le vrai Rapallo, dont l'Europe n'a pas fini de payer les frais, ce fut, *dix-sept ans plus tard*, le pacte Hitler-Staline. Grâce à l'intelligence des hommes d'Etat et à l'acharnement des militants, la politique française de la seconde après-guerre sut soutenir la deuxième République allemande. La riposte à Rapallo, ce sera, à partir de 1950, la construction de l'Europe unie.

JOSEPH ROVAN

AFGHANISTAN : tandis que Kaboul négocie avec le commandant Massoud

La capitale s'organise pour repousser les fondamentalistes du Hezb

On a prié pour la paix et pour du pain, vendredi 17 avril, dans les mosquées de Kaboul, tandis que, vers le sud de la ville, on entendait l'artillerie lourde gouvernementale tirer contre des positions des fondamentalistes du Hezb-i-Islami de M. Gulbuddin Hekmatyar, nous indique notre envoyé spécial Bruno Philip. En même temps, les dirigeants en place à Kaboul poursuivent leurs négociations avec le commandant Massoud.

Le ministre des affaires étrangères de l'ex-président Najibullah, M. Abdul Wakil, qui parle avec l'apparente autorité d'un «homme fort», s'est rendu vendredi en hélicoptère à Charikar, à 70 kilomètres au nord de la capitale. Il y a rencontré le commandant tadjik Ahmed Shah Massoud, dont la dernière offensive avait donné l'estocade au chef de l'Etat mis en place en 1986 par l'URSS.

Aucune indication n'a été fournie sur la teneur de l'entretien. Tout suggère, cependant, que les hommes de l'ancien régime, qui semblent avoir souplement recomposé leur pouvoir, souhaitent s'entendre avec le *«lion du Panshir»* pour contrer un investissement de Kaboul par les intégristes. De Peshawar, M. Hekmatyar a en effet menacé de déchaîner ses forces contre la capitale si l'armée de l'ancien régime communiste ne se rend pas sans condition.

Les groupes avant-coureurs du Hezb seraient à une vingtaine de kilomètres au sud de la capitale. Ceux du commandant Massoud sont déjà entrés à Kaboul, a indiqué au *Monde* le représentant pour l'Europe du parti Jamiat, M. Daoud Mir. Ils sont harcelés par de petits commandos du Hezb, présents entre la grande base aérienne de Bagram, qu'ils assurent toujours tenir entre leurs mains, et Charikar, qui était une de leurs principales positions en Afghanistan avant que les Tadjiks du commandant Massoud ne s'en emparent.

Pour l'instant, cependant, les opérations militaires se concentrent dans les provinces. Le Hezb a affirmé vendredi avoir pris Hérat, et déclaré que ses commandants avaient prié dans la grande mosquée de la ville. Mais le Jamiat-i-Islami, le parti du commandant Massoud, dont les positions autour de la grande ville persanophone de l'Ouest sont les plus fortes depuis le début de la guerre en 1979, n'a pas confirmé. Il a annoncé, de son côté, avoir progressé en direction de cette cité, où des milices gouvernementales, très indisciplinées, tenaient naguère le haut du pavé. Comme dans le cas de Mazar-i-Sharif en mars, ce sont probablement des négociations entre anciens ennemis communistes et islamistes qui décideront du sort de la ville.

«Jusqu'à la dernière cartouche»

A Kaboul cependant, un conseil de huit personnalités modérées – des Pashtouns et des Tadjiks, quatre généraux et quatre civils anciens vice-présidents du front élargi ex-communiste Watan – semble en charge des affaires, nous indique notre envoyé spécial. Le général Nabi Azimi, commandant de la garnison de Kaboul et vice-ministre de la défense, paraît avoir la prééminence du point de vue militaire. Parmi les civils, outre M. Abdul Wakil, on note la présence de M. Farid Wardak, un jeune Tadjik longtemps chef des jeunesses du parti unique, et qui était devenu la principale figure des opposants *«démocrates»* à M. Najibullah dans les derniers mois de son pouvoir.

Ce Conseil a promis de défendre Kaboul *«jusqu'à la dernière cartouche»* face aux intégristes, tout en multipliant les références aux *«frères moudjahidins»* – en une tentative évidente d'attirer les islamistes modérés du Jamiat. Il confirme, par ailleurs, son intention de remettre au plus tôt ses pouvoirs au «Conseil» que les Nations unies continuent de vouloir mettre sur pied. Sans doute à Kaboul s'efforce-t-on d'obtenir du commandant Massoud qu'il tempère son hostilité à la formule rendue publique le 10 avril par le secrétaire général de l'ONU, M. Boutros Boutros-Ghali.

M. Benon Sevan, le médiateur de l'ONU, se trouve toujours à Kaboul, d'où il a promis de ne repartir qu'après l'installation d'un conseil intérimaire. Il s'efforce, par ailleurs, d'obtenir des autorités un sauf-conduit pour faire sortir du pays M. Najibullah, à qui des promesses ont sans doute été faites lorsqu'il s'était agi d'obtenir de lui, le 18 mars, qu'il ne s'accrocherait plus au pouvoir. Officiellement, nul ne sait où se trouve l'ancien président *(lire ci-dessous l'article de Serge Marti)*. Mais le fait que l'ONU admette être en contact avec lui suggère fortement qu'il se trouve dans l'un des bâtiments de l'organisation internationale dans la capitale. Les autorités de Kaboul souhaitent vivement se le voir remettre. Tous les moudjahidins, y compris le commandant Massoud, estiment que sa mise en jugement conditionne l'avenir.

En dépit de la tension, Kaboul, où patrouillent des soldats lourdement armés, demeure calme, indique Bruno Philip. A l'aéroport, pièce cruciale du dispositif de défense, des gendarmes *(tsarandois)* côtoient de très jeunes Ouzbeks du chef milicien Rashid Dostom, qui ont joué un rôle déterminant dans les événements depuis la fin de janvier. Ils ont atterri à Kaboul le 15 avril en provenance de Mazar-i-Sharif, scellant le sort de M. Najibullah. Ce sont eux qui ont empêché la fuite de l'ex-président, dans la nuit du 15 au 16 avril, alors que celui-ci était venu à l'aéroport dans un minibus, espérant monter à bord d'un avion de l'ONU.

L'avant-veille, M. Najibullah aurait tenté de faire alliance avec M. Hekmatyar, Pashtoun comme lui, nous indique notre envoyé spécial, qui ajoute : *«Un événement historique s'est produit. Pour la première fois, les Pashtouns, qui forment l'ethnie la plus importante de l'Afghanistan, ne sont plus les seuls maîtres du jeu.»*

Reste à savoir si on n'assistera pas à une réédition des événements de 1929 : cette année-là, un rebelle tadjik, Batcha-o-Saqao, avait renversé le roi pashtoun Amanullah, et s'était emparé de Kaboul, où il s'était fait couronner. Neuf mois plus tard, il était chassé par une coalition de Pashtouns, sous la direction du prince Nader, père du futur roi Zaher Shah, en exil à Rome et toujours considéré comme un prétendant possible par les monarchistes.

J.-P. C.

Le plan de règlement politique de l'ONU est très compromis

Les événements de Kaboul ont gravement compromis le plan de règlement politique de la crise en Afghanistan que le représentant spécial du secrétaire général, M. Benon Sevan, s'efforçait de mettre en place depuis des mois.

NEW-YORK (Nations unies)

de notre correspondant

Dans les couloirs de l'ONU, on craint évidemment que l'offensive de rebelles afghans vers la capitale ne compromette la création d'un «conseil prétransitoire» de quinze personnalités afghanes *«impartiales»*, première étape de ce plan, dont M. Boutros Boutros-Ghali avait annoncé l'entrée en fonction *«immédiate»* le 10 avril à Genève.

Dans un premier temps, le Conseil de sécurité s'est efforcé d'appuyer les efforts déployés par le secrétaire général et par son représentant sur place en préconisant une *«solution politique»* susceptible de sauvegarder *«l'unité et l'intégrité territoriale de l'Afghanistan»*. Que les Etats-Unis et la Russie aient été à l'origine du texte témoigne assez de la forte implication de ces deux pays-clés dans un processus dont on craint à présent qu'il échappe à tout contrôle. De son côté, la Chine a fait ajouter une mention appelant les Afghans à assurer la sécurité non seulement du personnel de l'ONU et du personnel diplomatique sur place, mais également de tous les étrangers. Enfin, l'Inde a tenu à glisser un autre amendement prévoyant que les nouvelles autorités devront s'engager à laisser partir tous ceux qui le souhaiteraient – une formule visant l'ex-président Najibullah dont Delhi avait selon toute apparence accepté l'hébergement en Inde où se trouvent déjà sa femme et ses trois filles.

Le travail de sape de certaines factions

Des source de l'ONU indiquent que M. Najibullah, ayant décidé de quitter le pouvoir et son pays, s'était rendu à l'aéroport de Kaboul en compagnie de M. Sevan, avant d'y être intercepté par des éléments armés qui lui ont interdit de quitter le territoire. Mais nul n'était en mesure de confirmer officiellement, le 17 avril dans la soirée, si, comme tout l'indique à Kaboul, l'ex-président avait trouvé refuge dans les bureaux de l'ONU de la capitale afghane d'où M. Sevan, toujours présent sur place, s'efforcerait de lui obtenir un sauf-conduit. *«La situation est d'autant plus compliquée,* estimait un diplomate occidental, *qu'aux affrontements inter-afghans s'ajoute le travail de sape du plan onusien entrepris par certaines factions de pays voisins. C'est notamment le cas au Pakistan, alors que Islamabad, tout comme l'Iran, soutient le plan.»*

Ce plan, rappelons-le, prévoit, après la constitution d'un «conseil de prétransition» acceptable par toutes les parties et auquel M. Najibullah devait, dans l'idéal, remettre ses pouvoirs, l'organisation d'une conférence entre Afghans, organisée par l'ONU à Genève, Vienne, ou toute ville plus proche de l'Afghanistan si les événements devaient se précipiter. Cette réunion devrait aboutir à la formation d'un gouvernement intérimaire chargé d'organiser des élections. L'administration Bush, pour sa part, a invité toutes les parties à s'entendre pour appliquer le plan. Selon Mme Margaret Tutwiler, porte-parole du département d'État, la principale préoccupation de Washington est d'éviter que *«la confusion»* actuelle ne débouche *«sur des explosions de violence et des effusions de sang»*. Mme Tutwiler a précisé que les Etats-Unis souhaitaient *«une auto-détermination du peuple afghan, la paix avec ses voisins, et le retour des cinq millions de réfugiés qui ont du quitter le pays»*.

SERGE MARTI

La longue marche du « Lion du Panshir »

Suite de la première page

Ahmed Shah Massoud n'est pas un fils de paysan illettré, à l'instar de centaines de petits commandants qui ont été l'âme de la résistance. Son père était colonel sous le roi Zaher Shah. Son porte-parole en Europe, M. Daoud Mir, ne nie pas que *«le goût de la chose militaire lui est ainsi venu très jeune»*. Et aussi un certain amour du commandement ! De son père, il a recueilli aussi l'amour des cartes, qui lui servira à monter ses opérations, défensives puis offensives, et un goût pour la science, qui le fera s'inscrire à la faculté polytechnique de Kaboul. – expérience interrompue en raison de son engagement politique.

En ce tournant des années 60-70, la vie publique est très animée à Kaboul, dans la foulée de la proclamation, en 1964, de la première Constitution démocratique de l'Afghanistan. Les étudiants se partagent entre deux pôles extrêmes : le mouvement islamiste, qu'anime un jeune professeur de théologie, M. Borhanuddin Rabbani, et le Parti démocratique du peuple (PDPA), communiste. A la faculté polytechnique, officient des professeurs venus d'URSS, qui avait fait de la coopération un discret moyen de surveillance de ce voisin considéré comme crucial. Là serait née la méfiance envers le soviétisme de cet Afghan viscéralement indépendant.

La répression du soulèvement de 1975

Et sa passion de l'islam comme politique ? Sans doute de la conviction que, dans un pays aussi éclaté entre ethnies, le seul ciment ne peut être que la religion de l'immense majorité de sa population. Lorsque viendront les temps difficiles, face à un ennemi soviétique terrifiant, le Coran sera, plus encore, l'arme spirituelle qui donne au combattant des raisons d'espérer contre toute raison.

En 1975, les jeunes islamistes sont très préoccupés. Le prince Daoud, gendre et cousin du roi qu'il a déposé deux ans plus tôt, donne tous les signes d'être «tenu» par le groupe d'officiers formés en URSS qui l'ont porté au pouvoir et «poussent» des civils sympathisants du PDPA. Ahmed Shah Massoud a été chargé par le Jamiat-i-Islami de faire prendre conscience à de jeunes officiers du danger communiste. Qui succédera à son mentor Habib-ur-Rahman, tué par la police de Daoud ? M. Gulbuddin Hekmatyar, son aîné de quelques années, déjà militant islamiste forcené, qui s'était illustré dans les années 60 en vitriolant une étudiante qui avait eu l'audace d'ôter son voile !

Le Jamiat décide un soulèvement contre Daoud pour la mi-juillet 1975. Ahmed Shah Massoud commandera celui du Panshir, M. Hekmatyar celui du Paktia. A la dernière minute, le mouvement annule cette action. Le commandant Massoud a toujours soutenu que M. Hekmatyar avait négligé de lui transmettre ce contrordre, de sorte que le Panshir est presque la seule région à s'enflammer, avec pour conséquence une terrible répression.

Chef de guerre et fédérateur

Le jeune Tadjik s'enfuit au Pakistan. Il trouve là beaucoup d'islamistes afghans, mais observe que les services spéciaux d'Islamabad sont noyautés par des Pathans qui n'ont d'yeux, et d'argent, que pour leur cousin pachtoun Hekmatyar.

Afin de se concilier ses propres islamistes, le premier ministre Ali Bhutto, quoique d'esprit plutôt laïc, a pris parti pour le plus intégriste des Afghans, un choix que poursuivra le général Zia. Ces épisodes contribueront à l'hostilité véhémente du Tadjik envers celui qui est devenu le chef du Hezb-i-Islami, une donnée capitale de la situation actuelle.

Après le coup d'Etat du PDPA, le 27 avril 1978, Ahmed Shah Massoud rentre en Afghanistan. Il gagne la première vallée qui s'enflamme contre les communistes : la Kunar, quasiment à la frontière du Pakistan. Au printemps suivant, il est chez lui, soulevant, une nouvelle fois, le Panshir. C'est là que le trouve l'invasion soviétique. D'être tout proche de l'axe vital qu'est la route Kaboul-URSS, *via* le tunnel du Salang, le désigne comme cible majeure.

Pas moins de six offensives seront menées du printemps 1980 à l'automne 1983. Pour avoir organisé la population de son «pays» dès 1979, il évite un exode massif des Tadjiks du Panshir vers le Pakistan. Les villageois gagnent les vallées adjacentes le temps de l'orage de feu, puis rentrent reconstruire leur maison en pisé. Les moudjahidins eux aussi pratiquent l'esquive, puis reviennent.

Le commandant Massoud a très vite entrepris de construire une petite armée de permanents, préoccupation que nul ou presque ne partage dans ce pays où chacun limite ses horizons à une vallée, un village. A la fin de 1983, les Soviétiques lui proposent une trêve, espérant museler ce combattant irritant. Le commandant la respecte, s'attirant bien des critiques d'autres moudjahidins ; mais il se transporte dans la province voisine du Badakhshan, qu'il commence à organiser selon les mêmes principes. Avec quatre autres commandants du Jamiat, il fonde la Shura-i-Nazar, ou Conseil de supervision, qui a pour vocation, tout à fait démesurée à l'époque, de fédérer les combattants de tout le Nord.

En 1984, l'URSS rompt la trêve et lance une septième offensive sur le Panshir, avec, cette fois, largage de commandos héliportés sur les hauts de vallée, afin de bloquer toute fuite. Ses pertes sont fortes, mais celles de l'Armée rouge aussi. Ce sera la dernière opération d'envergure contre celui que ses compatriotes surnomment désormais le *«Lion du Panshir»*.

Le reste est mieux connu : les prises de localités de plus en plus peuplées ; les combats victorieux de l'été 1991, qui font de lui, une nouvelle fois, un interlocuteur de ce qui reste de l'URSS (il contrôle désormais la frontière du Tadjikistan) ; la décision de s'allier à l'ennemi numéro un des moudjahidins, Rashid Dostom, pour entrer dans Mazar-i-Sharif le 18 mars. Et la descente fulgurante sur Kaboul, dès le lendemain de l'annonce, par le secrétaire général de l'ONU, de l'installation prochaine d'une administration intérimaire, qui n'a pas son approbation.

JEAN-PIERRE CLERC

La Malaisie envisage d'acheter des Mig-29 à la CEI

Le gouvernement malaisien envisage d'acheter des avions de combat Mig-29 à la CEI. Kuala-Lumpur, qui a décidé de se doter de chasseurs – entre vingt-quatre et trente – hésite actuellement entre les Mig-29, le Mirage-2000 et le Rafale français, et les F 16 et F 18 américains. Selon des sources militaires malaisiennes citées par le correspondant de l'*International Herald Tribune*, Michael Richardson, le prix offert par Moscou serait *«beaucoup plus bas»* que celui des avionneurs occidentaux, et la CEI accepterait d'être en partie payée en nature, en l'occurrence en huile de palme.

D'après le représentant d'une société aéronautique américaine, l'offre de la CEI serait le *«fer de lance d'une campagne pour exporter des avions de chasse à des prix cassés»*, à un prix inférieur sans doute du tiers ou de moitié à celui proposé par la concurrence. Si la Malaisie se dotait de Mig-29, d'autres pays du tiers-monde (en Amérique latine ou au Proche-Orient notamment) pourraient être tentés de faire de même. Néanmoins, certains experts estiment que Kuala-Lumpur utiliserait l'offre de la CEI pour obtenir des Américains ou des Français des conditions plus favorables.

EN BREF

□ **MADAGASCAR : nouvelles violences politiques.** – Selon le quotidien *Madagascar Tribune*, trois personnes ont été tuées et vingt-cinq autres blessées, mardi 14 et mercredi 15 avril, à Antseranana (ex Diégo-Suarez), à la pointe nord de la «Grande Ile», dans des affrontements entre partisans du président Didier Ratsiraka et ceux de M. Albert Zafy, président de la Haute Autorité de l'Etat (HAE) pour la transition vers une IIIe République. Ces nouveaux incidents – des heurts semblables avaient déjà eu lieu le 11 mars dans la même ville – se sont produits alors que les Malgaches sont toujours dans l'attente des résolutions du Forum national, dont les travaux ont porté sur la rédaction d'une nouvelle Constitution et la révision du code électoral. – *(AFP.)*

EUROPE

Malgré médiations et menaces

Les combats se poursuivent en Bosnie-Herzégovine

La mission de l'émissaire spécial des Nations unies, M. Cyrus Vance, visant à ramener la paix en Bosnie-Herzégovine, de même que les menaces de Washington et de la CSCE contre la Serbie et l'armée serbo-fédérale (*le Monde* du 18 avril) sont restées sans effet. Les affrontements de plus en plus violents, engageant fréquemment l'artillerie lourde, se sont poursuivis en Bosnie-Herzégovine. L'ancien secrétaire d'Etat américain a, d'ailleurs, fait part de son pessimisme, soulignant que la situation était critique.

BELGRADE

de notre correspondante

La ville de Foca – à majorité musulmane, – située dans la vallée de la Drina, non loin de la Serbie, a été prise, vendredi 17 avril, par les milices serbes à l'issue de plusieurs jours de combats qui ont gravement touché le centre historique de cette cité.

A moins de cinquante kilomètres au nord-est, les Serbes et les musulmans de Cajnice (53 % de Serbes et 45 % de musulmans) ont décidé d'échapper au conflit en signant un accord définissant la commune comme appartenant à la *«République serbe de Bosnie-Herzégovine»*. Cette «République serbe», proclamée en janvier dernier, a fait sécession à la suite de la reconnaissance internationale de la Bosnie-Herzégovine à laquelle s'oppose la communauté serbe.

La ville de Zvornik, située plus au nord, sur la Drina, a subi le même sort. Après avoir été *«libérée»* par les milices serbes et les volontaires venus de Serbie, elle a été rattachée vendredi à la *«République serbe de Bosnie-Herzégovine»*. Zvornik était, avant le conflit, peuplée par 59 % de Musulmans et 38 % de Serbes. Alors que les unités de l'armée serbo-fédérale venues de Serbie restent déployées dans la ville de Visegrad, à cent kilomètres au nord de Foca, la vallée de la Drina et une grande partie de l'est de la République sont désormais sous le contrôle serbe.

Dans le Nord, à la frontière avec la Croatie, les combats opposant les forces croates – appuyées par les musulmans – et les milices serbes – soutenues par l'armée yougoslave – ont redoublé d'intensité à Bosanski-Brod et se sont étendus à Derventa ainsi qu'à Bosanski Samac, où le pont qui sépare cette ville bosniaque de la Croatie a été fermé vendredi.

Massacres de civils musulmans et croates

Derventa, pour sa part, est encerclée par l'armée fédérale et les milices serbes; le centre a été bombardé par des lance-roquettes multiples. Tandis que l'armée fédérale affirme que les forces régulières de Croatie se battent depuis plusieurs semaines dans cette partie de la Bosnie, les autorités bosniaques ont signalé vendredi l'arrivée de 450 chars et blindés fédéraux dans la région.

L'un des responsables de la défense territoriale de Bosnie-Herzégovine, le colonel Vehbija Karic, qui a quitté il y a quelques jours les rangs de l'armée yougoslave, a confirmé vendredi soir que plus de trente personnes avaient été massacrées dans la nuit de jeudi à vendredi au cours d'une attaque des milices serbes contre les villages de Donje-Kolibe et Gornje-Kolibe, près de Bosanski-Brod. Selon les premières informations, qui font état des noms d'une dizaine de victimes, il s'agit principalement de civils musulmans et croates.

Par ailleurs, l'armée fédérale a annoncé vendredi qu'elle avait repoussé en Herzégovine (ouest de la République, à proximité de la frontière croate) les forces croates et qu'elle contrôlait désormais une partie du district de Neum. La région de Neum, qui coupe la Croatie en deux et procure à la Bosnie-Herzégovine quelques kilomètres de la côte adriatique, est peuplée par une très forte majorité de Croates (88 %); elle est toutefois revendiquée par les Serbes.

La situation reste, d'autre part, très tendue à Sarajevo, où les affrontements à l'artillerie lourde se poursuivent désormais chaque nuit. Pendant les accalmies, les habitants tentent de se procurer des produits de première nécessité. Mais la pénurie de produits alimentaires annonce déjà une véritable famine. Selon la radio de Sarajevo, la ville est encerclée par l'armée fédérale et les milices serbes; elle reste, en outre, exposée à la menace du leader serbe local, M. Radovan Karadzic, qui a assuré qu'il ne lui faudrait que *«cinq heures pour prendre la ville»*.

FLORENCE HARTMANN

GRÈCE

Le gouvernement conservateur obtient la confiance du Parlement

Le gouvernement conservateur grec de M. Constantin Mitsotakis a obtenu, dans la nuit du vendredi 17 au samedi 18 avril, la confiance du Parlement, par 152 voix contre 22 sur 174 votants, les 121 députés socialistes du PASOK n'ayant pas pris part au vote. L'ensemble de la majorité a voté la confiance, tandis que les députés de la Coalition de Gauche et du Parti communiste présents ainsi que la députée écologiste ont voté contre.

M. Mitsotakis avait annoncé, lundi, sa décision de demander la confiance du Parlement à la suite du limogeage de son ministre des affaires étrangères, M. Antonis Samaras, accusé d'avoir des positions trop tranchées en ce qui concerne la reconnaissance de la république ex-yougoslave de Macédoine.

Le premier ministre a voulu également obtenir la confiance des parlementaires après deux ans d'exercice du pouvoir, à mi-chemin de la législature. Un rapport de la Commission européenne, rendu public jeudi et amplement cité par la gauche au cours des débats, souligne que le plan de stabilisation économique adopté au début de 1991 par les conservateurs a *«échoué»* et que les perspectives économiques sont mauvaises. M. Mitsotakis a défendu la politique d'austérité qu'il a imposée depuis deux ans – *«la seule politique possible»* selon lui – et qui a permis, a-t-il souligné, d'obtenir de bons résultats pour réduire l'inflation et le déficit de la balance des paiements.

Le chef du gouvernement, qui a désormais la charge de la diplomatie hellénique, a, par ailleurs, souligné qu'il *«n'était en aucun cas question qu'il recule dans la bataille»* menée par les Grecs sur la question du nom de la République ex-yougoslave de Macédoine.

Le leader socialiste, M. Andréas Papandréou, et les députés du PASOK ont quitté jeudi la salle en signe de protestation contre la condamnation à de lourdes peines de prison de sept anciens responsables socialistes d'entreprises publiques, accusés d'avoir déposé les fonds de leurs sociétés à la banque dirigée par Georges Koskotas, auteur d'un vaste scandale politico-financier. M. Papandréou avait, pour sa part, été innocenté en mars dernier par une cour spéciale pour ses responsabilités politiques dans le scandale. – *(AFP.)*

□ **M. Léonidas Kouris, nouveau maire d'Athènes.** – M. Léonidas Kouris a été élu, jeudi 16 avril, maire d'Athènes à la place de M. Antonis Tritsis, décédé la semaine dernière (*le Monde* du 9 avril). M. Kouris, quarante-trois ans, ingénieur, était, depuis 1987, adjoint au maire chargé des services techniques, administratifs et économiques de la ville. Il est membre fondateur de l'union des ingénieurs de la Nouvelle Démocratie, le parti conservateur au pouvoir. – *(AFP.)*

TURQUIE : la lutte contre le terrorisme

L'armée a intensifié son offensive contre les extrémistes kurdes et d'extrême gauche

Les violences ont redoublé en Turquie depuis jeudi 16 avril, leur bilan s'établissant à cinquante et une victimes.

ISTANBUL

de notre correspondante

Dans la province de Mardin, au sud-est du pays, trente combattants du Parti des travailleurs du Kurdistan (PKK), le mouvement extrémiste kurde, et un soldat ont été tués au cours d'une opération de sauvetage lancée par les forces armées pour libérer un adjudant enlevé par les rebelles. Le corps de l'adjudant a été retrouvé portant apparemment des marques de torture. Cinq combattants du PKK et quatre soldats ont également trouvé la mort lors de deux autres incidents dans les provinces de Diyarbakir et Elazig.

A Istanbul, onze personnes dont six femmes, suspectées d'être membres du mouvement de guérilla urbaine Dev-Sol, ont été abattues vendredi et six autres ont été capturées au cours d'une série de raids nocturnes effectués par la police. Parmi les militants tués se trouvait Sinan Kukul, un des dirigeants du groupe qui s'était évadé de prison en 1990. Les autres militants, porteurs de faux papiers d'identité, n'ont pas encore été identifiés, mais, selon le gouverneur d'Istanbul, M. Hayri Kozakcioglu, une des femmes qui a trouvé la mort au cours de l'opération était probablement l'épouse de Dursun Karatas, le leader du mouvement.

Une guerre sans merci

Les quinze premières minutes du journal télévisé de la chaîne nationale ont été consacrées vendredi à la mise en scène macabre qui suit régulièrement les affrontements entre les forces gouvernementales et leurs opposants. Les cadavres, soigneusement alignés, ont été exhibés devant les caméras, entourés de leurs armes et de leurs munitions.

Les rafles à Istanbul ont duré de minuit à 8 heures du matin. Lors d'une conférence de presse, le gouverneur a déclaré que plusieurs appartements, situés dans des quartiers luxueux sur la rive asiatique d'Istanbul, avaient été transformés en forteresses aux portes blindées, abritant chacun un groupe de deux ou trois militants.

Des armes et des explosifs ont été saisis, ainsi que trois téléphones mobiles, un télécopieur et des sommes importantes en devises et en livres turques probablement obtenues lors de hold-up dans des banques et des boutiques.

Le mouvement Dev-Sol a revendiqué les assassinats de plusieurs dizaines de personnes au cours des deux dernières années. Dev-Sol s'était également attaqué à plusieurs reprises aux intérêts étrangers pendant et après la crise du Golfe, tuant deux Américains et un Anglais.

Ce groupe d'extrême gauche, né durant la période troublée des années 70, s'était mis temporairement en sommeil après le coup d'Etat de 1980 et l'arrestation de nombreux de ses militants. Il avait repris ses activités de plus belle à la fin des années 80.

La police turque mène depuis longtemps une guerre sans merci contre le mouvement, implanté surtout dans les milieux étudiants et les quartiers pauvres d'Istanbul. En juillet dernier, à quelques jours de la visite du président américain George Bush, les forces de sécurité avaient abattu douze militants lors de rafles à Istanbul et Ankara. L'arrestation de plusieurs autres membres du groupe n'avait cependant pas réduit les activités de ce mouvement très bien organisé, au «professionnalisme» redoutable.

Malgré leurs divergences idéologiques et l'absence d'une cause commune, Dev-Sol avait formé une alliance logistique avec le PKK, qui lui avait prêté une partie de son camp d'entraînement dans la vallée de la Bekaa. Mais de récentes rumeurs ont fait état de différends entre les deux groupes, et les militants de Dev-Sol auraient été forcés par les autorités syriennes de quitter la Bekaa à l'approche de la visite à Damas du ministre de l'intérieur turc, M. Ismet Sezgin.

A l'issue de leurs entretiens avec M. Sezgin, les autorités syriennes ont d'ailleurs signé, vendredi, un protocole de coopération antiterroriste, dont les termes demeurent cependant très vagues. Il porterait, selon des informations de sources diplomatiques à Beyrouth, sur un accord concernant la fermeture du camp l'entraînement du PKK au Liban.

NICOLE POPE

RUSSIE

Les députés ont adopté un compromis sur le nom de la Fédération

Revenant sur leur vote de la veille, les députés russes ont finalement adopté, vendredi 17 avril, la proposition de compromis soutenue par le président Boris Eltsine sur le nom de leur pays, qui s'appellera donc officiellement *«Fédération de Russie, Russie»* (nos dernières éditions du 18 avril).

La veille, le Congrès des députés avait voté massivement pour la dénomination prérévolutionnaire et impériale de *«Russie»*. Mais ce vote avait soulevé de vives protestations des représentants des minorités nationales qui composent la Fédération de Russie, et le vice-président du Parlement, M. Iouri Iarov, a insisté pour que les députés réexaminent la question. Après une heure de suspension de séance, le compromis, présenté cette fois avec le soutien des chefs de file du Parlement, a été adopté par 759 voix contre 77 et 30 abstentions. – *(Reuter, AFP.)*

ROUMANIE

Manifestation pour la présence d'observateurs aux élections

BUCAREST

de notre correspondant

Plusieurs milliers d'opposants ont manifesté, vendredi 17 avril à Bucarest, devant le Sénat, pour protester contre une décision de cette assemblée qui a refusé la présence d'observateurs nationaux lors des prochaines élections générales.

Lors de ce meeting, les leaders de la Convention démocratique (opposition unie) ont dénoncé le vote *«antidémocratique»* des sénateurs qui avaient récemment rejeté, lors de l'examen de la nouvelle loi électorale, un amendement de l'opposition prévoyant la présence d'observateurs roumains aux futures élections, dont la date n'est pas encore fixée.

La loi électorale doit être prochainement examinée par la Chambre des députés, qui pourrait l'amender dans un sens contraire. Après le succès de la Convention démocratique aux élections locales de février, le Front de salut national (au pouvoir) avait dénoncé le rôle – tendancieux, selon lui – des observateurs lors du scrutin. Le président Ion Iliescu a répété cette semaine ces critiques, ajoutant que, *«lors des élections aux Etats-Unis, il n'y a pas d'observateurs, ni nationaux ni internationaux»*.

J.-B. N.

□ **ALBANIE : M. Edouard Selami élu à la tête du Parti démocratique.** – M. Edouard Selami, un juriste de trente ans, a été élu, jeudi 16 avril, à la tête du Parti démocratique. Il remplace dans cette fonction M. Sali Berisha, élu il y a une semaine à la présidence de la République après la très large victoire de sa formation aux élections législatives du mois dernier. – *(AFP.)*

□ **MOLDAVIE : accord quatripartite sur le conflit du Dniestr.** – Les ministres des affaires étrangères de Moldavie, Roumanie, de Russie et d'Ukraine se sont mis d'accord vendredi 17 avril à Kichinev sur un mécanisme permettant de consolider le cessez-le-feu dans la région russophone du Dniestr. Des divergences subsistent toutefois sur le déploiement de troupes de maintien de la paix. – *(AFP.)*

LOIN DES CAPITALES

Corleone, au pays de la «pax mafiosa»



CORLEONE

de notre envoyée spéciale

C'ÉTAIT avant les récentes élections. Il pleuvait sur Corleone, des ruisseaux boueux dévalaient les ruelles à flanc de colline où des draps s'obstinaient à vouloir sécher. Empêtré dans sa cape, un berger juché sur une mule manœuvrait pour faire avancer ses chèvres. Pas facile, la grosse Alfa Romeo blindée bouchait presque la rue. Des colleurs d'affiches retardataires s'enfuyaient comme un vol d'étourneaux, sur le mur un des slogans de la Rete, le parti anti-Mafia, proclamait : *«Cambiare si puo»*, le changement est possible.

Comme si Corleone n'avait pas déjà changé depuis le temps où, respectueux, les policiers étaient venus arrêter Don Luciano Leggio, dit *«le mouron rouge de Corleone»*. Le parrain, disparu officiellement depuis vingt-cinq ans, lisait tranquillement du Tolstoï dans une maison proche du commissariat. Quand il sortait, les gens lui disaient comme aux seigneurs d'autrefois : *«Baciamu li manu a vossia»*, «Nous vous baisons les mains»... Mais c'était il y a dix-huit ans, presque une vie.

Entre-temps les *fratuzzi*, les «petits frères» corléonais, ont remporté *«la grande guerre»* entre clans, dans les années 80. Depuis, le berceau historique de l'une des plus sauvages branches du crime organisé joue les bourgades endormies. L'été, dans le cadre d'un jumelage avec la France, les enfants des écoles vont à Saint-Cloud, l'hiver ils organisent des expositions contre la Mafia, avec de très beaux dessins. Au-dessus des comptoirs de café, veille la *madonina* dans son médaillon, et, plus généralement, les 12 000 habitants qui ne sont pas encore allés s'installer à New-York ou à Palerme, honorent san Leoluca, le patron de la ville, et votent démocratie-chrétienne, parce qu'à Corleone les choses se font comme ça.

Une «famille» là encore, mais politique celle-là, bien que très élargie, puisque bien avant ceux de Rome qui, pour se faire peur ou se rassurer, parlent de faire un gouvernement fourre-tout – le *«governissimo»* – avec un strapontin pour chacun autour de la cathèdre démo-chrétienne, Corleone a réuni une junta composite : DC; PSI; PDS, etc.. Mais les scènes de ménage abondent.

On verra après le 6 avril : les partis peuvent faire la paix, les *capi* – les chefs – l'ont bien faite. Certains sont encore en cavale, comme Bernardo Provenzano ou Toto Riina; derrière eux, dans Corleone transformée en résidence secondaire, règne la *pax mafiosa* : *«Ici il y a peu de drogués, aucune extorsion, presque pas de criminalité»*, explique sous un portrait de Nelson Mandela, Dino Paternostro, le conseiller municipal PDS qui anime aussi la section archéologique pour montrer que même ici une vie «normale» est possible, et que la ville a assez souffert de son image de marque hollywoodienne.

«La Mafia existe, bien sûr, il faut faire avec, mais ce n'est plus la même. Avant, elle avait



un certain prestige, aujourd'hui on la craint, mais on ne la respecte pas. Tout au plus fait-elle élire trois ou quatre conseillers...» Et d'énumérer les martyrs tombés sous ses coups, depuis le mythique maire de la ville, Bernardino Verro, un socialiste abattu en 1915, car son idée de coopératives faisait peut-être trop d'ombre à la *coupola*.

Au restaurant du Leone d'Oro, le patron étreint respectueusement l'ancien maire en visite; le nouveau (DC tendance réformiste), Dino Crapisi, discute chantiers, espace européen et surtout chômage (25 % à Corleone) : *«C'est cela le vrai terreau de la Mafia*, dit-il, *si seulement le Nord investissait plus chez nous, nous sommes son marché naturel!»*; et d'ajouter : *«Avant d'entrer en Europe, il faudrait que l'Italie se développe à l'intérieur. Heureusement que les Bourbons avaient construit la route qui nous relie à Palerme. Sans cela!»*.

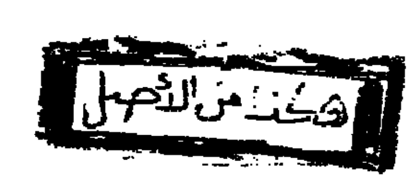
Drôles de paroissiens

Du haut de leur perchoir, un fort moyenâgeux qui servit de prison à flanc de montagne, les franciscains ont trop de recul pour ne pas être philosophes. En l'absence de Frère Crucifix descendu en ville, Fra Benedetto, volubile, s'enthousiasme devant la recrudescence de la foi à Corleone, qui conduit les pénitents en cagoule et scapulaire derrière le grand Christ en caoutchouc que l'on sort une fois l'an pour le crucifier sur la colline.

Pour la Fête-Dieu, il y a même le maire escorté de quatre gendarmes, et l'on festoie très tard avec fanfares et pétards, dit-il avec candeur. *«Ces gens-là, ont vraiment le sens de la famille.»* Mais comment traiter les mafieux, ces drôles de paroissiens? Certains curés dans l'île sont allés jusqu'à refuser les sacrements, à Corleone on est plus prudent. Dans le journal *Citta Nuove* édité par l'omniprésent *Paternostro*, le Père Ribaudo suggère de prêcher que *«la lâcheté face à la Mafia est un péché»*, et ajoute en conseil pratique que les mafieux étant souvent excommuniés, *«il n'est pas judicieux d'en choisir un comme témoin de mariage»*.

Sur la grand-place, l'épicier a fait breveter un *amaro*, ce digestif aux herbes de couleur sombre, il l'a baptisé «Don Corleone». Les bouteilles sont déjà rangées en vitrine, il faut se dépêcher, dans quelques jours un premier touriste viendra, inévitablement, demander où est la maison du parrain. Ce sera alors vraiment le printemps.

MARIE-CLAUDE DECAMPS



AMÉRIQUES

Un entretien avec le premier ministre québécois

« On peut construire un Québec très dynamique sans détruire le Canada », nous déclare M. Robert Bourassa

Chef du Parti libéral du Québec, M. Robert Bourassa a toujours été un ardent partisan du maintien de sa province dans la fédération canadienne. Plus jeune premier ministre de l'histoire du Québec en 1970, battu six ans plus tard par le Parti québécois (indépendantiste) de M. René Lévesque, M. Bourassa a réussi un extraordinaire retour, en reconquérant le pouvoir lors des élections de 1985, et en remportant un quatrième mandat en 1989. L'année suivante, l'accord du lac Meech, qui aurait permis au Québec d'adhérer à la Constitution du Canada (modifiée sans son aval), avec le statut de « société distincte », a été rejeté. Devant la montée du sentiment indépendantiste qui a suivi cet échec, M. Bourassa a promis d'organiser un référendum sur la question constitutionnelle avant la fin du mois d'octobre. Dans l'entretien qu'il nous a accordé, le chef du gouvernement québécois a clairement indiqué que cette consultation portera prioritairement sur les nouvelles propositions qu'Ottawa doit présenter, et non sur la souveraineté de la province.

MONTRÉAL

de nos envoyés spéciaux

« Y aura-t-il vraiment un référendum cette année ?

– Je crois que oui. Il faudrait des raisons très importantes pour le reporter. J'ai déjà donné l'exemple du tremblement de terre. J'hésite à le citer devant des journalistes français ! M. Michel Rocard avait dit en 1978 qu'il se présenterait à la présidence en 1981, sauf en cas de guerre mondiale ou de tremblement de terre. Il n'y a eu ni l'un ni l'autre et il ne s'est pas présenté... Quand les gens me demandent ce qu'il doit arriver pour qu'il n'y ait pas de référendum, je réponds : des circonstances exceptionnelles.

– Sur quoi portera-t-il ?

– Au moment où je vous parle, je crois qu'il y aura des offres du gouvernement d'Ottawa, proposant un renouvellement du fédéralisme canadien. Le référendum portera sur ces offres. Bien sûr, il faudra alors amender la loi 150 (le texte voté par le Parlement de Québec qui prévoit un référendum sur la souveraineté au plus tard le 27 octobre 1992). Parmi ces offres figurent trois points très importants. Il faut d'abord que soit reprise la substance de l'accord du lac Meech (à propos du statut de « société distincte » pour le Québec). Il faut ensuite un nouveau partage du pouvoir qui permette un fédéralisme plus efficace. Il faut enfin que, sur les autres objectifs de la réforme constitutionnelle – l'adoption d'une charte sociale, le renforcement de l'union économique canadienne et la réforme du Sénat, – les pouvoirs du Québec ne soient pas réduits. S'il n'y a pas d'offres du gouvernement fédéral, on verra comment rédiger la question référendaire.

– Vous accusez le Parti québécois d'avoir une conception archaïque de la souveraineté, mais l'ONU accueille de nouveaux pays presque chaque semaine. Pensez-vous vraiment que l'idée d'indépendance soit devenue archaïque ?

– Dans notre contexte nord-américain, avec les valeurs communes que nous avons avec le reste du Canada, il faut partager la souveraineté. On peut certainement bâtir un Québec très dynamique sans détruire le Canada. M. Mitterrand faisait récemment la distinction entre le droit à la souveraineté et l'exercice de cette dernière. Le Québec a le droit à l'autodétermination. Mais est-il dans son intérêt de l'exercer ?

– Que va changer pour vous l'intégration européenne ?

– Elle va dans le sens de l'Histoire. J'ai toujours considéré que c'était une des grandes réussites de l'humanité. Mon idole politique est Jean Monnet. M. Delors suit ses traces et le fait bien. Il a accompli un travail extraordinaire en tant que président de la Commission.

– Est-ce que, selon vous, les Européens mesurent bien l'ampleur de ce qu'ils vont concéder à Bruxelles ?

– Tout le monde est favorable en France, à l'exception des communistes et du Front national, à l'intégration européenne. Maintenant qu'il ne reste qu'une seule superpuissance, on prend conscience que l'avenir est du côté de l'Europe, ne serait-ce que pour faire contrepoids à cette superpuissance. Il y a des résistances aux transferts de souveraineté, mais finalement on s'y rallie, même en Angleterre. En Europe, on n'aime pas le mot « fédéral » – il a fallu l'exclure des accords de Maastricht – mais on est prêt à accepter l'union monétaire, sous certaines conditions.

– La montée des nationalismes dans l'ex-URSS et en Europe centrale ne vous paraît pas en contradiction avec l'évolution générale que vous souhaitez ?

– On voit que dans plusieurs cas la réalisation de l'indépendance ne se fait pas sans violence. La situation du Québec est complètement différente. Le Québec existe. Il a sa place sur la scène internationale. Il est respecté. Il a une force économique. Il perçoit lui-même la majorité des impôts. Il a un rayonnement culturel international. Nous avons un drapeau et des diplomates québécois. Alors, c'est quoi la souveraineté ? Je ne dis pas que notre situation est satisfaisante, mais on parle ici de l'URSS, de la Yougoslavie. Quels étaient les pouvoirs réels du peuple croate en Yougoslavie ? »

Propos recueillis par
DOMINIQUE DHOMBRES
et **CATHERINE LECONTE**

PROCHE-ORIENT

Tension entre Ryad et Sanaa

Le Yémen dénonce des manœuvres militaires saoudiennes

Le Yémen a récemment protesté auprès de Ryad au sujet de manœuvres effectuées par l'armée d'Arabie saoudite près de la frontière entre les deux pays, a-t-on appris vendredi 17 avril, de sources diplomatiques, dans la capitale yéménite. De mêmes sources, on indique que ces exercices ont lieu depuis plusieurs jours, sans toutefois préciser l'ampleur des forces engagées.

Un conflit frontalier oppose depuis plusieurs décennies les deux pays. Récemment, le président yéménite Ali Abdallah Saleh avait exprimé le souhait de résoudre tous les conflits frontaliers avec ses voisins, notamment avec le royaume saoudien. Vendredi, l'hebdomadaire yéménite *El Tasshih* (réforme), d'obédience nassérienne, a affirmé que les autorités saoudiennes ont adressé récemment des mémorandums aux compagnies pétrolières British Petroleum et Total travaillant pour le compte du Yémen, leur enjoignant de *« mettre fin à leurs opérations, qui se déroulent en territoire saoudien »*. Dans son éditorial, *El Tasshih* accuse le royaume saoudien d'avoir obtenu *« le feu vert des Etats-Unis pour pratiquer une politique de chantage sur le Yémen et le priver de ses ressources pétrolières »*.

Un conflit des années 30

Le conflit remonte aux années 30. Les deux pays avaient conclu en 1934 un accord pour vingt ans, appelé « traité de Taëf », stipulant que les provinces frontalières d'Assir, Najtane et Jizzane appartenaient à l'Arabie saoudite. En 1974, le « traité de Taëf » a été renouvelé pour vingt autres années par le premier ministre yéménite, Mohamed Al-Hijri, assassiné ensuite à Londres par des opposants qui revendiquaient ces provinces. L'actuel gouvernement du Yémen unifié s'oppose catégoriquement au renouvellement du traité, qui vient à échéance en 1994. – *(AFP.)*

ÉTATS-UNIS : en trente-neuf ans

Trois cent trois parlementaires ont fait des chèques sans provision

WASHINGTON

correspondance

La commission d'éthique de la Chambre des représentants a rendu publics les noms de trois cent trois membres et anciens membres du Congrès qui, depuis trente-neuf ans, ont tiré des chèques sans provision sur la banque du Parlement. Deux *speakers* (présidents) de la Chambre, un chef de la majorité, cinq sénateurs et quatre ministres en exercice figurent sur la liste.

M. Foley, le *speaker* actuel, a accusé les médias d'avoir systématiquement déformé les faits et a tenu à souligner que les trois cent trois parlementaires *« n'avaient violé aucune loi, aucun règlement de la Chambre, ni abusé des privilèges de la banque »*. Il a ajouté qu'à proprement parler *« il n'y avait pas eu de chèque sans provision et que l'argent des contribuables n'avait pas été perdu »*.

L'institution bancaire de la Chambre avantageait en fait ses clients en honorant leurs chèques insuffisamment approvisionnés et en anticipant sur leur traitement mensuel pour couvrir le découvert. Mais la banque ne prévoyait pas de pénalité ni de paiement d'intérêt, faisant ainsi bénéficier les parlementaires d'une mesure de faveur par rapport aux simples citoyens (*le Monde* du 16 mars). D'où la réaction hostile du grand public, entretenu dans son antiparlementarisme latent par les républicains, qui dénoncent avec véhémence les démocrates, majoritaires à la Chambre au cours des deux dernières décennies.

HENRI PIERRE

AFRIQUE

MAROC : poursuivi pour « injures » à l'encontre du pouvoir

Le secrétaire général du principal syndicat a été condamné à deux ans de prison ferme

Le secrétaire général de la Confédération démocratique du travail (CDT) a été condamné, vendredi 17 avril, par le tribunal de première instance de Rabat, à deux ans de prison ferme. Plusieurs centaines d'avocats s'étaient spontanément proposés pour assurer la défense de M. Nabir Amaoui, membre du bureau politique de l'Union socialiste des forces populaires (USFP), le principal parti d'opposition. Poursuivi pour *« injures et diffamation »* à l'encontre du gouvernement, ce syndicaliste a dénoncé, au cours de son procès, *« le vol, l'enrichissement illicite, la mauvaise gestion et la corruption »*.

Pour dire au pouvoir ses quatre vérités, M. Amaoui n'y avait pas été de main morte, le 11 mars, dans les colonnes du quotidien espagnol *El Pais*. Il l'avait tout crûment traité de *« groupe de filous sans avenir »* qui *« en sont arrivés au point de ne plus nous considérer comme des citoyens »*, lui promettant *« qu'un jour viendra où il ne se trouvera pas un seul bateau pour lui permettre de quitter le pays »*. Ce « fort en gueule » n'en est pas à son coup d'essai. *« Je n'ai plus peur de rien depuis la détention terrible à laquelle j'ai été soumis en 1974 »*, assurait-il. La prison, il l'avait connue aussi, entre juin 1981 et novembre 1983, au lendemain des émeutes sanglantes de Casablanca.

A la une du quotidien *le Matin du Sahara*, qui passe pour refléter les vues du Palais, M. Ahmed Alaoui, ministre d'État, a récemment fustigé *« les individus qui ne peuvent vivre que dans l'agitation »* et jugé que *« le moment est venu de crier et même de gueuler : halte à la subversion »*. Dans les rangs de l'opposition parlementaire, « l'affaire Amaoui » a fini par semer la zizanie entre les tenants d'une *« approche négociée »* et ceux d'une attitude offensive face au pouvoir. Ainsi, M. Nadir Yata, rédacteur en chef du quotidien procommuniste *Al Bayane*, a-t-il contesté la position prise par l'organe de l'USFP, *Al Ittihad Al Ichtiraki* – qui mettait les membres du gouvernement au défi de faire état de leur fortune personnelle, – l'accusant de *« politiser le dossier »* dans un but électoraliste.

Il est vrai que les élections législatives, repoussées de deux ans dans l'attente du règlement de la question du Sahara occidental, ont été promises, en principe, pour l'automne prochain. Du coup, les partis d'opposition se sont mis en branle pour obtenir de Hassan II que ce scrutin soit moins *« préfabriqué »* que les précédents et qu'au préalable la Constitution, vieille de vingt ans, soit rajeunie dans le sens d'un renforcement significatif – pour ne pas dire radical – des pouvoirs du gouvernement et du Parlement.

Une monarchie à l'espagnole

Jusqu'alors, les partis d'opposition ont privilégié les méthodes douces pour faire entendre raison à Hassan II, avec l'idée en tête de réussir, un jour, à le convertir aux vertus d'une sorte de monarchie constitutionnelle à l'espagnole au sein de laquelle il jouerait un rôle de modérateur. *« Pure vue de l'esprit »*, jugent beaucoup d'observateurs locaux, convaincus que le souverain chérifien n'est pas homme à partager le pouvoir avec quiconque, encore moins à se placer hors du jeu politique.

Certes, Hassan II s'est engagé à organiser des élections *« dans la transparence la plus totale »* et a accepté de réviser la Constitution afin *« d'établir un meilleur équilibre »* entre le pouvoir exécutif et le pouvoir législatif. Mais, nul ne connaît encore les véritables intentions du Palais. Les milieux d'opposition craignent que, comme de coutume, Sa Majesté n'en fasse qu'à sa tête, et refuse de prendre leurs propositions en considération.

C'est dire que les partisans du *« parler rude »*, parmi lesquels se range M. Amaoui, prennent prétexte de ces vaines timidités de l'opposition parlementaire pour affirmer que leur méthode est la meilleure. Et du coup, ce langage neuf et vigoureux plaît aux déçus de l'USFP, notamment aux jeunes, qui sont nombreux à rejoindre la CDT.

La politique d'ajustement structurel, conduite sous la houlette du Fonds monétaire international (FMI) et qui touche à son terme, a été socialement lourde à supporter. Son impact *« a été faible sur les couches à revenus modestes »*, reconnaissait un récent rapport du ministère du plan. Celui-ci notait que le nombre des pauvres, en forte baisse depuis 1985, s'élevait, tout de même, à 3,9 millions l'an dernier, soit 15,4 % de la population totale, et il soulignait qu'un *« écart appréciable »* de niveau de vie subsiste entre citadins et ruraux au détriment des seconds.

L'indéniable développement économique a engendré un mécontentement populaire qui se nourrit notamment d'une montée du chômage et d'une répartition très inégalitaire des fruits de la croissance. Ainsi, l'idée d'une grève générale – la précédente remonte au mois de décembre 1990 – a-t-elle fait son chemin et vaut-elle à M. Amaoui, qui en a brandi la menace, accompagnée des propos jugés « injurieux », de retourner en prison.

JACQUES DE BARRIN

Dans les conseils régionaux

Bourgogne : M. Soisson à la tête d'un « gouvernement » de gauche

Après le refus de la droite d'accepter des vice-présidences, M. Jean-Pierre Soisson est désormais à la tête d'un exécutif incomplet, qui comprend, outre le président, cinq socialistes et trois écologistes.

DIJON

de notre correspondante

« Cette attitude prouve avec certitude qu'il y a eu un contrat entre Jean-Pierre Soisson et le Front national. » Pour M. Dominique Perben, RPR, la preuve est incontestable : *la « collusion »* du président du conseil régional avec l'extrême droite *« ne fait plus de doute »*. L'assemblée venait de mettre un terme, vendredi 17 avril, à l'élection des vice-présidents, faute de candidats. Neuf avaient été élus, tous membres de la coalition qui soutient M. Soisson. Le dixième devait, en toute logique, selon la représentation proportionnelle, être attribué à l'un des huit élus d'extrême-droite. Or, à l'appel des candidats, le silence emplit la salle. Six vice-présidences (sur quinze) restaient donc vacantes.

Le scénario des élus de l'UAB (union RPR-UDF) devait conduire l'ancien ministre dans les griffes du Front national. Leur refus de toute vice-présidence, en dépit de leur supériorité en nombre au sein de la commission permanente, et leur absence de la salle pendant les scrutins des 14 et 17 avril, avaient pour but de pousser les élus du Front national à prendre une vice-présidence qu'ils appellaient encore de leurs vœux il y a quelques jours. *« Il n'y a pas eu de contrat, j'ai simplement pris la précaution pendant une suspension de séance, de mesurer auprès de M. Jaboulet-Vercherre (FN) s'il souhaitait présenter un candidat »*, se défend M. Soisson. Si le Front national est apparu comme l'arbitre de la situation, il estime que ce n'est pas de son fait. *« L'attitude de l'UAB est celle de la démission,* dit-il. *Elle a porté le Front national sur un piédestal. »*

L'UPF et le Front national se disputent la paternité de l'opposition de droite à M. Soisson. M. Pierre Jaboulet-Vercherre n'a pas attendu une minute à la clôture du scrutin pour s'affirmer comme *« la vraie opposition »*. M. Jean-François Bazin (RPR), président du groupe UAB, avait pris les devants quelques heures plus tôt, en déclarant à M. Soisson : *« Nous serons vos opposants, calmes, mais déterminés. »*

Avec cinq socialistes, deux Verts, un élu Génération Ecologie et un élu France unie, le « gouvernement » de M. Soisson s'est installé à gauche. Mais l'ancien ministre est confiant. *« Je continue à proposer l'ouverture à l'UAB. Vous verrez qu'avant six ans les six vice-présidences seront attribuées. »*

CHRIS MAISIAT

Limousin : l'opposition divisée après son échec

Seule région dirigée par le PS, le Limousin est aujourd'hui, le théâtre de règlements de comptes internes à la droite, les chefs de file du RPR en Corrèze et en Creuse reprochant à M. Jean-Marie Brachet, tête de liste en Haute-Vienne, d'avoir « mis dans sa poche » le drapeau du mouvement gaulliste.

LIMOGES

de notre correspondant

L'opposition RPR-UDF ne parvient pas à surmonter la déception de son échec aux élections régionales en Limousin. Persuadée, avant le 22 mars, qu'elle allait enfin arracher la région à la « coalition socialo-communiste », confortée dans cette conviction par plusieurs sondages, elle est maintenant divisée sur les raisons de son échec.

M. Jean-Marie Brachet, président de la chambre de commerce et d'industrie de la Haute-Vienne, qui menait la liste UPF dans ce département, a introduit un recours en Conseil d'Etat. Il estime que *« des erreurs provenant de nombreux bureaux de vote »* ont privé sa liste d'un siège lors de la répartition à la plus forte moyenne, siège qui a été attribué au PS pour une différence de quelque cent cinquante voix.

L'aboutissement de ce recours ne renverserait pas, de toute façon, la majorité relative de l'assemblée régionale. Et M. Jean-Marie Brachet doit aujourd'hui subir les critiques de ses amis politiques. Il a mené une campagne de « socio-professionnel », en mettant, dit-on aujourd'hui à droite *« le drapeau* [drapeau RPR en l'occurrence] *dans sa poche »*, alors qu'il aurait fallu mener un combat très politique.

Dans les deux autres départements limousins, les têtes de liste RPR, MM. Raymond-Max Aubert (Corrèze), chargé de mission à la mairie de Paris, et Jean-Claude Pasty (Creuse), ont également attribué l'échec aux « mauvais résultats » obtenus en Haute-Vienne par la liste de M. Brachet, liste, qui, avec 31,54 % des suffrages, a perdu trois points par rapport au pourcentage des voix qui, en 1986, se réclamaient des familles politiques aujourd'hui alliées dans l'UPF. M. Jean-Claude Pasty, qui présidait, dans le conseil régional sortant, le groupe d'opposition, a du coup décidé, non sans amertume, d'abandonner ses responsabilités régionales pour se consacrer aux dossiers nationaux et européens. C'est M. Raymond-Max Aubert qui a pris sa succession.

Vive réaction en Haute-Vienne, où l'on estime *« ne pas avoir de leçon à recevoir »* et où l'on fait observer que la liste de M. Pasty en Creuse (41,65 %) a perdu elle-même plus de deux points par rapport à 1986, et celle de M. Aubert (40,48 %) près de huit points. M. Michel Bernard, professeur à l'université de Limoges et gaulliste « historique », accuse ses deux voisins de parti de cracher dans la soupe qu'ils ont eux-mêmes préparée car, estime-t-il, c'est à Paris qu'a été composée la liste qui est montée au créneau en Haute-Vienne. Cette liste, dit-il en substance, n'était sans doute pas la meilleure possible – *« Pour jouer les jeunes loups, il faut avoir des dents »*, dit-il, – mais elle a été imposée par l'état-major national, sans aucune information ni consultation des responsables locaux. Or MM. Pasty et Aubert exercent tous deux à Paris l'essentiel de leurs activités politiques. Ils ne peuvent donc se dédouaner de l'échec commun. Et c'est la cohésion même de l'UPF (18 élus sur 43 conseillers régionaux) qui est aujourd'hui incertaine en Limousin.

GEORGES CHATAIN

□ PRÉCISION. – M. Bernard Blois, conseiller général de l'Eure, vice-président du conseil régional de Haute-Normandie, nous précise qu'il est UDF, et non RPR, comme nous l'avons écrit par erreur dans *le Monde* du 11 avril, et que si, comme nous l'indiquions, il a bien participé au scrutin pour l'élection de M. Dominique Chaboche, FN, au poste de sixième vice-président du conseil régional, il a voté blanc.

Le septennat en porte-à-faux

La durée du mandat présidentiel ne paraît plus correspondre au « tempo » de la Vᵉ République. Un double quinquennat serait sans doute mieux adapté

M. Mitterrand n'a pas eu l'occasion, dimanche 12 avril, de donner son avis sur un éventuel raccourcissement du mandat présidentiel. Il a, en revanche, rappelé qu'élu pour sept ans, c'était à lui seul d'apprécier s'il devait volontairement écourter son mandat dans le cas où il estimerait n'avoir plus *« la capacité »* de l'exercer. Une éventualité comparable avait été soulevée en 1969, lorsque Georges Pompidou, qui n'était plus premier ministre, avait déclaré à Rome le 17 janvier : *« Si le général de Gaulle venait à se retirer, je me porterais candidat à sa succession. »*

Cette phrase ayant provoqué une forte émotion dans les milieux politiques de la majorité; de Gaulle, dès le 22 janvier à l'issue du conseil des ministres, avait fait publier un communiqué ainsi rédigé : *« Dans l'accomplissement de la tâche nationale qui m'incombe, j'ai été, le 19 décembre 1965, réélu président de la République pour sept ans par le peuple français. J'ai le devoir et l'intention de remplir ce mandat jusqu'à son terme. »* Cependant, trois mois plus tard, le 27 avril, après l'échec du référendum sur la réforme du Sénat et des régions, dans l'adoption duquel il s'était personnellement engagé, le général de Gaulle quittait définitivement l'Elysée. Le problème de la durée du mandat présidentiel se trouvait ainsi posé.

C'est moins le septennat lui-même que son doublement en cas de réélection qui pose la question d'une éventuelle réduction . Jamais encore un président de la République ayant entamé un deuxième mandat ne l'a accompli jusqu'à son terme. Jules Grévy, après huit ans passés à l'Elysée, a dû démissionner en 1887 en raison des indélicatesses de son gendre, Daniel Wilson, qui monnayait les légions d'honneur. Albert Lebrun, également au bout de huit années, a quitté le pouvoir en 1940 pour le céder au maréchal Pétain, et de Gaulle, au terme de près de onze ans de présidence, a démissionné le 27 avril 1969. M. Mitterrand est donc le quatrième président à tenter d'accomplir un deuxième septennat.

Dix ans ça suffit !

Si le septennat instauré en 1873 au bénéfice du maréchal Mac-Mahon n'a été réellement remis en cause qu'un siècle plus tard par Georges Pompidou, c'est d'abord en raison du rôle essentiellement représentatif du président de la République élu jusqu'en 1958 par le Congrès du Parlement, puis par un collège de notables et seulement depuis 1965 (après la réforme de 1962) par le suffrage universel.

En revanche, sous la Vᵉ République, le chef de l'Etat est devenu, selon la formule consacrée, *« la clé de voûte des institutions »*. Si l'on excepte les sénateurs, dont le mandat est de neuf ans (mais le Sénat est renouvelé par tiers tous les trois ans et son président doit être chaque fois réélu), aucun mandat électif n'est en France aussi long que celui du président de la République : cinq ans pour les députés et les conseillers municipaux, six ans pour les conseillers régionaux et généraux.

Mais surtout l'histoire politique de la Vᵉ République enseigne que le rythme septennal, et *a fortiori* biseptennal, ne correspond plus à une grande réalité. Le « tempo » biologique du corps politique français semble se situer plutôt entre dix et douze ans, c'est-à-dire un doublement du quinquennat ou du sextennat. Un premier coup de semonce est en général adressé par l'opinion aux dirigeants du pays avant le terme de sept ans. Le renouvellement du mandat permet de vérifier alors les sentiments du corps électoral . Ainsi, après avoir ressenti les premiers effets de la désaffection lors de sa mise en ballottage à l'élection présidentielle de 1965, le général de Gaulle, arrivé au pouvoir en 1958, a-t-il été ouvertement mis en cause en mai 1968 avec le slogan révélateur de *« Dix ans ça suffit »*. Bien que son mandat se soit prolongé encore une année, son autorité ne s'est donc en réalité exercée que dix ans.

Georges Pompidou, emporté par la maladie le 2 avril 1974 après cinq ans passés à l'Elysée, avait pris conscience de la nécessité d'une réforme. Il avait entamél'année précédente l'instauration du quinquennat que l'hostilité d'une partie de la gauche et les réticences des centristes au Parlement avait bloquée.

M. Valéry Giscard d'Estaing a pu terminer son septennat en 1981. Mais au bout de quatre ans de mandat, les élections législatives de 1978, gagnées de justesse après les cantonales de 1976, mauvaises pour le pouvoir, ainsi que les municipales de 1977, peu favorables hormis à Paris, avaient eu valeur d'avertissement. Et, dès la sixième année du mandat, l'affaire des « diamants » avait porté atteinte au crédit du chef de l'Etat.

M. Mitterrand a lui aussi connu l'épreuve de la cinquième année puisque c'est à ce moment-là, en 1986, que le parti du président de la République a perdu les élections législatives . S'il a pu rétablir la situation à son profit au terme de la cohabitation, en bénéficiant de la division de ses adversaires, son deuxième mandat a été marqué, en 1991, par une chute sensible de sa popularité avant l'échec de son parti aux élections locales l'année suivante. Il a ainsi, à son tour, connu le passage difficile de la dixième année de mandat.

Qu'il s'agisse de la solitude du dirigeant suprême, de l'usure du pouvoir, des mutations de la société, du rajeunissement des prétendants et de leur impatience ou de l'accélération de l'Histoire, le septennat, surtout lorsqu'il est réitéré, ne semble plus correspondre réellement à la sociologie politique du pays et aux aspirations des électeurs . Toutefois, une réelle réforme n'aurait tout son sens que si elle s'accompagnait d'une adaptation plus vaste des institutions puisqu'il devrait être possible, au terme de trente-quatre ans de pratique, de dresser un bilan et d'effectuer une sorte de *check-up* de la Constitution de la Vᵉ République.

ANDRÉ PASSERON

L'émergence du fait minoritaire

Suite de la première page

Ces glissements successifs de la logique majoritaire vers l'impasse minoritaire ne doivent rien au hasard. Ils sont le fruit malheureux de quatre facteurs essentiels. D'abord, chronologiquement, le retour progressif de la représentation proportionnelle au sein du système électoral français. Il vient d'être contenu, mais il n'est pas stoppé. Après vingt et un ans de règle majoritaire, les premières élections européennes de 1979 ont eu lieu sous le régime proportionnel. La bipolarisation manichéenne de l'époque en a éclipsé les effets. Ceux-ci furent pourtant instantanés. A gauche comme à droite, les liens entre alliés se sont aussitôt desserrés, et les rapports de force modifiés. Les deuxièmes élections européennes (1984) en ont dramatisé les conséquences, avec l'irruption du Front national, l'enlisement du PC, l'émiettement des partis. Les élections législatives et régionales de 1986 ont accentué cette pente, malgré le dualisme politique sommaire de l'époque. Les élections européennes de 1989 et les élections régionales de 1992 ont achevé la démonstration. Qu'il soit national ou départemental, le mode de scrutin proportionnel italianise irrésistiblement l'Hexagone. La règle majoritaire imposait une discipline brutale, la règle minoritaire tourne toute cohérence en dérision. Or elle triomphe sur le terrain régional et européen, et elle compte d'influents partisans pour le scrutin législatif.

Deuxième facteur, à la fois conséquence et amplification du premier : le déclin des partis de gouvernement, la condamnation des partis dominants. La Vᵉ République a connu un vrai parti dominant – la formation gaulliste – et un parti qui aurait pu aspirer à le devenir, le PS. En fait, s'ils ont connu l'un et l'autre – certes, inégalement – la durée au pouvoir et la primauté électorale qui caractérisent les partis dominants, seul le parti gaulliste a réellement coïncidé ave ce qui en constitue l'autre trait, l'idéologie dominante de l'époque. Le PS, en revanche, a perdu son « projet » en gagnant le pouvoir. Alors que gaullistes et socialistes ont dépassé jadis les 35 %, les premiers visent aujourd'hui modestement les 25 %, que les seconds n'approchent même plus. Il n'y a plus de parti dominant, mais trois partis (RPR, PS et, à un degré bien moindre, UDF) qui peuvent espérer dépasser l'an prochain la barre des 20 %, plus une myriade inconstante de formations de tailles moyennes ou médiocres (Front national, PC, Verts, Génération Ecologie). On frôle le contre-modèle italien, on risque l'anomie.

Troisième facteur porteur de la logique minoritaire : le désert idéologique actuel. La Vᵉ République était encore, il n'y a pas longtemps, le champ privilégié de guerres de religions furieuses, théâtrales et animées. Il n'en reste plus désormais que des fragments et des débris. L'idéologie communiste s'est effondrée et désarticulée. L'idéologie socialiste appartient à l'histoire des idées mortes. Le « projet » adopté l'an dernier constitue une honnête abjuration du passé, une sage conversion au présent, en rien une anticipation de l'avenir.

Féodalités locales

L'idéologie gaulliste s'est fondue progressivement dans l'idéologie libérale, laquelle, après avoir été si longtemps introuvable en France, fut tour à tour conquérante en 1986, puis embarrassée après 1988. Sur le terrain des valeurs, des concepts, des idées, tout est à reconstruire, rien ne peut fédérer les minorités enchevêtrées et antagonistes.

Enfin, la montée en puissance des féodalités locales (régionales, départementales, municipales), très sensible en dix ans, décompose la géographie par ailleurs dominée par l'échéance européenne. Ce quatrième facteur n'est pas en lui-même négatif puisqu'il enracine la démocratie locale et propose au moins un dessein extérieur pour la France. Il contribue cependant à disloquer en même temps la logique majoritaire. Traversée par l'individualisme, démembrée par le corporatisme, la société politique française est menacée d'émiettement.

Le fait minoritaire n'est certes pas irrésistible, irrépressible, irréversible. La future élection présidentielle sera, comme toujours, l'occasion d'une recomposition. Si la commission chargée de la réforme de la loi électorale aboutit et propose par exemple un simple correctif proportionnel à un système qui resterait clairement sous l'empire majoritaire, l'équité y gagnerait sans que l'efficacité y perde. Encore faudrait-il songer alors à ce que chaque type de scrutin (municipal, départemental, régional, national) comporte à l'avenir une prime majoritaire et qu'en somme le principe de la loi municipale (majoritaire à correctif proportionnel) soit généralisé. Encore faudrait-il aussi que chaque parti de gouvernement se montre capable d'élaborer une plate-forme de propositions illustrant une idéologie redessinée, une culture modernisée, pour qu'il redevienne clair qu'à l'alternance correspondrait l'alternative. Encore faudrait-il enfin que s'affirme de nouveau un Etat régalien fédérateur, d'autant plus nécessairement prestigieux que la démocratie locale progresse, d'autant plus nécessairement ambitieux que l'Europe se construit, d'autant plus légitime enfin qu'il saurait se rénover. Et qu'ainsi les récentes élections régionales, loin de constituer la maquette diabolique de la société politique française du vingt et unième siècle, en seraient tout au contraire l'exact repoussoir.

ALAIN DUHAMEL

ANDRÉ LAURENS

LIVRES POLITIQUES

Ce que souveraineté veut dire

CETTE révision constitutionnelle qu'impose la ratification du traité de Maastricht, il convient de s'y préparer sérieusement : les questions de souveraineté ne se traitent pas à la légère. La souveraineté, rappelons-le, est notre bien commun. L'article 3 de la Constitution dispose qu'elle *« appartient au peuple qui l'exerce par ses représentants et par la voie du référendum. Aucune section du peuple ni aucun individu ne peuvent s'en attribuer l'exercice »*. Voilà qui est net, sinon tout à fait clair. *« Paradoxalement,* souligne Pierre Bouretz, *l'un des fragments les plus essentiels de la Constitution est aussi l'un des plus énigmatiques. Définie par référence à la nation, la souveraineté appartient au peuple, comme si l'essence du phénomène ne pouvait coïncider avec la place qui lui est assignée. »*

Il faut donc remonter dans l'histoire pour dégager le concept *« des héritages et symbolismes ambivalents »* qui le surchargent, ce que fait Pierre Bouretz dans l'article qu'il a rédigé pour le *Dictionnaire constitutionnel* établi par cent cinquante-sept auteurs sous la direction d'Olivier Duhamel et Yves Mény. *Souveraineté* est l'une des quelque sept cents entrées de cet imposant outil de travail, dont l'utilité va bien au-delà, on s'en doute, des rares tentatives de révision constitutionnelle.

L'article choisi ici, comme illustration de l'ouvrage, court sur quatre pages en raison de la complexité du sujet justement relevée par l'auteur. Celui-ci observe que la souveraineté, principe d'identité nationale, demeure *« jalousement gardée par la jurisprudence constitutionnelle lorsqu'il s'agit de régler les relations du droit interne et du droit public externe »*. Mais, de plus en plus, elle doit céder le pas à *« des valeurs universelles qui justifient le droit d'ingérence »*. Pierre Bouretz poursuit : *« Si l'on ajoute que sur fond de construction européenne et de fin de guerre froide des identités souveraines travaillent à s'effacer lors même qu'un consensus se forme sur la nécessité de protéger celles qui sont violées, le destin de l'idée de souveraineté est peut-être scellé en un ultime paradoxe. Celui qui noue l'urgence de sa reconnaissance à l'idéal de sa disparition sur l'horizon régulateur de l'avènement d'une République universelle. »*

On est là au cœur du problème que va soulever l'application du traité de Maastricht, en ce qui concerne le droit de vote des ressortissants de la Communauté aux élections municipales et les transferts de souveraineté que suppose l'union monétaire. Le débat, parce qu'il touche précisément à toute une symbolique de l'Etat-nation (et pas seulement en France), ne se cantonnera pas à une argumentation juridique. On voit déjà se profiler une joute politique, à la fois embarrassée et passionnelle, où vont se croiser les vieilles querelles sur l'intégration européenne et les prérogatives du pouvoir national.

Les articles du *Dictionnaire constitutionnel* se renvoient les uns aux autres. C'est ainsi que *souveraineté* débouche sur *absolutisme, droits de l'homme, droits fondamentaux, individualisme* et que le lecteur est invité à se reporter à *nation*, s'il s'intéresse particulièrement à *souveraineté nationale*, et à *nation et peuple* s'il cherche du côté de *souveraineté populaire*. Le risque de ce jeu de renvois est de ne plus sortir d'une lecture qui s'alimente ainsi d'elle-même, mais il est celui que fait courir tout bon dictionnaire aux aventuriers en quête du sens des mots et des idées.

Les directeurs de l'entreprise, Olivier Duhamel et Yves Mény, indiquent que celle-ci ne se limite pas à la France, dont l'histoire constitutionnelle est très riche, mais qu'elle s'étend à un grand nombre de pays et que, dans la mesure du possible, *« l'histoire, le droit et la science politique comparés s'y insèrent »*. Ils soulignent le caractère collégial de ce travail, qui ne prétend pas à l'unicité des vues, mais dont la richesse réside plutôt dans *« la multiplicité des voix qui y concourent, la diversité des approches et des analyses qui donnent davantage l'image du pluralisme que de la cacophonie »*.

La richesse de cette production collective est évidente à la première consultation d'un ouvrage qui, bien sûr, en appelle d'autres s'il est vrai que s'impose le *constitutionnalisme*, lequel définit la supériorité accordée à la *Constitution* sur toute autre norme, parce *« qu'elle bénéficie d'une légitimité érigée en mythe sacralisé »*. Que d'entrées et de renvois à consulter !

▶ ***Dictionnaire constitutionnel*, par Olivier Duhamel et Yves Mény. PUF, 1 112 pages, 695 F.**

EN BREF

□ **M. Le Pors (PC) ne mettrait « aucune exclusive » à une participation au gouvernement.** – M. Anicet Le Pors, membre du comité central du PC, ancien ministre, a affirmé jeudi 16 avril, au cours de l'émission « le Grand O » O'FM-*la Croix*, qu'en raison de l'abandon progressif du clivage droite-gauche il ne mettrait *a priori « aucune exclusive »* à sa participation à un gouvernement, sauf à l'égard des *« forces qui défendent des positions de violence et de racisme »* telles que le Front national. Il a estimé, en prenant l'exemple du Haut Conseil à l'intégration, que *« sur des problèmes concrets et sur des valeurs, des gens qui se situent les uns à droite, les autres à gauche, peuvent se retrouver »*.

□ **Débat sur la presse et l'audiovisuel le 23 avril.** – Le débat sur la presse et l'audiovisuel annoncé le 15 avril par M. Jean-Noël Jeanneney, secrétaire d'Etat à la communication, aura lieu jeudi après-midi 23 avril à l'Assemblée nationale. Il sera précédé d'une déclaration du gouvernement.

L'affaire Touvier

Des avocats s'émeuvent du placement sur écoutes téléphoniques de deux de leurs confrères

Deux petites pages de «l'arrêt Touvier» rendu le 13 avril ont suscité l'indignation de bon nombre d'avocats. Au chapitre des annulations d'actes, les magistrats de la chambre d'accusation de la cour d'appel de Paris évoquent en quelques lignes le placement sur écoutes de deux avocats, Me Jacques Buttin, du barreau de Chambéry, qui fut le conseil de Paul Touvier en 1976 dans le cadre d'une procédure civile concernant le testament de son père, et Me Jacques Vergès, du barreau de Paris, qui a défendu Klaus Barbie lors du procès de Lyon. Au mois de novembre 1988, alors que Paul Touvier était en fuite, une commission rogatoire du juge d'instruction tendait en effet à *«faire procéder aux réquisitions utiles à connaître l'ensemble du courrier reçu par et adressé à»* Me Buttin et à placer sur écoutes la ligne téléphonique de Me Buttin ainsi que celles de Me Vergès.

Depuis l'arrêt de la chambre d'accusation, ces pièces ont disparu du dossier : estimant que le magistrat instructeur *«devait s'interdire d'ordonner de telles surveillances dès lors que la personne intéressée avait la qualité d'avocat et qu'il n'y avait pas lieu de présumer qu'elle pouvait entretenir avec l'inculpé des rapports indépendants de sa qualité professionnelle»*, les magistrats ont annulé l'ensemble des pièces issues de ces commissions rogatoires. La colère des avocats ne s'est pas éteinte pour autant. Me Vergès, qui se dit *«scandalisé par ces méthodes de voyou»*, a transmis au bâtonnier de l'ordre des avocats de Paris, Me Georges Flécheux, une plainte visant les deux juges d'instruction qui se sont succédé dans ce dossier, MM. Claude Grellier et Jean-Pierre Getti. Me Buttin, qui admet avoir reçu après la procédure civile engagée en 1976 plusieurs lettres émanant de Paul Touvier, a fait de même à Chambéry.

«Un avocat n'est pas au-dessus des lois, déclare Me Vergès, *mais il s'agit là des rapports professionnels qu'il entretient avec ses clients. Il n'y a pas de profession d'avocat possible si le secret professionnel est violé.»* Dans un communiqué diffusé vendredi 17 avril, le conseil de l'ordre des avocats de Chambéry s'est lui aussi élevé contre ces pratiques : dénonçant cette *«violation intolérable du secret professionnel que rien ne saurait justifier»*, le conseil souhaite que *«des dispositions soient prises afin que, désormais, toute écoute téléphonique soit interdite et que la confidentialité de la correspondance soit scrupuleusement assurée»*.

□ **Le Syndicat des avocats de France dénonce *«une idéologie partisane»*, après l'arrêt de non-lieu.** – Réagissant à l'arrêt Touvier, la section parisienne du Syndicat des avocats de France (SAF) *«s'inquiète de constater que de hauts magistrats, statuant au nom du peuple français, n'hésitent pas à détourner leur mission et le pouvoir qui leur est ainsi conféré pour les mettre au service d'une idéologie partisane en confondant examen juridique des faits et révision de l'histoire»*.

Les articles 226 et 227 du code pénal et la jurisprudence

Le droit de critique des décisions de justice

par Maurice Peyrot

A l'annonce de la décision de la chambre d'accusation de Paris concernant Paul Touvier, les réactions ont été immédiates, spontanées, incontrôlées et parfois incontrôlables. Une colère sincère engendrait des mots quelquefois violents, et les plus pudiques lâchaient à l'égard des juges les phrases les plus sévères. Largement repris par tous les organes de presse, ces cris de fureur dénonçant l'injustice de la justice dans une décision particulière ne tombaient-il pas sous le coup de la loi? Le corps judiciaire n'allait-il pas se protéger en soulevant quelques vieux cartons poussiéreux pour brandir un texte qui réprime la critique des décisions de justice?

Nul n'y a pensé, car, outre le fait que l'initiative eût été malheureuse, il semble bien que ce texte ne corresponde pas exactement à cette fonction. L'article 226 du code pénal dispose : *«Quiconque aura publiquement, par actes, paroles ou écrits, cherché à jeter le discrédit sur un acte ou une décision juridictionnelle dans des conditions de nature à porter atteinte à l'autorité de la justice ou à son indépendance, sera puni de un à six mois d'emprisonnement et de 500 à 30 000 F d'amende.»* Issu d'une ordonnance du 23 décembre 1958, cet article provoqua un tel trouble que le garde des sceaux, dans une conférence de presse, déclarait, le 13 mars 1959, qu'il ferait l'objet de *«l'interprétation la plus libérale»*. Il s'agissait cependant d'un texte pouvant avoir des conséquences graves sur la liberté d'expression. Dans son étude consacrée à l'article 226, Mme Danièle Mayer, chargée de cours à l'université de Dijon, souligne ce danger en observant cependant une distorsion entre le but poursuivi par la législation et la formulation de l'article. A l'époque, il s'agissait de lutter contre les abus de la presse à sensation en marquant *«la limite entre la liberté et la licence»*. Mais Mme Mayer constate que, si l'article a provoqué peu de condamnations, elles ont été infligées principalement à de petites publications politiques. Car, pour appliquer l'article 226, il faut que la critique ne s'adresse pas seulement à une décision mais jette le discrédit sur le pouvoir judiciaire tout entier.

L'institution ou les magistrats?

«Il faut une volonté d'atteindre la justice dans son ensemble», note le substitut général Marc Domingo, qui fut le chef de la section du parquet de Paris spécialisée dans les délits de presse. Avant d'ajouter : *«C'est un texte qui n'est pas facile à manier.»*. Certains l'ont carrément manipulé puisque quelques très rares condamnations visaient des écrits fustigeant une simple décision judiciaire. Mais il semble que l'on soit revenu à une interprétation plus stricte.

Ainsi, le 7 mars 1988, la Cour de cassation a rejeté la demande de l'Association professionnelle des magistrats (APM) qui souhaitait poursuivre M. Raymond Forni, à l'époque président de la commission des lois. Celui-ci avait déclaré, à propos d'un jugement condamnant Jean-Marie Tjibaou, leader indépendantiste canaque, *«pour avoir porté atteinte à l'intégrité du territoire national»*, qu'il s'agissait d'une décision *«absurde et imbécile»*.

La Cour de cassation avait estimé que les infractions à l'article 226 *«ne sont punissables que lorsqu'il est porté atteinte à l'intérêt de la justice comme institution fondamentale de l'Etat et non aux magistrats qui concourent à la justice»*. Et les juges suprêmes en déduisaient que seul le parquet était habilité pour exercer des poursuites sur ce texte *«dont l'objet exclusif est la protection de l'intérêt général qui s'attache à l'autorité de la justice ou à son indépendance»* (*le Monde* du 12 mars 1998).

Un opuscule (1) diffusé par l'Association d'études et de recherches de l'Ecole nationale de la magistrature commente cette décision après avoir constaté : *«On doit se montrer (...) très réservé face à de telles incriminations qui, en voulant certes limiter les critiques abusives ou malveillantes de la presse, risquent vite d'aboutir à l'instauration d'une véritable obligation de réserve pour les journalistes totalement incompatible avec leur liberté d'opinion proclamée par ailleurs.»*

Un autre article semblait pouvoir constituer une menace pour la liberté d'expression. Il porte le numéro 227 et réprime la publication *«de commentaires tendant à exercer des pressions (...) sur la décision des juridictions d'instruction ou de jugement»*. Pour Mme Mayer, c'est un article *«mort-né»*, puisqu'il n'a entraîné qu'une seule condamnation, et un arrêt de la Cour de cassation du 10 juin 1988 a sévèrement réduit son champ d'application.

Il reste que ces deux articles n'ont toujours pas été abrogés et que les circonstances peuvent un jour amener une juridiction à en interpréter le sens d'une manière conjoncturelle. La suppression des textes ambigus s'impose afin que le droit de critique prenne toute la valeur que lui donnait M. Pierre Drai, premier président de la Cour de cassation lors de l'audience solennelle du 6 janvier 1989 en déclarant : *«Dépassant les limites de l'enceinte où nous sommes réunis, je veux, pour finir, élargir mon propos à tous les magistrats de notre pays (...). Faites connaître vos efforts quotidiens; soumettez à critique vos décisions; engagez un débat ouvert avec l'opinion chaque fois que les règles de notre institution le permettent; puis attendez que nos concitoyens, mieux informés, nous jugent comme nous le faisons nous-mêmes : avec rigueur mais compréhension.»*

L'année suivante, il insistait en rappelant : *«Veillons à nous enrichir de la critique (....). Que l'opinion publique s'intéresse au contenu d'un jugement, en discute et le critique, cela est normal, et c'est aussi une règle fondamentale de la vie en démocratie.»*

(1) *Le Droit à l'information et le procès pénal*, par Gilbert Cousteaux et Patrick Lopez-Terres, juillet 1991. Collection «Les points de repère judiciaires».

Pour faux, usage de faux et abus de confiance

Une information judiciaire est ouverte contre l'Olympique de Marseille

Conformément aux directives données par le ministre de la justice, M. Michel Vauzelle, visant neuf clubs de football professionnel, le parquet de Marseille a ouvert, jeudi 16 avril, une information judiciaire contre X concernant l'Olympique de Marseille, des chefs de faux, usage de faux et abus de confiance. Mme Bernadette Augé, doyen des juges d'instruction, a été chargée du dossier. C'est ce magistrat qui instruit déjà l'information judiciaire partielle, du chef d'usage de faux, ouverte le 21 février dernier à la suite d'une plainte de l'ex-inspecteur Antoine Gaudino.

MARSEILLE

de notre correspondant régional

L'affaire des comptes de l'OM remonte à novembre 1990. A cette date, une enquête préliminaire de police avait été ordonnée par le parquet de Marseille dans le prolongement de l'affaire des malversations du RC Toulon. Les policiers avaient découvert dans la comptabilité du club marseillais une série d'irrégularités portant, notamment, sur des contrats de prêts fictifs consentis par l'OM à certains joueurs et le versement d'importantes commissions à de mystérieux intermédiaires agissant sous le couvert de sociétés étrangères.

Le directeur général de l'OM, M. Jean-Pierre Bernès, avait notamment admis que ces contrats de prêts n'étaient que *«l'habillage juridique de primes occultes convenues entre les joueurs et le club»*. Un fait également reconnu par l'un des joueurs, Philippe Vercruysse.

Le sort de M. Bernard Tapie

De même, M. Bernard Tapie, président de l'OM, après son audition par les enquêteurs, le 22 avril 1991, avait expliqué, sur TF 1, que la rémunération des intermédiaires faisait partie des mœurs du football professionnel, qu'il déplorait, sans avoir la possibilité de *«faire autrement»*. Le futur ministre du gouvernement Bérégovoy avait toutefois estimé que ces pratiques avaient un caractère *«fiscal mais non pénal»* (1). Dans un rapport de synthèse, adressé à la Chancellerie le 4 juillet 1991, le procureur de la République de Marseille, M. Olivier Dropet, s'était prononcé pour l'ouverture d'une information judiciaire.

«Les délits de faux et usage de faux paraissent d'ores et déjà établis», écrivait-il en estimant que MM. Bernard Tapie et Michel Hidalgo (ancien directeur de l'OM), tous deux signataires des contrats, *«seraient susceptibles d'inculpation de ces chefs»*. Il considérait toutefois que *«l'existence du délit d'abus de confiance, ou son inexistence, ne pourra que résulter d'investigations (...) dans le cadre de commissions rogatoires à l'étranger»*.

L'avis du magistrat instructeur peut, certes, être différent de celui du parquet. Si Mme Augé estime que les charges contre M. Tapie ne sont pas suffisantes, elle peut encore l'entendre comme témoin. Dans ce cas, elle devra obtenir l'autorisation du conseil des ministres (c'est le président de la Cour de cassasion, ou son délégué, qui procède alors à l'audition). Mais on conçoit mal qu'elle choisisse cette voie en ce qui concerne les délits de faux et d'usage de faux. L'article 105 du code de procédure pénale lui interdisant, sauf à faire échec aux droits de la défense, d' *«entendre des personnes contre lesquelles il existe des indices graves et concordants de culpabilité»*. Reste, éventuellement, l'inculpation à laquelle, juridiquement, rien ne s'oppose, passé le délai d'un mois suivant la nomination de M. Tapie comme ministre.

Une issue qui, dans l'immédiat, paraît politiquement douteuse. Dans son communiqué, publié le 15 avril, M. Vauzelle souligne que *«seul le traitement judiciaire permettra de faire équitablement, et de manière complète, la part des irrégularités de gestion, de celle des éventuels cas d'enrichissement personnel ou de corruption»*. Or l'enquête préliminaire de police n'incrimine pas les dirigeants de l'OM en ce qui concerne ces derniers cas et il convient peut-être d'attendre, à ce sujet, le texte de la loi sur la moralisation du sport préparé par Mme Frédérique Bredin.

GUY PORTE

(1) Ni le fisc ni l'URSSAF, auxquels aurait été porté préjudice, n'ont, jusqu'ici, engagé de poursuites.

□ **M. Antoine Gaudino craint une amnistie pour M. Bernard Tapie.** – M. Antoine Gaudino, qui avait porté plainte contre M. Tapie en qualité de contribuable représentant la ville de Marseille dans l'affaire de l'OM, se demande dans un communiqué si le pouvoir n'a pas *«déjà préparé une porte de sortie au président de l'OM, membre du gouvernement»* : *«Derrière l'annonce d'une loi de moralisation des pratiques du monde du football pourrait se décider, comme pour Urba et M. Nucci, une nouvelle amnistie épargnant à M. Tapie d'avoir à répondre, face à un juge d'instruction, de la véritable destination des fonds de l'OM transférés à l'étranger. Il appartient au premier ministre de démentir cette redoutable perspective et de dire si M. Tapie, qui aurait dû être inculpé depuis juillet 1991, répondra devant la justice de ses actes comme tout citoyen de ce pays.»*

POINT DE VUE

Discrédit

par Me Michel Laval

LA décision rendue le 13 avril 1992 par la chambre d'accusation de la cour d'appel de Paris, qui a renvoyé le chef de la Milice, Paul Touvier, à une retraite paisible sur le lit de ses crimes, est une mauvaise décision de justice. Le devoir, aujourd'hui, commande de le dire, et de le répéter sans relâche, jusqu'à ce que la salutaire fronde civique qui s'est levée contre elle en ait enfin raison.

Une mauvaise décision de justice, c'est une décision qui jette le désordre dans la nation et outrage la conscience des citoyens. C'est l'arrêt d'un Parlement qui livre un honnête protestant au supplice de la roue; c'est le jugement d'un tribunal militaire qui jette au bagne un officier juif innocent; c'est la décision d'une juridiction de circonstance, dite «section spéciale», qui envoie à la guillotine des hommes déjà jugés et déjà condamnés pour les mêmes faits. La décision rendue le 13 avril 1992 par la chambre d'accusation de la cour d'appel de Paris, qui a assassiné une seconde fois les sept otages juifs de Rillieux-la-Pape en absolvant leur bourreau, est entrée dans le panthéon noir des mauvaises décisions de justice.

Cette décision ne doit rien au hasard, ni à l'erreur. En 215 pages, elle se livre, sous couvert de dire le droit, à une interprétation de faits historiques qui, pour aberrante qu'elle soit, est suffisamment méthodique et élaborée pour qu'on puisse considérer que ses auteurs l'ont longuement pensée et mûrie, avant de la lancer à la face de la communauté publique. Le révisionnisme vient de recevoir là sa consécration judiciaire sous la forme d'une invraisemblable réhabilitation du régime de Vichy, et d'une non moins stupéfiante disculpation de la Milice. Les *«amants inconsolables de la défaite et de la collaboration»*, dont parle dans ses «Mémoires» le général de Gaulle, tiennent enfin, cinquante ans après, leur viatique. L'arrêt fera date, n'en doutons pas, quelle que soit son éphémère destinée.

Chacun prend ses responsabilités. Il est dans le code pénal un article qui punit ceux qui cherchent *«publiquement par actes, paroles ou écrits, à jeter le discrédit sur un acte ou une décision juridictionnelle...»* Si, d'aventure, les lignes écrites ici paraissent tomber sous le coup de ce texte, qu'on nous poursuive. Nous verrons alors, qui, du juge qui a pris le parti du bourreau, ou du citoyen qui s'est rangé du côté de ses victimes, qui, du magistrat qui juge au nom du peuple français, ou du peuple français qui juge ses magistrats, s'est mis hors la loi. Nous verrons alors qui, de la décision rendue, ou de la critique qui en est faite, a jeté le discrédit.

► Me Michel Laval est avocat au barreau de Paris.

SCIENCES

En travaillant sur des souris mutantes

L'Institut Pasteur a réalisé la première substitution fonctionnelle de gènes chez un mammifère

En remplaçant un gène par un autre dans des cellules embryonnaires, une équipe de l'Institut Pasteur est parvenue, pour la première fois au monde, à obtenir des souris mutantes dont la morphologie a été modifiée au cours de l'embryogenèse. Publiés dans les dernières livraisons des revues *Cell* (datée du 17 avril) et *Médecine/Sciences* (avril 1992), ces résultats s'appuient sur deux techniques récemment mises au point, qui ouvrent de nouvelles perspectives pour l'étude du développement embryonnaire et la compréhension des maladies héréditaires humaines.

Comment un amas de cellules indifférenciées, issues des divisions successives d'un œuf fécondé, s'organise-t-il pour aboutir à une ébauche embryonnaire formée d'une tête, d'un thorax, d'une colonne vertébrale? Dans cette métamorphose, l'une des plus mystérieuses de la biologie, on sait désormais qu'intervient un groupe très particulier de gènes, chargés de déterminer le devenir des cellules selon la région de l'embryon où elles sont situées. Découverts chez la mouche drosophile à la fin des années 70, ces «homéogènes» existent également chez tous les mammifères. Une soixantaine ont été identifiés à ce jour chez la souris, et la liste n'est sans doute pas close. Mais l'on ignore encore pour l'essentiel la manière dont ils fonctionnent, ainsi que les anomalies de développement que peuvent provoquer leurs dérèglements.

C'est sur l'un de ces homéogènes de souris, appelé Hox-3 1, qu'ont porté les travaux de l'équipe de l'Institut Pasteur. Les chercheurs Philippe Brûlet, Hervé Le Mouellic et Yvan Lallemand (1) se sont appuyés sur deux techniques récentes qui, combinées l'une à l'autre, devraient désormais constituer un outil de choix pour le transfert de gènes animaux ou humains.

Greffe «au hasard»

La première, testée chez la souris depuis quelques années, consiste à travailler sur des cellules souches embryonnaires. Prélevées à un stade très précoce de l'embryogenèse, ces cellules ES (pour *embryonic stem*) ne sont pas encore spécialisées; cultivées en laboratoire, elles peuvent donc y recevoir un gène étranger, puis, une fois réintroduites dans un embryon, reprendre le cours normal de leur développement.

La seconde technique, dite de recombinaison génétique homologue, donne aux chercheurs la possibilité de «greffer» dans les chromosomes, de manière extrêmement précise, le gène étranger qu'ils souhaitent étudier. Pendant longtemps, en effet, la plupart des transferts de gènes pratiqués sur des embryons de mammifères (souris, vaches, moutons) étaient réalisés en introduisant ce gène «au hasard». D'où une perte de rendement considérable.

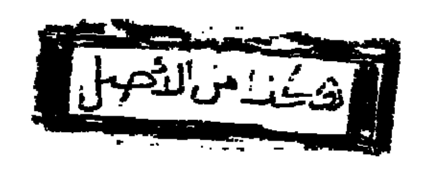
Délicate et complexe, mais de mieux en mieux maîtrisée par les biologistes moléculaires, la technique de recombinaison homologue permet désormais de contrôler combien de copies du gène sont introduites dans une cellule et de programmer le lieu de leur intégration. On peut ainsi insérer un gène donné en un endroit précis du génome receveur, sans risquer la modification indésirable d'autres gènes.

Par recombinaison homologue, les chercheurs français ont ainsi obtenu des souris dans lesquelles le gène Hox-3 1 avait été remplacé par un gène «marqueur» (n'intervenant pas dans le développement de l'embryon mais permettant de repérer les cellules qui le contiennent). *«Toutes ces souris mutantes présentent une anomalie de certaines vertèbres, qui se sont transformées en prenant l'apparence de vertèbres plus antérieures»*, résume Hervé Le Mouellic. Ainsi la perte du gène Hox-3 1 a-t-elle transformé le devenir de toute une région embryonnaire, *«en modifiant non pas la position, mais l'identité des cellules qui auraient dû exprimer cet homéogène»*.

Ces travaux, qui présentent un intérêt fondamental pour les embryologistes, pourraient également ouvrir d'importantes perspectives à la recherche biomédicale. Cette technique de substitution génique, très spécifique, permet en effet d'évaluer le rôle d'un gène dans des conditions physiologiques réelles. Elle devrait ainsi accélérer la mise au point de modèles animaux porteurs d'affections humaines héréditaires ou à incidence génétique, modèles qui manquent encore cruellement pour comprendre l'étiologie de nombreuses et graves maladies.

CATHERINE VINCENT

(1) Unité de génétique cellulaire de l'Institut Pasteur de Paris (associée au CNRS, URA 1148).

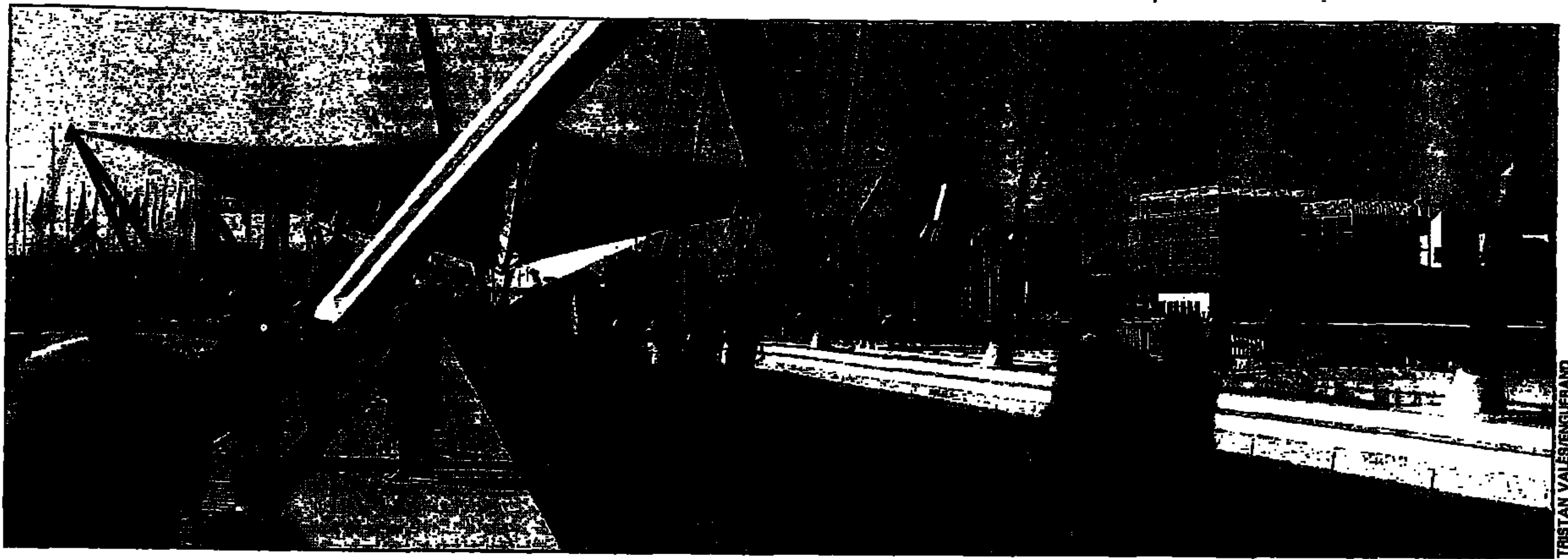


Le Monde

HEURES LOCALES

Espagne, pays des autonomies

L'Exposition de Séville met l'Andalousie à l'honneur au moment où les régions qui composent la péninsule Ibérique bénéficient de nouveaux transferts de compétences



TRISTAN VALÈS/ENGUERAND

L'Espagne se conjugue au pluriel, du nom de ses provinces autonomes, dont les pavillons se dressent derrière la porte de la Barqueta.

MADRID

de notre correspondant

DOIT-ON dire une Espagne ou des Espagnes ? Plus que jamais cette nation, que quarante ans de franquisme ont maintenue dans un carcan centralisateur, se conjugue au pluriel. *« En quinze ans, le pays le plus centralisé d'Europe est devenu l'un des plus décentralisés derrière des fédérations traditionnelles comme la Suisse et l'Allemagne »*, écrit le professeur de droit constitutionnel de l'université de Barcelone, M. Eliseo Aja. Ce juriste ajoute : *« La transformation réalisée par la Constitution et les statuts d'autonomie a été énorme. »* Mais c'est surtout la Constitution de 1978 qui, en facilitant l'accession à l'autonomie, a été à l'origine de ce bouleversement puisqu'elle a donné un cadre juridique à des aspirations nationales qui existaient depuis longtemps déjà sur le territoire espagnol.

Les particularismes régionaux sont en effet une vieille notion en Espagne. Ils correspondent à des sentiments nationalistes bien ancrés qui, encore aujourd'hui, font dire à un Castillan ou à un Galicien qu'il est d'abord de sa province avant d'être un Espagnol. Ce qui ne préjuge pas de l'*« indissoluble unité »* du pays comme le prévoit la Constitution, qui *« reconnaît et garantit »* néanmoins *« le droit à l'autonomie des nationalités et des régions... »* et admet, dans son article 3, le caractère *« officiel dans les communautés respectives des autres langues espagnoles »*.

Un système à deux vitesses

Ce principe posé et la singularité autonome admise, comment donner satisfaction à des revendications régionales de plus en plus gourmandes sans mettre en péril l'unité de la nation ? C'est ce modèle qu'a réalisé le régime socialiste de M. Felipe Gonzalez. Imparfait, critiqué, original et équilibré, il a permis d'épouser certaines réalités sans froisser des susceptibilités tout en associant les autres partis politiques à sa définition et à sa mise en place.

C'est ainsi que le président du gouvernement et son adversaire politique le plus direct, M. José Maria Aznar, ont signé, le 28 février, le « pacte autonomique » qui va permettre à dix des dix-sept communautés autonomes d'augmenter considérablement leur pouvoir puisque trente-deux nouvelles compétences leur sont dévolues, ce qui représente le transfert de l'administration centrale à l'échelon local de près de 240 000 fonctionnaires. Certes, les autres partis n'ont pas encore signé le pacte, mais le Parti socialiste ouvrier espagnol (PSOE) et le Parti populaire (PP) représentent à eux deux 70 % des votants.

Ce texte a prévu deux voies d'accès à l'autonomie. La voie rapide de l'article 151, en principe réservée aux trois régions qui ont un particularisme affirmé et une langue différente du castillan, à savoir la Galice, la Catalogne et, bien sûr, le Pays basque, qui d'entrée de jeu pouvaient revendiquer le maximum de compétences. A ces favorisées, ces communautés dites « historiques », sont venues se joindre par exemple l'Andalousie et des provinces, pour *« motifs d'intérêt national »*, comme les Canaries et le pays valencien.

La voie lente de l'article 143, qui prévoit des compétences minimales dont la liste peut être révisée après cinq ans de pratique et concerne dix des dix-sept communautés, dont certaines se sont constituées à la surprise générale, comme la Rioja, célèbre pour son vin mais toute petite portion de territoire, ou Madrid, qui s'est dissociée de la Nouvelle-Castille.

Ces deux voies législatives constituent un système souple, évolutif, qui *« s'est bien gardé de s'enfermer dans un cadre rigide dont toute modification compromettrait l'équilibre global et... qui se présente comme un véritable laboratoire expérimental »*, selon les termes utilisés par M. Frank Moderne, professeur à l'université Paris-I. Cette autonomie à la carte s'applique également aux compétences, qui peuvent varier suivant les régions, car il ne s'agit pas de paquets à prendre ou à laisser en bloc.

« Chaque communauté établit ses compétences, ses principes, droits et devoirs juridiques en accord avec ses besoins fondamentaux et sa personnalité nationale et régionale », constate M. Francesc de Carreras, professeur de droit constitutionnel à l'université autonome de Barcelone. Le processus est entièrement ouvert jusqu'à ce que soit atteint un plafond de compétences, lequel est lui-même quelque peu flou puisque l'article 149 énumère les prérogatives de l'Etat, au nombre de trente-deux, mais certaines peuvent être excercées conjointement par le gouvernement central et les autonomies.

Le fonctionnement institutionnel de ces autonomies est calqué sur celui de l'Etat, avec : une assemblée législative, dont l'appellation varie suivant les régions et qui est élue au suffrage universel selon un système de représentation proportionnelle ; un exécutif composé d'un conseil de gouvernement et d'un président élu par l'assemblée et nommé par le roi ; enfin, un tribunal supérieur de justice sur lequel le Tribunal suprême a autorité.

Le privilège de lever l'impôt

Le point le plus important reste bien sûr les finances. Le Pays basque et la Navarre ont toujours eu un statut à part et peuvent, pour des raisons historiques, recouvrer l'impôt, sur lequel les administrations prélèvent une partie avant de reverser le reste à l'Etat. Les autres communautés sont régies par un accord complexe, signé en 1986 après bien des turbulences. Cet accord est venu à expiration à la fin de l'année dernière, et le nouveau n'est pas encore complètement finalisé. Il conditionnera en grande partie le devenir des autonomies. La Catalogne voudrait par exemple bénéficier du privilège de lever l'impôt, tandis que d'autres communautés plus pauvres, comme l'Estrémadure, exigent que l'Etat répartisse les ressources.

En 1992, la totalité des budgets des communautés se monte à près de 6 milliards de pesetas (environ 324 millions de francs), soit 25 % des dépenses de toutes les administrations publiques. Le nombre des fonctionnaires atteint 565 000. Des chiffres qui illustrent l'ampleur du transfert de compétences, qui n'est pas sans provoquer certains gaspillages.

La souplesse du système a permis d'en corriger rapidement les imperfections et d'adapter les structures aux nouvelles réalités. Un monde en constant mouvement qui, comme le fait remarquer M. Pedro Cruz Villalon, professeur de droit constitutionnel à l'université de Séville, contribue à *« dynamiser la politique espagnole »*. La flexibilité, qui avait été résumée par la formule « café pour tous », va-t-elle permettre d'uniformiser les compétences et les prérogatives de chaque communauté selon un statut unique ? On n'en est pas encore là, même si les dix régions de la « voie lente » viennent de rattraper leur retard avec la signature du « pacte autonomique ». Il ne leur manque plus que d'assumer la gestion des services de santé, de police et d'éducation (le transfert de cette dernière a lieu au terme d'un processus de cinq ans) pour faire pratiquement jeu égal avec les communautés historiques.

Au Pays basque, par exemple, le statut d'autonomie accordé en 1979 a permis de mettre en place un ensemble administratif et économique qui jouit d'une grande capacité de décision. Cette province contrôle l'enseignement, la police, les ports, l'agriculture et dispose de deux chaînes de télévision. Un long chemin a donc été parcouru, mais il est loin d'être terminé. Comment parachever l'œuvre sans provoquer une dérive dangereuse, que certains dénoncent déjà comme une *« atomisation de l'Etat »* ?

Les événements dans les pays de l'Est avaient entraîné une surenchère nationaliste. L'exemple des pays baltes devenus indépendants avait-il provoqué des envieux chez les Basques et les Catalans ? Le pragmatisme a, depuis, repris le dessus, et cette flambée revendicative s'est traduite par des exigences financières plus grandes et de nouvelles revendications de compétences. Le président de la junte de Galice, M. Manuel Fraga Iribarne, a proposé, le 10 mars, que les *« nationalités historiques »* se convertissent en *« administrations uniques »* sur leur territoire respectif, c'est-à-dire contrôlent tous les services de l'Etat, à l'exception de ceux qui lui sont constitutionnellement réservés. Il est revenu à la charge le 12 avril, affichant le souci *« d'une efficacité plus grande et d'une duplication inutile »*.

Comment le modèle évoluera-t-il ? Il est vraisemblable que certaines institutions centrales, comme le Sénat, seront modifiées et qu'il faudra harmoniser les liens entre le pouvoir central et les autonomies. Le système – et la façon dont il a progressé – est en tout cas un exemple de vie démocratique. Une illustration que l'on peut vivre ensemble tout en cultivant ses différences.

MICHEL BOLE-RICHARD

Adieu l'armée

L'HISTOIRE pourrait être racontée comme une fable à la moralité amère : le gouvernement Cresson avait donné l'ENA à Strasbourg ; le gouvernement Bérégovoy lui enlève ses militaires. L'annonce par M. Pierre Joxe, ministre de la défense, de son plan de restructuration des forces armées a fait l'effet d'une bombe dont les ondes de choc n'ont pas fini de se répandre non seulement en Alsace, mais sur l'ensemble des 93 communes qu'il affecte et qui commencent seulement à compter leurs soldats... et leurs emplois perdus.

Réactions unanimes exprimées en des termes plus ou moins virulents. Jean-Jacques Weber, député UDF du Haut-Rhin : *« C'est la bombe à neutrons »* ; François Léotard, député et maire UDF de Fréjus : *« La fermeture de notre base, c'est des familles qui souffrent et une ville qui s'appauvrit »* ; la CFDT de Cherbourg : *« Le premier ministre a dit que la lutte contre le chômage était sa priorité, or il commence par supprimer des emplois dans un secteur qui dépend de l'Etat »*...

Le Nord et l'Est, vieilles régions de garnisons, sont, bien entendu, les plus touchés par le premier train de mesures de resserrement du dispositif militaire qui, à partir de juillet 1993, portera sur 24 000 militaires et 4 750 civils. Les premières protestations viennent, bien entendu, des élus de l'opposition.

Il est bien certain que les conséquences, pour plusieurs responsables locaux, de dispositions qui peuvent paraître parfaitement justifiées sur le plan national seront très sévères. Un exemple : l'armée de terre en Picardie, c'étaient 10 000 emplois directs et 5 000 indirects, soit au total 2 % de la population active dans une région où 10 % de celle-ci sont au chômage. Mais, au-delà de l'évènement, deux questions d'ordre plus général méritent d'être posées.

Les mesures annoncées l'ont été dans le cadre du plan Armées 2000, qui n'était pas inattendu. Elles sont considérées comme d'autant plus surprenantes qu'elles sont plus douloureuses. Peut-être auraient-elles dû être préparées par une meilleure concertation avec les intéressés. Mais le ministre de la défense pouvait-il s'engager dans de longues négociations alors qu'il n'avait, sur le fond et sauf à renoncer à son plan, rien à négocier ?

Ce nouveau coup qui frappe des dizaines de communes et de départements n'est finalement que le contrecoup d'un phénomène plus vaste : le désengagement progressif de l'Etat, qui retire son soutien économique aux collectivités locales après leur avoir transféré certaines de ses compétences politiques. Une sorte de décentralisation à l'envers qui ne peut qu'accroître et rendre plus ardue, pour les élus locaux, l'exercice de leurs responsabilités

J.-F. S.

Bordeaux réduit ses dépenses

La municipalité de Jacques Chaban-Delmas accuse l'Etat de l'obliger à diminuer ses investissements

BORDEAUX

de notre correspondante

DÉPENSES revues à la baisse, ralentissement des investissements et pressions fiscales en nette augmentation (+ 15,90 %) : le budget primitif 1992, qui s'élève à 1,8 milliard de francs, a été présenté par la municipalité de Jacques Chaban-Delmas comme celui d'un *« paquebot qui décélère avant l'accostage »*. L'*« adaptation »* contraint notamment à réduire de 40 millions de francs les investissements par rapport à 1991.

Le personnel qui part en retraite ne sera pas remplacé. Des équipements qui étaient promis depuis plusieurs années déjà sont repoussés : un auditorium, un nouveau pont sur la Garonne, un bâtiment neuf pour abriter le Musée des beaux-arts, sans parler de l'aménagement des quais, qui était également à l'étude depuis plusieurs années. En revanche, 8 millions de francs sont consacrés à l'édification d'un planétarium et 10 millions de francs à l'aménagement du Musée de la plaisance, dans l'ancienne base sous-marine de Bordeaux. Les « dépenses compressibles » ont été revues à la baisse. *« La ville,* indique la mairie, *ne peut aller au-delà de ces efforts d'économie sans mettre en péril l'existence d'un certain nombre de services, ou pour le moins réduire les services rendus. »* Le budget culturel 1992, qui représente 30 % des dépenses de fonctionnement de la commune, c'est-à-dire la part la plus importante de ses dépenses, n'est pas épargné. Le Centre dramatique national du port de la Lune, le Festival Sigma et la plupart des troupes subventionnées subissent une baisse de 20 % de leurs subsides.

Mais Bordeaux continue de miser sur son Orchestre symphonique, dirigé par Alain Lombard, pour *« assurer une dimension internationale à la ville dans le domaine de l'art lyrique »*. L'Orchestre et le Grand Théâtre bénéficient d'un budget de 139,7 millions de francs. Le Musée d'art contemporain enregistre également un bond financier : sa subvention passe de 4,5 à 10 millions de francs. Enfin, Bordeaux consacre 11 millions de francs aux Floralies internationales, une manifestation qui a lieu jusqu'au 27 avril.

9,2 millions de francs pour les Girondins

Dans le domaine sportif, les Girondins de Bordeaux ne sont pas oubliés. Le club de football actuel, qui fut repris par Alain Afflelou après la déconfiture de l'équipe Bez, bénéficie d'une subvention de 9,2 millions de francs, soit 900 000 francs de plus qu'en 1991. En outre, la ville acquiert pour 1,5 million de francs un immeuble qui appartint à l'ancien club afin d'y loger le nouveau. Surtout, Bordeaux continue de payer les annuités des emprunts (soit 8,2 millions de francs) garantis pour le club de M. Bez pour des acquisitions d'immeubles et des achats de joueurs. Tous ces éléments n'ont évidemment pas échappé à l'opposition municipale qui, tous groupes confondus (PC, PS, Verts, et Front national), s'est prononcée contre le budget primitif 1992. Les Verts ont notamment mis l'accent sur *« les garanties d'emprunt données à la légère »*. Le Parti socialiste affirme, quant à lui, que *« la ville est au bord du gouffre à cause de méthodes de prévisions budgétaires erronées »*. Au contraire, pour Jacques Chaban-Delmas et ses adjoints, *« ce budget n'est difficile que par la seule faute de l'Etat »*, qui a diminué sa dotation globale de fonctionnement et ponctionne Bordeaux au titre de la dotation de solidarité urbaine.

GINETTE DE MATHA

Menaces sur les enseignes

Interdictions et taxes s'accumulent sur cette nouvelle forme de communication commerciale

CES caissons dans lesquels défilent des messages en lettres lumineuses qui annoncent les heures d'ouverture et les spécialités des magasins se sont multipliés ces dernières années. Ils affichent souvent, en alternance avec ces messages, l'heure et la température extérieure. Ces enseignes commerciales animées ont fait leur apparition aux Etats-Unis. Elles sont l'application commerciale, à échelle réduite, du journal lumineux à ampoules qui informait en direct, juste après la guerre, les voyageurs qui sortaient de la gare Saint-Lazare.

Depuis dix ans, ces systèmes d'affichage se sont répandus dans les villes. La plupart sont installés derrière les vitrines des magasins, mais quelques-uns remplacent les enseignes traditionnelles et affichent même leurs messages lumineux perpendiculairement aux façades. On en a vu apparaître sur certains bâtiments municipaux pour annoncer des événements locaux ou des heures d'ouverture de services publics. C'est probablement pour éviter les excès que des municipalités ont commencé à réglementer, voire à interdire, et, presque toujours, à taxer ces nouvelles enseignes. Elles l'ont fait, pour la plupart, après les avoir tolérées pendant quelque temps. Ces formalités administratives et ces taxations ont découragé des commerçants qui avaient été séduits par cette nouvelle forme de communication.

D'abord produits par des sociétés implantées en Extrême-Orient, ces écrans à diodes électro-luminescentes sont aujourd'hui fabriqués par des sociétés françaises. Celles-ci ont réussi à en diminuer la taille et en ont fait baisser les coûts. L'entreprise Sayag Electronic, créée en 1983 avec une quarantaine de salariés pour fabriquer et commercialiser de tels équipements, a d'abord connu un développement spectaculaire.

CHRISTOPHE DE CHENAY

Lire la suite page 10

REPÈRES

BRETAGNE

Un aéroport international à Brest

BREST a inauguré, le 8 avril, son aéroport, devenu international. L'Etat, les collectivités locales et la chambre de commerce et d'industrie (CCI) ont financé les 89 millions de francs de travaux nécessaires au réélargissement de la piste et à l'installation d'un dispositif d'atterrissage tout temps.

Cet aéroport assure déjà un trafic de 500 000 passagers par an, surtout à destination de Paris, assuré par Air Inter (six rotations par jour). L'enjeu pour la CCI de Brest, gestionnaire de l'aéroport, est maintenant le développement du fret international. Des gros porteurs à pleine charge peuvent à présent atterrir à la pointe de Bretagne. En 1990, une expérience de transport de produits agricoles à destination de Montréal avait été tentée, mais la ligne, supportée par les collectivités, a dû être abandonnée faute d'une rentabilité suffisante. L'expérience a permis d'acquérir des compétences qui ont été précieuses au moment des fêtes de fin d'année lorsque 260 tonnes de homards en provenance du Canada ont transité par Brest.

La CCI vise à présent les Antilles pour l'approvisionnement en viande, et aussi le Japon pour des exportations de produits agricoles. Un accord portant sur l'expédition de carcasses de porcs dans ce pays est en négociation. Cette infrastructure doit permettre de rééquilibrer l'ouest par rapport à l'est de la Bretagne, plus proche des grands centres industriels.

HAUTE-NORMANDIE

Les quais de Rouen s'effondrent

PARTIELLEMENT épargnés par les bombardements de 1944, quelque 800 mètres de quais du port de Rouen partent en lambeaux. Construits il y a cent cinquante ans sur des pieux en bois, ils avaient bien résisté à l'épreuve du temps, malgré les variations quotidiennes du niveau de l'eau provoquées par la marée, les pieux étant régulièrement immergés.

Selon les techniciens, la sécheresse persistante les a mis au sec pendant une période trop longue. Résultat : ils se sont fendus ou érodés. Au total, 4 800 mètres de quais sont à refaire. Une première estimation porte à 240 millions de francs le coût total de la réfection, que devraient supporter le Port autonome de Rouen et les collectivités locales.

Cette dégradation n'a que peu d'incidence sur la vie portuaire puisque les navires de haute mer ont abandonné les docks attenants pour des installations modernes en amont. Mais elle inquiète la ville et la chambre de commerce et d'industrie, qui souhaitent construire, dans le secteur touché, une gare maritime pour les paquebots de croisière, nombreux à remonter les 120 kilomètres de Seine qui séparent la mer de la capitale normande.

ILE-DE-FRANCE

Bientôt un centre de tri postal à Roissy

EN partenariat avec Aéroports de Paris (ADP), La Poste réalise actuellement un centre de tri, de transit du courrier et du fret postal sur 17 hectares dans la zone de fret de l'aéroport Roissy-Charles-de-Gaulle. L'achèvement des travaux est prévu à l'automne, ce qui devrait améliorer l'acheminement des lettres et paquets en partance ou à destination de l'Ile-de-France et des dix-sept départements qui lui sont rattachés. Coût de l'investissement : 250 millions de francs.

Implanté au bord des pistes, ce complexe regroupera un ensemble d'installations et de bâtiments dont un centre de tri postal de 14 000 mètres carrés, un centre d'exploitation et de transit pour la SFMI-Chronopost de 14 000 mètres carrés, et un bâtiment d'exploitation piste de 1 200 mètres carrés sur deux niveaux réservés à l'aéropostale. Il sera desservi par quinze lignes aériennes. Conscients de constituer une gêne supplémentaire pour les riverains, La Poste et Aéroports de Paris ont décidé d'appliquer, avant même qu'elles soient obligatoires, les futures normes de restriction du bruit définies par l'Organisation de l'aviation civile internationale.

Ce supplément a été réalisé avec la collaboration de nos correspondants : Etienne Banzet (Rouen), Martine Boulay-Méric (Bobigny) et Gabriel Simon (Brest).

Les lapins de l'Hérault seront sauvés par les « puces vaccineuses »

Un laboratoire va élever les insectes capables d'immuniser les rongeurs en liberté contre la myxomatose

MONTPELLIER

de notre correspondant

EN cette année 1976, le fusil à l'épaule, Auguste Commeyras, professeur de chimie à l'université de Montpellier, se morfond en parcourant les champs de la région Languedoc-Roussillon. Pas un lapin à l'horizon, ou parfois seulement un de ces cadavres sur pattes agonisant, la tête boursouflée par la myxomatose. Ses amis toulousains, les professeurs Pierre Saurat et Yves Gilbert, viennent de découvrir le SG 33, un vaccin à base d'une souche de myxomatose atténuée qui va vite renforcer l'efficacité de l'ancien vaccin. Mais seuls les élevages vont pouvoir bénéficier de cette nouvelle protection. Il semble inconcevable de pouvoir capturer des milliers de lapins sauvages pour les vacciner avant de les relâcher.

Craignant de voir son passe-temps favori disparaître à terme faute de gibier, le Montpelliérain décide donc de passer à l'action. Au terme d'un constat assez cynique, il estime que, pour sauver la chasse, il faut d'abord sauver les proies. Il va alors créer l'Association nationale des chasseurs de lapins et de défense des chasses traditionnelles (ANCLATRA). A force de démarcher fédérations et sociétés de chasse en France, cette association réussit à recueillir des fonds faibles mais suffisants (environ 300 000 francs par an) pour aider financièrement les laboratoires et instituts de recherche qui travaillent déjà sur le sujet.

Mais pourquoi laisser à d'autres ce que l'on peut faire soi-même ? Et c'est à l'occasion d'un voyage en Australie que germe l'idée géniale. *« Les Australiens avaient déjà démontré que les puces pouvaient transporter le virus de la myxomatose. Pour stopper la prolifération des lapins, ils ensemençaient des zones giboyeuses avec des puces contaminantes,* explique Auguste Commeyras. *Si les puces pouvaient transporter le virus et détruire les lapins, pourquoi pas du vaccin, et les sauver ? Il nous suffisait d'essayer de faire l'inverse. »*

A Toulouse, le professeur Saurat se met au travail. En 1987, après un premier échec, il décide de tremper les puces dans une solution de vaccin très concentrée. Il découvre alors qu'il suffit de tremper un milliers de puces, soit 1 centimètre cube, dans une solution virale pendant trente secondes pour qu'elles chargent leur rostre en liquide.

Un brevet déposé

Une fois lâchées à proximité des lapins, elles retrouvent l'animal, rentrent leur rostre sous sa peau, et inoculent du produit en quantité suffisante pour le vacciner. La puce seringue peut ainsi être active pendant plusieurs jours. Le brevet de la découverte sera déposé pour la France, l'Espagne et l'Italie.

Mais il faudra encore cinq ans de travail et de patience. Et c'est en mars 1991 qu'a été portée sur les fonts baptismaux une nouvelle association, baptisée Bio-Espace, une émanation de l'ANCLATRA, administrée par des représentants de sociétés de chasse de soixante-sept départements en France et une trentaine de fédérations. Elle s'est fixé pour objectif de passer d'ici trois ans du stade de la recherche au stade de la production de puces. Séduit par l'idée, le conseil général de l'Hérault a décidé de lui fournir des locaux dans la maison de l'environnement à Restinclières, au nord de Montpellier.

C'est là que sera bientôt installé le nouveau laboratoire de Bio-Espace qui dispose déjà d'un budget de 1,3 million de francs, renouvelable pour trois ans. *« Le discours des chasseurs a intégré la préservation de la nature. Il correspond donc à notre démarche d'aménagement et de protection des espaces naturels »,* remarque Louis Villaret, président de l'agence foncière du département de l'Hérault. Forte de ce soutien, l'association vient d'embaucher un virologue et un entomologiste.

Mais si le chantier avance, le bout du tunnel est encore loin. Pour pouvoir lancer dans la nature les puces vaccinantes aux trousses des lapins de garenne, Bio-Espace devra obtenir du ministère de la santé une autorisation de mise sur le marché, *« comme pour tout produit vétérinaire »,* précise Ferdinand Jaoul, administrateur de la fédération de chasse de l'Hérault. *« Nous mettons tous les atouts de notre côté, à commencer par le laboratoire, qui sera aux normes du ministère. Mais il faudra sans doute trois ans pour boucler le dossier. »*

Outre la lutte contre la myxomatose en milieu naturel, Bio-Espace va intensifier les recherches déjà entreprises sur la *Virale haemorrhagic disease* (VHD), un autre virus dévastateur identifié il y a cinq ans en Espagne, qui provoque une hémorragie pulmonaire et la mort de l'animal en vingt-quatre heures. Il existe aujourd'hui un vaccin réalisé à base de souches mortes, mais il ne se prête pas pour le moment au support des puces. Des laboratoires travaillent déjà dans ce domaine en France, en Espagne, en Allemagne et en Chine.

Quelques bémols viennent nuancer l'optimisme des chasseurs héraultais. *« Les puces ne multiplient pas le virus »,* remarque un vétérinaire, *ce qui limite leur efficacité dans le temps et géographiquement. »* Mais personne ne semble remettre en cause l'intérêt scientifique du procédé. De leur côté, les chasseurs font miroiter un débouché industriel à ce type de recherches, précisant que le marché est porteur en Europe et au-delà. C'est aussi ce qui a séduit le conseil général et Louis Villaret. *« On a l'exemple ici d'une association entre l'Université, la recherche et le quotidien à travers la chasse. C'est aussi notre mission que de favoriser ce type de transfert de technologie. »*

JACQUES MONIN

Le Val-d'Oise à la découverte de son passé

Une étude géologique permet de retrouver les paysages du quaternaire

COMPRENDRE le passé pour bâtir l'avenir : tel est l'objectif de l'étude sur « le quaternaire dans le Val-d'Oise » réalisée entre avril 1989 et mars 1991 par deux spécialistes du centre de géomorphologie de Caen, à la suite d'une convention passée entre le conseil général du département et le CNRS. A l'origine, le constat, par les élus du Val-d'Oise, de l'absence d'une carte des dépôts du quaternaire, c'est-à-dire du proche sous-sol.

Cette étude est un véritable inventaire de ces gisements. Elle donne lieu à une exposition : « 120 000 ans de paysages en Val-d'Oise », qui se tient, jusqu'au 17 mai, dans l'abbaye cistercienne de Maubuisson, à Saint-Ouen-l'Aumône. L'étude des géomorphologues, qui a coûté 1 million de francs, servira de base au service départemental d'archéologie du Val-d'Oise (SDAVO) pour signaler, avant toute ouverture de chantier, les zones susceptibles de renfermer encore des vestiges préhistoriques. Tous les organismes concernés par l'urbanisation du département, c'est-à-dire l'Etablissement public d'aménagement de la ville nouvelle de Cergy-Pontoise (EPA), le Comité d'expansion économique du Val-d'Oise (CEEVO), l'Institut d'aménagement et d'urbanisme de la région Ile-de-France (IAURIF), ont reçu le rapport scientifique – un peu plus de deux cent cinquante pages – de Hervé Halbout et Patrick Lebret.

Le président du conseil général, Jean-Philippe Lachenaud (UDF), souhaite que ces organismes tiennent compte des résultats de cette étude : *« Le département du Val-d'Oise est un secteur à hauts risques, en raison des nombreux travaux prévus dans les prochaines années. »* Risques pour les richesses contenues dans les différentes couches sédimentaires, qui permettent de comprendre l'environnement ancien. *« L'histoire du sol doit désormais faire partie intégrante du raisonnement d'un promoteur,* explique Philippe Soulier, directeur du SDAVO. *Jusqu'à présent, nous n'avions ni grands moyens ni vue d'ensemble du sous-sol pour éviter à temps toute destruction. Le schéma d'aménagement de l'Ile-de-France devrait en tenir compte. »*

L'exposition distingue les quatre grands ensembles topographiques du département : Vexin français, vallée de l'Oise, vallée de Montmorency et plaine de France. Elle permet de comprendre la formation et l'évolution du paysage depuis la dernière glaciation, il y a quelque cent vingt mille ans jusqu'à l'actuelle période interglaciaire, qui a commencé il y a dix mille ans. L'exposition montre la formation du lœss, d'origine éolienne, qui constitue aujourd'hui, sur une épaisseur approchant 5 mètres, les terres arables du Vexin et du pays de France, et celle des dépôts d'alluvions le long des rivières du département. Les exploitations de gravières, le long de l'Oise, notamment à L'Isle-Adam et à Cergy, ont permis de reconstituer, grâce à la découverte de silex et d'ossements, une berge de la rivière d'il y a près de cent mille ans.

La faune et la flore de la période glaciaire

Parmi les autres documents exposés : la première carte de profil en long de la vallée de l'Oise. De très nombreux chantiers qui étaient en cours durant les deux années d'étude des morphologues leur ont permis d'enrichir leurs données. Une carte au 1/25 000 a été dressée d'après les images infrarouges prises par satellite. Un panneau retrace la dernière – et actuelle – ère géologique de la Terre et montre l'apparition du bouleau, du noisetier, du chêne, puis du hêtre et du charme, ainsi que les changements dans les espèces animales.

Des dessins et des aquarelles d'Agnès Fontaine, dessinatrice au SDAVO, reconstituent les paysages, la faune et la flore qui se sont succédé dans le Val-d'Oise pendant les périodes glaciaire et interglaciaire. On y voit des rhinocéros laineux, des lapins des neiges, des sangliers, des mésanges. On peut manipuler les différents types de matériaux (limons, gypse, lœss, argile, silex). De nombreux objets sont exposés : outils, morceau de sarcophage mérovingien, carreau de plâtre originaire d'une cave gallo-romaine du carré Sainte-Honorine à Taverny, molaire d'un éléphant antique trouvée à Cergy, dents de cheval du début de l'époque interglaciaire, et une défense de mammouth fossilisée découverte à Guernes (Yvelines).

Pour intéresser le plus grand nombre de jeunes à ces problèmes, un montage audiovisuel a été adressé aux collèges et lycées du département. Des visites de l'exposition et des animations dans les classes primaires ont été proposées aux enseignants, avec réunions pédagogiques à l'appui.

JACQUELINE MEILLON

► « 120 000 ans de paysages en Val-d'Oise », abbaye de Maubuisson, 95310 Saint-Ouen-l'Aumône. Tél : 34-64-21-20. Ouvert au public les mercredis, vendredis et samedis de 10 heures à 18 heures, dimanches de 14 heures à 18 heures. Jusqu'au 17 mai 1992.

BLOC-NOTES

AGENDA

□ **Réseaux européens.** – Le Centre d'étude et de recherche sur les collectivités locales européennes (CERCLE) et la Communauté économique européenne organisent, mercredi 29 et jeudi 30 avril à Bruxelles, un colloque sur « la coopération transnationale en Europe », destiné à faire le point sur les multiples réseaux – universitaires, économiques, associatifs, institutionnels – qui se créent actuellement au sein de la CEE.

► Renseignements au (16-1) 42-56-39-70.

Energie-Cités

Créée en septembre 1990, à Besançon, sous forme d'une association que préside Robert Schwint (PS), maire de cette ville, Energie-Cités s'est donné pour tâche de rassembler, en un réseau d'échange d'informations, les communes urbaines sensibles aux questions énergétiques et à l'environnement. Vingt-six villes de onze pays de la CEE (seul le grand-duché de Luxembourg n'est pas encore représenté) et de Suisse sont intégrées à ce réseau qui souhaite s'ouvrir aux pays de l'Est.

La première réunion, à Besançon les 9 et 10 avril a permis l'analyse d'expériences et de projets prenant en compte la maîtrise de l'énergie dans les bâtiments communaux, les équipements municipaux et l'éclairage public. La prochaine réunion est prévue à Mannheim (Allemagne) pour évoquer la planification énergétique urbaine. D'autres rencontres doivent suivre à Madrid, Amsterdam, Copenhague... autour de thèmes tels que les transports, la gestion des déchets, les énergies renouvelables et la communication. Energie-Cités est, modestement financée par l'Agence française de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (1,2 million de francs), les Communautés européennes (0,7 million de francs), la région Franche-Comté (0,4 million de francs) et la ville de Besançon.

► Energie Cités, 2, chemin de Palente, 25000 Besançon. Tél. : 81-50-73-49.

□ **Energie et urbanisme.** – L'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME) organise un colloque intitulé : « Energie et urbanisme : quel rôle pour les collectivités locales ? », mercredi 22 avril, à Bruay-la-Buissière (Pas-de-Calais). Les participants essaieront de mettre en évidence l'importance de l'environnement et de la maîtrise énergétique dans la définition des politiques d'urbanisme.

► Renseignements au (16-1) 47-65-20-00

□ **Réseaux de villes.** – La délégation à l'aménagement du territoire et à l'action régionale (DATAR) organise des Rencontres européennes des réseaux de villes, le mardi 28 avril, à Mulhouse. Au programme : l'histoire de ces réseaux, leur structure géographique, leur rôle dans l'espace communautaire, l'importance des acteurs économiques. Pour éclairer le débat, la DATAR vient de publier un ouvrage intitulé : En Europe, des villes en réseaux.

► ***En Europe, des villes en réseaux,*** **109 pages, 120 francs, La Documentation française, 29-31, quai Voltaire, 75007 Paris. Renseignements au (16-1) 43-55-33-60.**

□ **Europe et finances locales.** – L'Union des dirigeants territoriaux de l'Europe (UDITE) tiendra ses troisièmes Assises à Venise, samedi 2 mai. Cette réunion doit être l'occasion d'évoquer « les finances dans les collectivités locales en Europe ». L'UDITE est dirigée par M. Gérard Combe, président du Syndicat national des secrétaires généraux et directeurs généraux des collectivités territoriales.

► Renseignements au (16) 83-37-65-01.

TEXTE

□ **La filière sportive.** – Le *Journal officiel* a publié, vendredi 3 avril, les décrets indiciaires qui réglementent la filière sportive de la fonction publique territoriale. Ces textes donnent un statut, ainsi que des perspectives de carrière, aux 30 000 personnes employées par les collectivités locales dans le secteur du sport (*le Monde* daté 5-6 janvier 1991). Ils améliorent le sort des maîtres-nageurs et des moniteurs titulaires d'un brevet de premier degré, qui passent de la catégorie C à la catégorie B ; enfin, ils créent une catégorie A.

Menaces sur les enseignes

Suite de la page 9

Elle employait en 1990 deux cents personnes et réalisait une centaine de millions de francs de chiffre d'affaires. Devant le véritable effondrement des commandes consécutif à la mauvaise conjoncture, mais aussi aux tracasseries administratives, la société Sayag Eletronic a dû engager en 1991 un plan de restructuration et réduire ses effectifs à soixante-quinze salariés.

M. Jean-Pierre Sayag, PDG et fondateur de la société, dans laquelle il a investi toutes ses économies, s'est engagé à dénoncer le flou d'une réglementation qui permet, selon lui, *« aux autorités locales de décider arbitrairement de l'autorisation ou de l'interdiction, et de la taxation des journaux lumineux. »* Il a déposé, au nom de sa société, une centaine de recours devant les tribunaux administratifs. Sur les treize jugements déjà rendus, neuf admettent un abus de pouvoir de la part des élus.

En effet, si certaines villes comme Amiens ou Aix-en-Provence ne réclament pas de demande d'autorisation pour des enseignes installées à l'intérieur d'une propriété privée, la plupart des services municipaux exigent qu'une demande d'autorisation soit formulée avant toute implantation. La ville de Marseille, considérant que les journaux lumineux sont de la publicité, interdit leur installation sur les façades. Selon les villes, les services municipaux se réfèrent à des textes très divers. La mairie de Strasbourg applique *« un règlement de la pose d'enseignes et de réclames »* qui date du 25 juin 1936. La ville de Lyon se réfère à un décret de 1964 pour justifier une demande d'autorisation. Le service de la publicité et des droits de voirie de la ville de Paris tient compte du code des communes et du code de la voirie routière pour exiger une autorisation préalable et imposer des taxes sur cette forme d'enseigne.

La loi du 29 décembre 1979 relative à la publicité, aux enseignes et préenseignes définit précisément les enseignes comme *« toute inscription, forme ou image apposée sur un immeuble et relative à une activité qui s'y exerce ».* Le ministère de l'intérieur a tenu, en août 1989, à faire référence à cette loi pour rappeler que *« l'installation d'une enseigne n'est soumise à autorisation que sur les monuments historiques et dans les sites classés ou inscrits, ainsi que dans les zones dites de publicité restreinte ».* La société Sayag s'appuie sur une décision du Conseil d'Etat du 24 juillet 1981 pour qualifier d'illégaux les droits de voirie qu'impose la mairie de Paris sur les enseignes lumineuses, et rappelle également que les taxes sur les enseignes, balcons, loggias... prévues par la loi du 13 août 1926 ont été supprimées en 1974. D'autant qu'il existe déjà dans la capitale une taxe sur les affiches publicitaires qui, au terme du code des communes, est exclusive de la taxe sur les emplacements publicitaires.

Cette polémique montre que les réglementations peuvent être rapidement dépassées par l'arrivée de nouvelles technologies. Car, si les fabricants et les installateurs d'enseignes lumineuses ont sans doute raison de dénoncer une mauvaise interprétation de la loi, une nouvelle réglementation s'impose pour éviter la prolifération anarchique d'enseignes dans les villes.

CHRISTOPHE DE CHENAY

SOCIÉTÉ

ENVIRONNEMENT

L'aménagement de la Loire

Le gouvernement propose la reconstruction du barrage de Rochebut (Allier)

MOULINS

de notre correspondant

Après la décision du gouvernement de ne pas construire le barrage de Chambonchard (*le Monde* du 2 août 1991), on s'interrogeait sur la faisabilité de la solution alternative alors proposée : la surélévation du barrage EDF de Rochebut, situé sur la Tardes, un affluent du Cher, en amont de Montluçon (Allier). Le préfet de l'Allier, M. Eric de Grémont, a levé les derniers doutes en présentant, vendredi 17 avril, les premières conclusions de l'avant-projet de reconstruction du barrage de Rochebut.

Après l'abandon du barrage de Serre-de-la-Fare (Haute-Loire), obtenu de haute lutte par les écologistes, le projet de Chambonchard était réclamé par le maire de Montluçon, M. Pierre Goldberg (PC), par le maire de Tours, M. Jean Royer (non inscrit), président de l'EPALA (Etablissement public d'aménagement de la Loire et de ses affluents) et par les organisations agricoles désireuses de développer l'irrigation dans la campagne berrichonne. M. Goldberg, pour assurer l'alimentation en eau potable de sa ville, souhaitait un ouvrage d'une capacité minimum de 100 millions de m^3, mais le gouvernement a estimé qu'une capacité de 70 millions de m^3 suffisait largement aux besoins.

Les études présentées par le préfet confirment la faisabilité du projet de Rochebut, tant au plan technique qu'en matière d'impact sur l'environnement. Le coût de reconstruction du barrage EDF, 581 millions de francs, se révèle même inférieur à celui du projet de Chambonchard (658 millions de francs). *« La conclusion des études montre qu'une capacité supplémentaire de trente millions de mètres cubes à Chambonchard était susceptible de faire mieux que Rochebut seulement deux années sur quarante-cinq. Il ne suffit pas d'avoir un grand barrage, il faut pouvoir le remplir... »*, a précisé le préfet de l'Allier, en avançant la date de décembre 1992 pour la décision de déclaration d'utilité publique.

JEAN-YVES VIF

L'ADEME lance le label « retour »

Pour tenter de réduire la masse toujours plus grande des déchets, les pouvoirs publics s'efforcent d'encourager la reprise par les fournisseurs des matériaux usagés. A cet effet, le président de l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME), M. Michel Mousel, a lancé officiellement, jeudi 16 avril, le nouveau label « retour ».

Ce label – un boomerang rouge sur fond noir – sera accordé aux industriels qui en feront la demande et qui s'engageront à respecter un cahier des charges centré sur deux points : la protection de l'environnement et la qualité du service proposé au client. Ainsi, des industriels se sont déjà engagés à récupérer les CFC (chlorofluorocarbones) des circuits de réfrigération ou bien à reprendre les batteries des perceuses portatives. Dans les deux cas, la récupération du matériau par son fournisseur permet une valorisation par recyclage. L'objectif de l'ADEME est de labelliser une cinquantaine d'entreprises dès 1993.

► ADEME, 27, rue Louis-Vicat, 75015 Paris. Centre d'Angers : 2, Square Lafayette, B. P. 406. 49004 Angers Cedex 01. Tél : 41-20-41-20.

RELIGIONS

Le réalisme inouï de Pâques

Suite de la première page

Fraude vis-à-vis de la foi. Qu'il suffise de rappeler – et de saluer – la saine méfiance que l'Eglise oppose aux doctrines visant à transposer dans le domaine scientifique les vérités révélées dont elle a la garde. Dans ce genre d'exercice, les sectes trouvent plus facilement leur compte que la religion.

Il reste que depuis ses débuts, la religion chrétienne a littéralement joué son sort sur la croyance dans l'incroyable résurrection des corps; que depuis les commencements de la prédication, cette promesse extraordinaire a rencontré le plus grand scepticisme. Ce double constat conduit à se poser deux questions. Se pourrait-il que l'extravagance de la promesse, et surtout la perception qu'on a de sa folie, n'ait finalement pas grand-chose à voir avec le progrès des connaissances, notamment scientifiques? Prudemment, nous irons plus loin dans l'interrogation. Serait-il possible de plaider que l'invraisemblance, tout en gardant son caractère massif et irrémédiable, aurait, d'un minuscule petit degré, reculé plutôt qu'avancé? Voilà pour la première question. La seconde est relative à l'actualité, si l'on peut s'exprimer ainsi, de notre résurrection : dans quelle mesure ce dogme, si l'on y adhère, apporte-t-il *sa* réponse (il en est évidemment beaucoup d'autres) aux interrogations de notre temps.

Un pari indivisible

Qu'il y ait un pari, et un pari indivisible, dans l'attente d'une résurrection pour les hommes, l'apôtre Paul l'a professé beaucoup plus haut que quiconque a pu le faire par la suite. Il en fait l'argument central de sa proclamation : *« S'il n'y a pas de résurrection des morts, Christ non plus n'est pas ressuscité... »* (1). Autrement dit, le tombeau vide, s'il inverse les termes du célèbre syllogisme (*« tous les hommes sont mortels, or je suis un homme, donc... »*) n'en remet pas en cause le principe. Qu'un seul homme, son destin fût-il le plus exceptionnel qu'on puisse imaginer, triomphe de la mort, cela suffit pour qu'il soit *impossible* que tous les autres n'en réchappent pas. Admettre une exception, ce serait faire du Fils de Dieu fait homme un personnage magique.

Du degré de réalité de la résurrection de Jésus dépend le degré de réalité d'un retour à la vie de nous tous. Si la première n'est qu'un mythe, ce retour est évidemment une fausse promesse. L'apôtre ne mâche pas ses mots : *« ...et si Christ n'est pas ressuscité, notre prédication est vide, et vide aussi notre foi. Il se trouve même que nous sommes de faux témoins de Dieu... »*. Pour les hommes du vingtième siècle, le plus extraordinaire, peut-être, est la définition que donne Paul de l'état où se trouveraient ceux dont la foi se serait ainsi révélée *« vide »*, ou, pour reprendre un autre adjectif par lui employé, *« illusoire »*. Si tel est le cas, leur dit-il, eh bien *« ... vous êtes encore dans vos péchés »*. En termes plus crus et non théologiques : vous mourrez corps et âme, point final, comme nous en sommes presque tous plus ou moins persuadés.

On pourrait soutenir, en forçant à peine la note, que cette « bonne nouvelle », ou, si l'on préfère, ce « message », ne fut pour ainsi dire jamais reçu pour ce qu'il est dans l'Occident chrétien, sauf par quelques saints et une petite minorité de croyants. Poser d'emblée le problème de l'existence de la personne humaine au-delà de la mort sous sa forme la plus extrême, la réapparition du corps lui-même – *« Ne savez-vous pas que vos corps sont les membres du Christ? »* (2), – c'était, au fond, faire preuve d'un réalisme inouï : a-t-on jamais eu le plus petit commencement d'un indice de preuve qu'un être humain puisse exister autrement que dans son corps, par son corps? Mais c'était aussi, sauf à croire la parole de l'envoyé présumé de Dieu, mettre en évidence l'irréalisme total d'une telle supposition.

Il en était d'autant plus ainsi que, dans le monde païen de vieille civilisation où de nombreuses communautés chrétiennes se formèrent vite, était disponible une solution *intermédiaire, apparemment plus* acceptable. Elle découlait d'une conception dualiste de la personne humaine. Sous l'influence des plus grands penseurs de l'Antiquité, l'idée s'était largement répandue *que la vie telle que nous la* connaissons résultait de l'union temporaire d'un corps périssable et d'une âme immortelle.

Les fictions athéniennes

Prêchant devant le public d'Occident supposé le plus exigeant de son époque, les philosophes d'Athènes, l'apôtre déjà cité commence habilement par les railler sur un point où ils se sentent eux-mêmes très mal assurés. Au vu du nombre des statues et des temples qui ornent leurs rues, il est enclin, leur dit-il, à les considérer comme des hommes *« presque trop religieux »*. Dans leur souci de rendre un culte à tout ce qui est sacré et de n'en rien oublier, les Athéniens ne vont-ils pas jusqu'à dresser un autel au *« dieu inconnu »* (3)? Paul a beau jeu de feindre que ce dernier n'est autre que celui dont il a reçu mission de leur annoncer la venue. Ce dieu inconnu-connu, il le décrit comme celui *« en qui nous avons la vie, le mouvement et l'être »*. En prononçant cette phrase directement imitée d'un poète grec, le prédicateur est certain de son effet; il est écouté attentivement. Il cesse aussitôt de l'être dès qu'il en vient à *« rebattre les oreilles »* de ses auditeurs avec ses *« propos étranges »* sur la résurrection des morts. A son tour d'être moqué. On lui coupe la parole : *« Nous t'entendrons là-dessus une autre fois. »*

Le tzigane de Monod

L'idée que la mort est une « délivrance » permettant à l'âme droite, enfin libérée des chaînes du corps, de se rapprocher de Dieu, a jusqu'à une époque récente, servi en quelque sorte d'alibi pour prolonger les fictions athéniennes. La croyance à l'âme, c'est la forme « philosophique » de l'animisme. On était loin de la vision évangélique, et vétérotestamentaire, selon laquelle la Vie forme une unité indissoluble, radicalement opposée au trépas. *« Laissez les morts enterrer leurs morts »*, dit Jésus (4). Visiblement, l'Eglise n'éprouvait aucune urgence à expliquer à ses fidèles pourquoi, si l'âme pouvait survivre au corps, et y trouver éventuellement son bonheur (à condition de n'avoir pas démérité sur terre et d'avoir reçu le secours de la grâce), il était besoin de prévoir, à la fin des temps, sa réunion avec le corps. Après tout, le Jugement dernier n'était pas pour demain!

Sur l'âme ainsi entendue, on insiste beaucoup moins. Avant d'être un acte de révision, c'est un fait de communication : ce qui durant des siècles a paru une version plus croyable de l'immortalité a perdu sa force de persuasion. La métaphore de l'âme « qui monte au ciel » n'arrive plus à faire passer au second plan la réalité qui est l'ensevelissement six pieds sous terre. Ainsi s'est produite une totale révolution au sens étymologique du terme : il est devenu pratiquement impossible, même (surtout?) pour un croyant, de parler de l'âme!

Après la mort de l'âme, reste au chrétien à s'affronter avec la plus indéchiffrable énigme jamais proposée à l'esprit de l'homme, la plus *improbable des promesses*, tellement inimaginable et lointaine que la plupart d'entre les hommes, pensent-ils être croyants, ont du mal à se sentir concernés par elle, voire à la prendre au sérieux. Inversement, des non-croyants, à cause du caractère indéterminé du dogme, peuvent en être inspirés : comme on demandait à Jorge Luis Borges s'il croyait à une survie, il répondit en substance : peut-être, comme une lointaine possibilité. Mais, faute de pouvoir, ou de savoir, nourrir leur folle espérance au yeux du monde, les fidèles devront rendre les armes devant le cri poussé par Jacques Monod dans son admirable livre, *le Hasard et la Nécessité* (5) : *« ...il faut bien que l'Homme enfin se réveille de son rêve millénaire pour découvrir sa totale solitude, son étrangeté radicale. Il sait maintenant que, comme un Tzigane, il est en marge de l'Univers où il doit vivre. Univers sourd à sa musique, indifférent à ses espoirs comme à ses souffrances ou à ses crimes. »*

Aussi importante que ce passage désespéré est la fière conclusion que Monod tirait de la prise de conscience par l'homme, à travers la science, de sa condition solitaire. Sa règle de conduite, elle ne peut lui être dictée que par la rigueur imposée par la recherche de la vérité scientifique. *« Dans l'homme,* écrivait-il, *[l'éthique de la connaissance] sait voir l'animal, non pas absurde mais étrange, précieux par son étrangeté même, l'être qui, appartenant simultanément à deux règnes, la biosphère, et le royaume des idées, est à la fois torturé et enrichi par ce dualisme déchirant qui s'exprime dans l'art et la poésie comme dans l'amour humain. »* Vocabulaire compris, notre auteur renoue avec la philosophie dualiste. Il omet toutefois de nous préciser beaucoup de choses à ce sujet. Les « crimes » dont il parle plus haut, l'homme les commet-il en tant que membre de la « biosphère » (« règne animal ») ou en tant que sujet du « royaume des idées »? A défaut d'une unité de l'être, il est urgent de savoir s'il s'agit de dominer l'animal ou de filtrer les idées.

Dieu et la chimie

C'est une vision infiniment plus synthétique de l'homme qui se dégage de l'Ancien et du Nouveau Testament. Transposée dans notre *univers mental d'aujourd'hui,* on pourrait la définir en ces termes : c'est vrai que tout, chez l'homme, ne s'exprime que par le truchement de réactions chimiques; celles-ci viennent-elles à se dérégler, l'être peut en être profondément modifié dans ses comportements. Mais cela ne prouve pas que l'amour « n'est que matière » (une conclusion implicitement écartée aussi par Monod). Cela prouve que l'amour a besoin de la chimie pour se manifester, y compris dans ses expressions les plus hautes : pas de poèmes, pas de prières sans neurones du cerveau. Et si l'on est prêt à franchir un pas de plus, cela indique simplement que Dieu ne peut se passer de la chimie pour accomplir son dessein.

L'idée de résurrection, c'est la synthèse de l'être poussée jusqu'à son point d'achèvement, autrement dit, d'unification : *« S'il y a un corps animal, il y a aussi un corps spirituel »* (6). Par certains traducteurs, corps animal est considéré comme mieux rendu par l'expression *corps psychique*. Quant à l'Esprit, il n'est à la limite pas besoin de référence théologique particulière pour en reconnaître l'action. N'est-ce pas ce que fait le savant philosophe agnostique en invoquant le « royaume des idées »?

Qu'on nous comprenne bien : ce n'est qu'en vertu d'analogies trompeuses et indignes de tout intérêt que l'on pourrait découvrir, dans les théories modernes de la physique, de la biologie moléculaire, de l'électronique, etc., des schémas permettant d'entrevoir la possibilité d'une résurrection des morts. Le comble serait, après avoir souffert d'une science idéologique, de cultiver une science superstitieuse! La seule question qu'on puisse avancer pourrait se formuler à peu près en ces termes (non scientifiques) : est-ce que cette hypothèse, totalement démente au regard de nos catégories mentales, paraît encore plus folle aujourd'hui qu'il y a deux mille ans, voire deux mille sept cents et deux mille six cents ans, quand le prophète Esaïe, puis le prophète Ezéchiel y firent allusion? En fait, cela revient à se demander s'il serait plus ou moins difficile à des hommes de notre temps qu'à des hommes d'un passé reculé (mais nullement barbare, au contraire) d'imaginer un processus à travers lequel ils pourraient se représenter, très vaguement, une telle opération.

Transporté au milieu d'une vallée pleine d'ossements, Ezéchiel est sommé par le Seigneur (7) de dire si ces restes desséchés peuvent revivre. *« C'est toi qui le sais »*, répond-il. Qui pourra jamais faire une réponse mieux appropriée! Le Seigneur ordonne au prophète de prononcer l'oracle qu'il va faire venir un souffle sur ces ossements, et voilà que ces derniers se rapprochent les uns des autres, qu'ils se recouvrent de nerfs et de chair... S'il voulait transposer dans notre monde moderne cette scène, un cinéaste, pour surmonter un court instant l'incrédulité des spectateurs serait amené à la compliquer quelque peu. Il ferait sans doute appel à ce qu'il *sait* ou *croit* savoir des enseignements de la science moderne.

« Même vos cheveux sont comptés »

Notre téméraire metteur en scène se souviendrait que les biochimistes on révélé l'existence d'un code génétique où toutes nos plus infimes particularités – en tant que membre de l'espèce humaine et en tant qu'individu – sont inscrites. Peut-être à cette occasion ferait-il entendre en voix off l'évangéliste Luc (8) récitant les paroles de Jésus : *« Rien n'est voilé qui ne sera dévoilé, rien n'est secret qui ne sera connu... Même vos cheveux sont tous comptés. »* Chaque homme et chaque femme, dans ce qu'ils ont de plus personnel, sont irremplaçables. Dieu les a créés *« à son image »* (9). Comment ne pas conserver à la mémoire une image qui vous ressemble? Notre cinéaste n'infligerait pas à Dieu l'humiliation d'aller consulter les fiches de police pour retrouver les empreintes génétiques des humains. En mobilisant, quand les temps seront accomplis, une immense énergie au service de l'amour qu'il a gardé pour les êtres qui vécurent sur cette terre, il les ressusciterait. Dieu accomplirait ce prodige non pas tout-à-fait à partir du néant, ce qui serait contraire à une loi fondamentale du monde physique formulée depuis au moins le poète Lucrèce, mais en réactivant le code qu'il n'a jamais perdu. Toute la mémoire du monde, depuis qu'il existe, ne pourrait-elle pas tenir dans un point immatériel? Fin de la représentation.

PAUL FABRA

(1) Première épître aux Corinthiens (1 Co) chapitre 15, verset 13.

(2) 1 Co, 6, 15.

(3) Actes 17,23.

(4) Matthieu 8,22.

(5) Jacques Monod, *le Hasard et la Nécessité*, 1970. Le Seuil, collection Points.

(6) 1 Co 15,58.

(7) Ezéchiel, chap.37.

(8) Saint Luc 12,1 et suiv. On trouvera un récit semblable dans Matthieu 10,26 et suiv.

(9) Genèse 1,277.

EN BREF

□ **Tentative d'attentat au conseil régional d'Aquitaine.** – Deux bâtons d'explosifs programmés pour être mis à feu samedi 18 avril à 4 h 45 ont été découverts quelques instants avant leur déclenchement contre un mur des locaux du conseil régional d'Aquitaine à Bordeaux. Le concierge, apercevant un colis suspect, a appelé la police, et l'engin a pu être neutralisé. Samedi, en fin de matinée, aucune revendication n'était parvenue au conseil régional, qui n'avait jamais reçu de menaces particulières.

□ **L'assassin présumé du berger de Castellar remis sous mandat de dépôt.** – La chambre d'accusation de la cour d'appel d'Aix-en-Provence a ordonné, jeudi 16 avril, la remise sous mandat de dépôt d'Alain Verando, l'assassin présumé du berger de Castellar, Pierre Leschieria. Blessé par chevrotines puis achevé à coups de crosse de fusil, Pierre Leschieria avait été retrouvé mort le 17 août 1991 au bord d'un chemin, dans l'arrière-pays de Menton. Inculpé d'assassinat le 10 décembre 1991 à la suite d'une expertise relevant sur ses mains des traces de résidus poudreux identiques à ceux découverts sur le corps de la victime, Alain Verando avait été remis en liberté le 19 mars.

Les chemins de croix du Vendredi saint à Paris

« Jésus dérange... »

« Jésus dérange, il dérange l'ordre public, il dérange les riches... ». Au rond-point des Champs-Elysées, vendredi 17 avril à Paris, quelques milliers de personnes attendent le signal du départ du chemin de croix qui va les conduire à l'église Saint-Pierre de Chaillot dans le 16e arrondissement, en passant, avenue Montaigne, devant quelques-unes des boutiques les plus luxueuses de la capitale. Encadrés par des chevaliers de l'Ordre de Malte, sous le regard étonné des passants, ces fidèles, en majorité des jeunes, avaient été rassemblés notamment par la communauté charismatique de l'Emmanuel et Jean Vanier, fondateur de l'Arche, une association d'aide aux handicapés.

Au total, ce sont environ 10 000 personnes qui ont suivi, ce Vendredi saint dans les rues de Paris, des processions organisées en souvenir de la crucifixion du Christ. Les fidèles les plus nombreux ont gravi, avec le cardinal Lustiger, la butte Montmartre. D'autres rassemblements ont eu lieu autour de l'église Saint-Germain-l'Auxerrois (1er), dans le Quartier latin ou à Notre-Dame-de-Grâce de Passy (16e). *« S'il y a beaucoup de fidèles aujourd'hui, c'est parce que nous vivons dans un monde de contradictions et d'inquiétudes*, a affirmé Mgr Lustiger. *Plus on se pose de questions, plus on s'interroge sur l'énigme de la vie, la mort, l'amour de Dieu. »*

ÉDUCATION

Souhaitant « crever l'abcès »

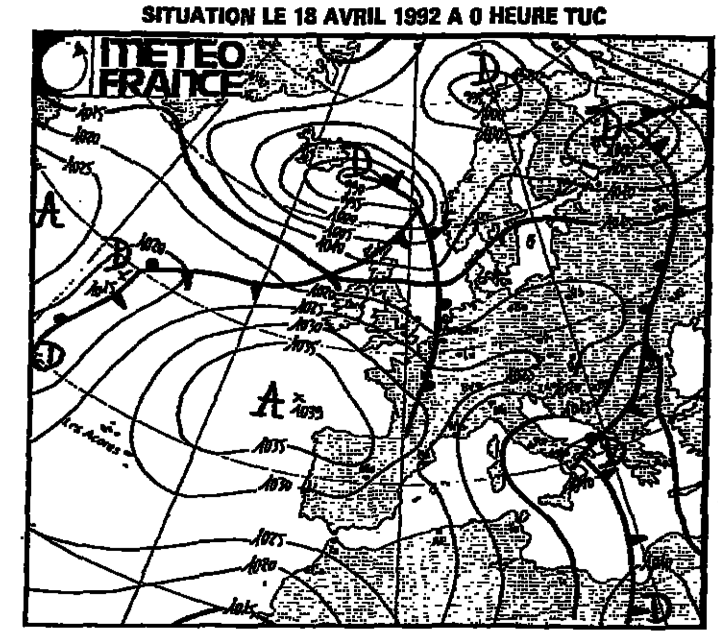
Le recteur de Paris prêt à « tirer toutes les conséquences » du rapport sur ses services

Mme Michèle Gendreau-Massalou, recteur de l'académie de Paris, a réagi à la publication dans nos colonnes du rapport de l'inspection générale des finances et de l'inspection de l'administration de l'éducation nationale sur la situation *« catastrophique »* des services du rectorat de Paris, et en particulier du service des traitements (*le Monde* du 16 avril). Dans une interview au journal *Libération* daté 18-19 avril, elle souligne que cette situation était *« très ancienne »* et que ce rapport avait été commandé *« pour crever l'abcès »*. Mme Gendreau-Massalou précise, d'autre part, que le service de rémunération des instituteurs a fait l'objet, depuis le début de l'année, de mesures particulières pour tenter de redresser la situation : moyens en personnel renforcés, *« inventaire systématique des retards et des anomalies »*, réorganisation et classement *« rationnel »* des dossiers.

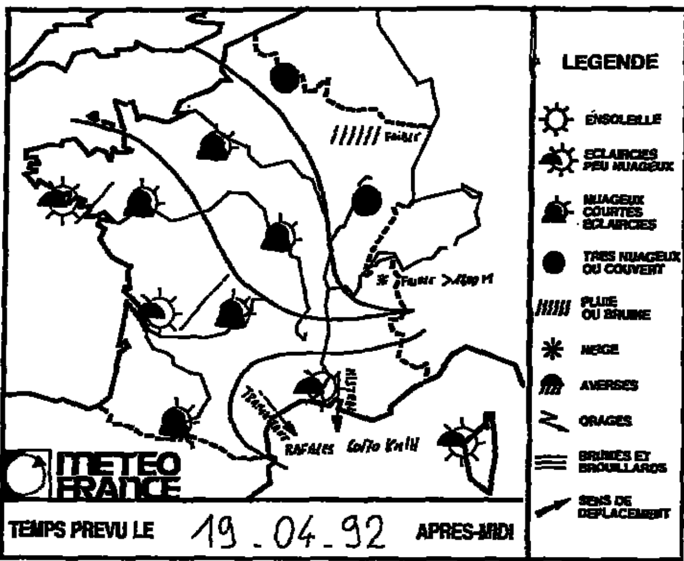
« Les effets sont déjà perceptibles », souligne le recteur. *« Je ne peux pas vous dire qu'il y a une certitude de redresser complètement la situation »*, ajoute-t-elle cependant. Enfin, elle se déclare prête à *« tirer toutes les conséquences »* du rapport définitif qui est en préparation sur l'ensemble des services du rectorat.

MÉTÉOROLOGIE

SITUATION LE 18 AVRIL 1992 A 0 HEURE TUC



PRÉVISIONS POUR LE 19 AVRIL 1992



Dimanche : ensoleillé près de l'Atlantique et de la Méditerranée, très nuageux ailleurs. – Sur le Nord-Picardie, la Normandie, l'Ile-de-France, l'ensemble des régions du Nord-Est ainsi que la région Rhône-Alpes, les nuages seront abondants et menaçants, donnant par moments un peu de pluie ou de bruine ; sur les Alpes, il neigera faiblement au-dessus de 1 800 mètres. En fin de journée, quelques éclaircies devraient toutefois arriver à se développer près de la frontière belge.

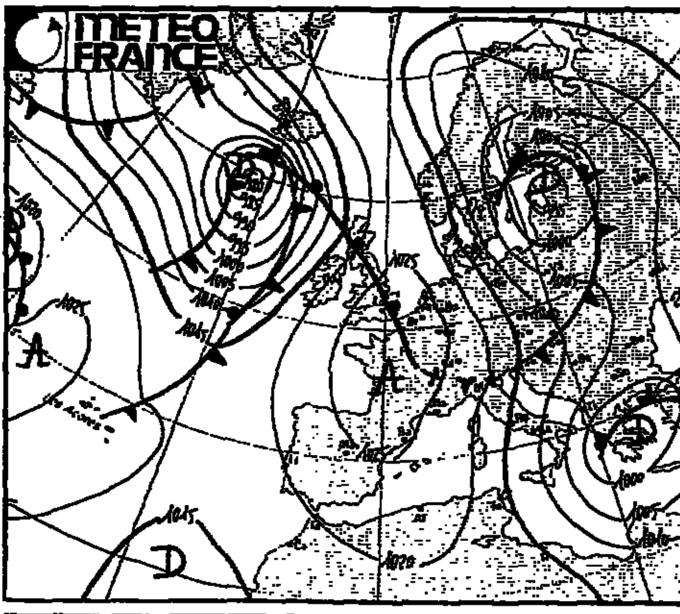
Sur le Centre, la Bourgogne ainsi que le nord du Massif Central, les nuages prédomineront le matin, alors que des éclaircies se développeront l'après-midi.

Sur les régions de l'Ouest et du Sud-ouest, le ciel sera encombré le matin par de nombreux nuages bas ainsi que par des bancs de brume ou de brouillard ; ensuite, le soleil fera de belles apparitions. Seul le relief des Pyrénées conservera un peu plus de nuages.

Sur les régions méditerranéennes, le temps ensoleillé persistera, avec simplement quelques nuages dans le ciel.

Les températures seront sans grande évolution : les minimales seront plutôt douces, généralement comprises entre 6 et 8 degrés dans l'intérieur, entre 9 et 11 degrés sur les côtes ; quant aux maximales, elles ne dépasseront pas 13 degrés sur le Nord, le Nord-Est et le Centre-Est, tandis qu'elles atteindront 15 à 18 degrés sur l'Ouest, et jusqu'à 21 à 23 degrés au pied des Pyrénées et dans le Midi.

PRÉVISIONS POUR LE 20 AVRIL 1992 A 0 HEURE TUC



TEMPÉRATURES maxima - minima et temps observé le 18-4-92

Valeurs extrêmes relevées entre le 17-4-1992 à 18 heures TUC et le 18-4-1992 à 6 heures TUC

FRANCE			
AJACCIO	14	8	D
BIARRITZ	11	10	P
BORDEAUX	10	9	C
BOURGES	10	6	P
BREST	12	10	C
CAEN	12	10	C
CHERBOURG	13	9	C
CLERMONT-FER.	8	5	C
DIJON	9	4	P
GRENOBLE	12	6	P
LILLE	8	8	C
LIMOGES	8	4	P
LYON	10	4	P
MARSEILLE	13	8	D
NANCY	9	6	P
NANTES	12	10	C
NICE	16	8	D
PARIS-MONTS.	10	8	C
PAU	9	6	P
PERPIGNAN	12	9	D
RENNES	12	11	C
ST-ETIENNE	8	4	C
STRASBOURG	10	4	P
TOULOUSE	10	6	P
TOURS	8	7	C
POINTE-A-PITRE	30	22	D

ÉTRANGER			
ALGER	16	6	D
AMSTERDAM	8	7	P
ATHÈNES	20	13	D
BANGKOK	36	29	D
BARCELONE	16	6	C
BELGRADE	12	0	P
BERLIN	7	3	C
BRUXELLES	8	7	P
COPENHAGUE	8	-3	D
DAKAR	23	18	N
DJERBA	16	11	C
GENEVE	8	2	C
HONGKONG	23	20	N
ISTANBUL	19	10	D
JÉRUSALEM	16	7	N
LE CAIRE	24	13	D
LISBONNE	22	14	D
LONDRES	16	9	C
LOS ANGELES	22	16	C
LUXEMBOURG	7	4	P
MADRID	18	10	D
MARRAKECH	30	15	D
MEXICO	21	11	N
MILAN	16	-1	D
MONTRÉAL	6	1	C
MOSCOU	16	5	D
NAIROBI	26	17	N
NEW DELHI	37	21	D
NEW-YORK	7	5	A
OSLO	7	-1	D
PALMA-DE-MAJ.	15	3	D
PÉKIN	23	11	D
RIO-DE-JANEIRO	–	–	–
ROME	10	6	P
SINGAPOUR	–	–	–
STOCKHOLM	6	-2	D
SYDNEY	19	13	D
TOKYO	19	10	D
TUNIS	16	6	C
VARSOVIE	5	-4	N
VENISE	14	5	D
VIENNE	9	3	N

A	B	C	D	N	O	P	T	*
averse	brume	ciel couvert	ciel dégagé	ciel nuageux	orage	pluie	tempête	neige

TUC = temps universel coordonné, c'est-à-dire pour la France : heure légale moins 2 heures en été ; heure légale moins 1 heure en hiver.

(Document établi avec le support technique spécial de la Météorologie nationale.)

TÉLÉVISION

Les programmes complets de radio et de télévision sont publiés chaque semaine dans notre supplément daté dimanche-lundi. Signification des symboles : ▶ signalé dans « le Monde radio-télévision » ; □ Film à éviter ; ■ On peut voir ; ■■ Ne pas manquer ; ■■■ Chef-d'œuvre ou classique.

Samedi 18 avril

TF 1

20.50 **Variétés : Sébastien c'est fou !**
22.35 **Magazine : Ushuaïa.**
23.45 **Magazine : Formule sport.** Football ; Boxe.
1.10 **Journal et Météo.**

A 2

20.50 **Magazine : La Nuit des héros**
22.45 **Magazine : Double jeu.** Invité : Jean-Marc Thibault.
0.00 **Journal et Météo.**
0.10 **Soirée spéciale : Blacks, Blancs, Beurs.** *Jeunes, défavorisés, mais sportifs... Une opération du ministère de la jeunesse et des sports.*
1.35 **Série : Vie de star.**

FR 3

21.00 **Documentaire : Haute-Savoie 1944.** 1. La fureur de la guerre civile.
22.25 **Le Courrier des téléspectateurs.**
22.30 **Journal et Météo.**
22.55 **Téléfilm : Andre's Mother l'ami de mon fils.**
23.40 **Magazine : Mégamix.**

CANAL PLUS

20.30 **Téléfilm : L'Assassin de mes nuits.**
21.55 **Flash d'informations.**
22.00 **Sport : Boxe.** Championnat d'Europe des super-welters. Jean-Claude Fontana (France) – Wally Swift (Grande-Bretagne).
22.45 **Sport : Football.** Monaco-Marseille. 36e journée du championnat de France de 1re division, en différé de Monaco.
0.40 **Cinéma : After Midnight.** ■ Film américain de Ken et Jim Wheat (1989).

M 6

20.30 **Divertissement : Les Dents de l'humour.**
20.40 **Téléfilm : Pancho Barnes l'aventurière du ciel.** De Richard T. Heffron.
23.15 **Téléfilm : Tuer n'est pas jouer.** De Paul Wendkos.
0.35 **Musique : Flashback.**
1.05 **Six minutes d'informations.**

LA SEPT

21.00 **Documentaire : Haute-Savoie 1944.** De Denis Chegaray et Olivier Doat. 1. La Fureur de la guerre civile.
22.25 **Le Courrier des téléspectateurs.**
22.30 **Soir 3.**
22.55 **Téléfilm : Andre's Mother l'ami de mon fils.**
23.40 **Mégamix.**

Dimanche 19 avril

TF 1

14.15 **Série : Rick Hunter inspecteur choc.**
15.15 **Série : Columbo.**
16.35 **Disney parade.**
18.05 **Magazine : Téléfoot.** Coupe d'Europe : Feyenoord-Monaco (résumé) ; championnat de France. A 18.55, Loto sportif.
19.05 **Magazine : 7 sur 7.** Invité : Michel-Edouard Leclerc, coprésident de l'Association des centres de distribution Edouard-Leclerc.
20.00 **Journal, Tiercé, Météo, Trafic infos et Tapis vert.**
20.45 **Cinéma : Le Pont de la rivière Kwaï.** ■■
23.30 **Magazine : Ciné dimanche.**
23.35 **Cinéma : La Grande Bagarre de Don Camillo.** □

A 2

14.50 **Série : Mac Gyver.**
15.45 **Dimanche Martin.**
17.25 **Documentaire : L'Equipe Cousteau à la redécouverte du monde.**
18.10 **1. 2. 3. Théâtre** (et à 23.55).
18.20 **Magazine : Stade 2.** Basket-ball : championnat de France ; Football : championnat de France et Coupe d'Europe ; Les résultats de la semaine ; Rugby : championnat de France ; Cyclisme : Liège-Bastogne-Liège ; Gymnastique : championnats du monde ; Boules : finale de la Coupe d'Europe des clubs champions.
19.25 **Série : Maguy.**
19.59 **Journal, Journal des courses et Météo.**
20.50 **Téléfilm : A deux pas du paradis.**
22.20 **Magazine : Bouillon de culture.**
23.40 **Journal et Météo.**

FR 3

14.45 **Magazine : Sports 3 dimanche** (suite). Gymnastique : championnats du monde par spécialités, en direct du POPB ; Cyclisme : Liège-Bastogne-Liège ; Tennis : Tournoi de Nice (finale) ; Tiercé à Auteuil ; Actualités et résultats ; Salut les mômes.
18.00 ▶ **Les Vacances de Monsieur Lulo.**
19.00 **Le 19-20 de l'information.** De 19.12 à 19.35, le journal de la région.
20.05 **Divertissement : Téléchat.**
20.10 **Série : Benny Hill.**
20.45 **Divertissement : Rien à cirer.**
22.05 **Magazine : Le Divan.** D'Henry Chapier. Invitée : Mathilda May.
22.25 **Journal et Météo.**
22.50 **Sport : Voile** (et à 0.10). Coupe de l'America : finale (résumé).
22.55 **Cinéma : Doctor X.** ■■ Film américain de Michael Curtiz (1932) (v.o.).
0.40 **Musique : Mélomanuit.**

CANAL PLUS

14.00 **Téléfilm : Les Nuits de Derek Blore, ministre de Sa Majesté.**
15.20 **Magazine : 24 heures.**
16.15 **Documentaire : Colobes, des singes en habit.**
17.05 **Dessin animé : Les Simpson.**
17.25 **Cascades et cascadeurs nº 3.**
17.56 **Le Journal du cinéma.**
18.00 **Cinéma : La Diable.** ■ Film américain de Susan Seidelman (1989).

En clair jusqu'à 20.30

19.35 **Flash d'informations.**
19.40 **Ça cartoon.**
20.20 **Dis Jérôme... ?**
20.25 **Magazine : L'Equipe du dimanche.**
20.30 **Cinéma : Aux sources du Nil.** ■■ Film américain de Bob Rafelson (1989).
22.40 **Flash d'informations.**
22.45 **L'Equipe du dimanche.** Football : Milan AC-Inter de Milan ; Liverpool-Leeds ; Real Madrid-Espanol Barcelone ; les buts de la D1 et de la D2 ; les buts européens. Voile : la semaine olympique de Hyères.
0.45 **Cinéma : Les Nuits de Harlem.** ■ Film américain d'Eddie Murphy (1989) (v.o.).

M 6

14.45 **Variétés : Multitop.**
16.15 **Série : Clair de lune.**
17.05 **Série : Le Saint.**
18.00 **Série : Espion modèle.**
19.00 **Série : Les Routes du paradis.**
19.54 **Six minutes d'informations, Météo.**
20.00 **Série : Madame est servie.**
20.30 **Magazine : Sport 6.**
20.40 **Téléfilm : Le Fantôme des Canterville.**
22.25 **Magazine : Culture pub.**
22.50 **Cinéma : Le Chat à neuf queues.** ■
0.45 **Six minutes d'informations.**

LA SEPT

15.30 **Flash d'informations** (et à 16.30, 18.00, 18.55, 19.55).
15.35 **Magazine : Dissensus.** Invités : Jean-Claude Barreau, Bruno Etienne.
16.35 **Téléfilm : Le Siècle des Lumières** (2e partie).
18.05 **Documentaire : The Highly Exalted.**
19.00 **Documentaire : Doodlin'Len Lye.**
20.00 **Le Dessous des cartes : 1997, Hongkong.**
20.25 **Le Courrier des téléspectateurs.**
20.30 **Cinéma : Cinq soirées.** ■■ Film soviétique de Nikita Mikhalkov (1978).
22.10 **Le Dessous des cartes.**
22.20 **Cinéma : La Mort en ce jardin.** ■■

CARNET DU Monde

Décès

– **Patrice CAIRE,**
organiste,

est décédé le vendredi 17 avril 1992.

Ses funérailles seront célébrées au sanctuaire Saint-Bonaventure de Lyon, le mercredi 22 avril, à 10 heures.

De la part de la famille de Patrice,
De la part de la famille de Marcelle,
Ainsi que de tous leurs amis.

Ni fleurs ni couronnes.

Pas de condoléances.

Cet avis tient lieu de faire-part.

– Tours.

On nous prie d'annoncer le rappel à Dieu, le 15 avril 1992, de

M. André VIALARD-GOUDOU,
professeur émérite
de la faculté de pharmacie de Tours,
croix de guerre 1939-1945,
chevalier de l'ordre national du Mérite,
commandeur des Palmes académiques,

dans sa quatre-vingt-deuxième année.

La célébration religieuse aura lieu le mardi 21 avril, à 9 h 30, en l'église Sainte-Jeanne-d'Arc, à Tours.

L'inhumation aura lieu, à 16 h 30, au cimetière de Moulis-en-Médoc (Gironde).

De la part de
Renée Vialard-Goudou,
son épouse,
Philippe et Catherine Vialard-Goudou,
Dorothée et Patrice Pattée,
Florence Vialard-Goudou,
ses enfants,
Et de ses petits-enfants,

Condoléances sur registre.

121, rue Origet,
37000 Tours.

CARNET DU MONDE
Renseignements :
40-65-29-94 ou 40-65-29-96
Les avis peuvent être insérés
LE JOUR MEME
s'ils nous parviennent avant 9 h
au siège du journal,
15, rue Falguière, 75015 Paris
Télex : 206 806 F
Télécopieur : 45-66-77-13
Tarif de la ligne H.T.

Toutes rubriques	95 F
Abonnés et actionnaires	85 F
Communications diverses	100 F
Thèses étudiants	55 F

Les lignes en capitales grasses sont facturées sur la base de deux lignes. Les lignes en blanc sont obligatoires et facturées. Minimum 10 lignes.

– Villers-lès-Nancy. Verneuil-sur-Avre. Metz.

Mme Henri Mutel,
son épouse,
M. et Mme Michel Godinot,
leurs enfants et petits-enfants,
M. et Mme Bernard Mutel,
et leurs enfants,
M. René Delon,
son gendre,
font part du décès de

Henri MUTEL,
ingénieur honoraire en chef
des Instruments de mesure,
chevalier de la Légion d'honneur,
officier des Palmes académiques,

survenu dans sa quatre-vingt-neuvième année, le jeudi 16 avril 1992.

Les obsèques religieuses sont célébrées ce samedi 18 avril, à 14 h 30, à Liffol-le-Grand (Vosges).

Cet avis tient lieu de faire-part.

9, rue Georges-Clemenceau,
54600 Villers-lès-Nancy.

Anniversaires

– Le 19 avril 1992,

Jean-Louis CALDERON

aurait eu trente-quatre ans.

Que tous ceux qui l'ont aimé aient une pensée pour lui en ce jour qui aurait dû être un jour de joie.

Nominations

– M. Xavier Lacaze,
président du groupe EDIPHI,
vient de nommer

Henri-Paul VANEL,

rédacteur en chef de *la Synthèse financière*, et directeur des rédactions du groupe.

M. Henri-Paul Vanel, quarante-six ans, diplômé de l'Ecole supérieure de journalisme, a été rédacteur, puis grand reporter pendant treize ans à la *Cote Desfossés*, avant de rejoindre en 1982 le groupe les Echos où il était depuis 1989, rédacteur en chef adjoint, responsable du cahier Bourse-finances. Il sera chargé, chez EDIPHI, outre de la rédaction en chef de *la Synthèse financière*, de développer les synergies existant entre l'hebdomadaire, le mensuel *Plus-values* et les futures publications du groupe destinées aux professionnels de la finance et de la Bourse.

Soutenances de thèses

– *Université Paris-I* (Panthéon-Sorbonne), M. Eric Lehmann soutiendra une thèse arts plastiques et sciences de l'art, le mardi 21 avril 1992, à 10 h 30, intitulée : « Peinture virtuelle, pour une tentative esthétique nouvelle utilisant le laser, « outil » de deux expériences plastiques ; *L488* : ligne et longueur d'onde. TC488 : trame, chaîne et longueur d'onde ».

Directeur de recherche : M. le professeur Pierre Baqué.

MOTS CROISÉS

PROBLÈME Nº 5761

HORIZONTALEMENT

I. Font admirer des personnes bien balancées. Un soldat se glisse dans son lit quand vient la nuit. – II. Elles languissent partout. Reste à poil en des régions froides. – III. Insertion grammaticale. Bête à nous endormir. Reste à la fenêtre ou se déplace dans un bureau. – IV. Unité. Des noisettes suffisent parfois à les alimenter. Acide. – V. Des grains pour certaines brebis. Atomes. – VI. Montent en colonne. Portaient la culotte (graphie admise). Reste ou part. – VII. Permet de tirer parti d'un filon. Partie d'échecs. Une personne qui ne dit rien. – VIII. Sigle. Petite plaque. Trotte en Chine. – IX. Des criquets ou des requins. N'est pas tellement massif. – X. Ordre donné en vue de faire mauvais accueil. De même. Dignitaire étranger. – XI. Instrument de l'Amour. Sont préparées avec des pâtes au four. De nombreuses voies s'y croisent. – XII. Une des rares choses qu'un avare consent à donner. Dans leur domaine, il y a des cases et des tours. – XIII. Est noir. Ont un garde dans les cabinets. Quartier de Manosque. – XIV. Pronom. Eclate violemment. Beau théâtre de verdure. – XV. Trou en relief. A l'étranger.

VERTICALEMENT

1. Sont soumis à une passion dévorante. – 2. Un contretemps ne le contrarie nullement. Permet à un manchot de pêcher adroitement. – 3. Est percée avant d'être enfilée. Elle recevait un soufflet sur le derrière. – 4. Dodo. La boussole du gourmet. Fit un certain travail. – 5. Remplit des poches après avoir été fauché. Agitation. Cognent. – 6. Symbole. Douzième provisoire. Pronom. – 7. Sont prises à la gorge. Un quart et un millième. – 8. Victoire d'Alexandre le Grand. Etat des choses. Prise de catch. – 9. Préfixe. Pénétra profondément en Orient. Fait le tour du bois. – 10. Patate ou cornichon. Des journées, des semaines, des mois. Pilote d'essai. – 11. Voua à la dégradation. Ancien sigle. Roi. – 12. Son compte est bon. Sont deux à se partager le monde. – 13. D'un auxiliaire. Est sombre. Interjection. Participe. – 14. Ne se prête pas aux longues confidences. Nous en forgeons sans cesse de nouveau pour nos besoins. – 15. Entrent dans un train pour suivre la route. Brûle à petit feu. Animal.

Solution du problème nº 5760

Horizontalement

I. Enfants. – II. Palmistes. – III. Huai. Urne. – IV. Etna. Nota. – V. Mi. Brame. – VI. El. Lima. – VII. Rêve. Ça. – VIII. Ame. Bru. – IX. Délétères. – X. Enrhumé. – XI. Sotte. Ter.

Verticalement

1. Ephémérides. – 2. Nautile. – 3. Flan. Valet. – 4. Amiablement. – 5. Ni. Ri. être. – 6. Tsunami. Eh ! – 7. Stroma. Brut. – 8. Ente. Crème. – 9. Osée. Mauser.

GUY BROUTY

ÉCONOMIE

BILLET

La course à la CEE

Deux ans après l'effondrement du COMECON, de nouveaux espaces commerciaux naissent à l'Est. Vendredi 17 avril, la Hongrie, la Tchécoslovaquie et la Pologne ont annoncé la création, avant le 1er juillet, d'une zone de libre-échange appelée « Comité de coopération de l'Europe centrale ». Cette nouvelle devrait réjouir la CEE et les Etats-Unis, qui souhaitent voir renaître les liens entre des Etats contraints de coopérer entre eux pendant quatre décennies de régimes communistes.

La revitalisation du commerce à l'intérieur de l'Europe centrale, qui stimulerait sans nul doute l'activité de ces pays frappés par la récession, a fait l'objet de nombreuses propositions. Ainsi, les pays les plus développés, qui sont aussi parmi les plus pauvres en énergie, achèteraient à l'ex-URSS du pétrole, du gaz et des matières premières, et vendraient les biens manufacturés qui manquent cruellement aujourd'hui à Moscou et dans les autres Républiques. Les pays occidentaux avaient même suggéré qu'ils pourraient assurer l'équilibre financier de ces échanges, tout comme le faisait l'Union européenne des paiements du temps du plan Marshall. Selon un autre projet, l'Ouest achèterait des produits à l'Europe centrale pour les rétrocéder, sous forme d'aide, à l'ancienne URSS.

Or, au lieu de ce schéma ambitieux, c'est pour l'instant une simple abolition – sur une période de dix ans – des barrières douanières entre trois pays qui voit le jour. Comment l'expliquer ? D'une part, l'ancienne Europe socialiste ne tient pas actuellement à renouer les liens qu'elle a réussi à briser il y a deux ans, même si les nouvelles attaches promettent d'être bien plus fructueuses. Chaque Etat se soucie avant tout de ses relations commerciales avec l'Ouest et n'a pas forcément confiance dans la stabilité des marchés de ses voisins. D'autre part, du côté des Occidentaux, on reconnaît que l'effondrement du communisme a ouvert des marchés à l'Est. La reconstitution d'une zone commerciale pourrait se révéler coûteuse et priver les exportateurs d'Europe de l'Ouest et des Etats-Unis de leurs débouchés tout neufs. Point, donc, de grand schéma ambitieux.

La nouvelle zone de libre-échange relève surtout d'une stratégie politique commune entre trois Etats qui ont tous, en décembre dernier, signé des accords d'association avec la CEE et qui espèrent bien adhérer formellement à la Communauté. Dans leurs déclarations de vendredi, les ministres hongrois, tchécoslovaques et polonais ont tous rappelé que l'adhésion à la CEE est leur objectif premier.

FRANÇOISE LAZARE

□ **Nouvelle grève des dockers les 18 et 19 avril.** – La Fédération nationale des ports et docks CGT a appelé les dockers à faire à nouveau grève les samedi 18 et dimanche 19 avril. Il s'agit du vingt-sixième arrêt de travail depuis octobre. *« Cette action est une riposte immédiate à la décision prise par le conseil des ministres le 15 avril, qui a adopté le projet de loi sur la réforme de la manutention »*, indique la fédération. *« Ce projet doit être retiré ou gelé afin de permettre une négociation nationale »*, ajoute l'organisation syndicale.

Faible croissance du PIB au premier trimestre

M. Alan Greenspan préoccupé par la modération de la reprise aux Etats-Unis

A quelques jours de la réunion du Groupe des sept principaux pays industriels (G7), qui doit avoir lieu dimanche 26 avril à Washington, les déclarations en faveur de la relance économique se multiplient. Après la forte augmentation des dépenses publiques intervenue en Grande-Bretagne et l'appel à la relance européenne exprimé jeudi 16 avril par M. Bérégovoy (*le Monde* du 18 avril), le secrétaire américain au Trésor, M. Nicholas Brady, s'est inquiété, lors d'un voyage en Grande-Bretagne, de la faiblesse de la croissance au sein du G7. M. Alan Greenspan, président de la Réserve fédérale américaine, s'est pour sa part déclaré peu satisfait du niveau de l'activité aux Etats-Unis.

NEW-YORK

de notre correspondant

Wall Street s'envole mais la Réserve fédérale fait la moue. A l'issue d'une semaine écourtée en raison du vendredi saint, le New York Stock Exchange a gagné 3,4 % en quatre séances, celle du 16 avril marquant un nouveau record – le troisième consécutif – de l'indice Dow Jones, qui a clos à 3 366,50 points sous l'effet d'un courant d'achats motivé par les bénéfices en hausse pour l'exercice 1991 annoncés par de nombreuses entreprises du secteur industriel et des services. Pourtant M. Alan Greenspan continue à faire montre d'une grande prudence. *« Je ne pense pas qu'un taux de croissance réelle de 2 %, qui est ce que nous constatons actuellement, soit suffisant pour réduire le chômage »*, a indiqué le 17 avril le président de la « Fed » lors de son audition par la commission bancaire du Sénat.

A cette occasion, M. Greenspan a indiqué que le taux de croissance réel du produit intérieur brut (PIB) avait progressé de 2 % en taux annuel au cours des trois premiers mois de l'année, après une augmentation de 0,4 % au cours du quatrième trimestre 1991. M. Greenspan a toutefois constaté la bonne tenue de plusieurs indicateurs économiques, le dernier en date étant l'annonce, le 17 avril, d'une augmentation de 6,4 % des constructions de maisons neuves et d'appartements au mois de mars, ce qui constitue la quatrième progression mensuelle de cet indice, relève le département du commerce en publiant cette information.

Les propos très mesurés du président de la Réserve fédérale quant à l'absence de vigueur de la reprise économique ont été interprétés par certains commentateurs comme le prélude à une nouvelle baisse des taux d'intérêt aux Etats-Unis. En décembre dernier, la banque centrale avait ramené le taux d'escompte à 3,75 %, son plus bas niveau depuis près de vingt ans. Plus récemment, le 9 avril dernier, la banque centrale avait réduit d'un quart de point les taux des fonds fédéraux (l'équivalent du loyer de l'argent entre banques) pour les fixer à ce même taux de 3,75 %. La baisse du coût de l'argent continue à se répercuter dans l'ensemble du système financier. Après les taux des prêts hypothécaires, c'est au tour des taux pratiqués par les émetteurs de cartes de crédit, le véhicule essentiel de la consommation aux Etats-Unis, de baisser.

Citibank, le plus grand émetteur de cartes Visa et Mastercard, a donné le coup d'envoi en annonçant le 16 avril une réduction de 19,8 % à 15,9 % des taux pratiqués sur les cartes « classiques » Visa et Mastercard, tandis que les taux des cartes « privilégiées » seront ramenés de 16,8 % à 13,9 %. En février dernier, American Express avait déjà réduit les taux applicables à sa carte Optima laquelle, il est vrai, éprouvait quelques difficultés à trouver preneur. Dans un premier temps, Citibank a déterminé certains critères (durée de détention de la carte, montant des transactions) qui donneront droit à ces taux minorés dont vont bénéficier environ neuf millions de porteurs de ces deux cartes affiliés à Citibank, soit le tiers de l'ensemble des détenteurs de cartes Visa et Mastercard.

S. M.

INDICATEURS

ÉTATS-UNIS

• **Mises en chantier : + 6,4 % en mars.** – Pour le quatrième mois consécutif, les mises en chantier de logements ont fortement augmenté aux Etats-Unis en mars. La hausse de 6,4 % enregistrée le mois dernier fait suite à celle de 8,7 % du mois de février et confirme la très nette reprise de l'immobilier aux Etats-Unis, surtout dans le sud et dans l'ouest du pays.

En Allemagne

« Dollars-bananes » contre « bananes des colonies »

FRANCFORT

de notre correspondant

L'Allemagne ne parle plus que des bananes et de leur prix, qui va augmenter à la suite d'une de ces obscures décisions de la Commission de Bruxelles. *« Les citoyens grognent déjà contre le traité de Maastricht, qui va faire disparaître le deutschemark*, protestent les journaux, unanimes. *Ils grognent contre les lourdes contributions allemandes au budget européen, que M. Delors veut encore augmenter..., et voici que la Commission menace notre régime alimentaire ! »* Trop, c'est trop. Le ton n'est pas à la plaisanterie.

L'objet du litige est simple. Afin d'harmoniser le marché européen de la banane, la Commission européenne propose d'imposer des quotas d'importations sur les bananes ne provenant pas de la CEE et d'y appliquer une taxe d'importation de 20 % (*le Monde* du 11 avril). Ce choix a été fait, remarque-t-on outre-Rhin, sous la pression des Français, des Espagnols et, dans une moindre mesure, des Portugais, qui font venir les fruits de leurs *« colonies des Caraïbes »*. L'arbitrage, qui semble avoir été délicat, permettra selon Bruxelles d'obtenir un marché unique européen, un prix unique et de favoriser les ventes des produits « internes » de la CEE, de la Martinique, de la Guadeloupe et des Canaries. En outre, il s'agirait aussi, dans le cadre des négociations du GATT, de montrer les dents aux pays du Sud et aux Américains pour leur faire comprendre que la Communauté sait être ferme.

Seulement voilà : les Allemands sont les plus gros consommateurs européens de ce fruit. Chaque habitant en avale 15 kilos par an, deux fois plus qu'un Français. Son prix est de première importance pour la ménagère, juste derrière celui du pain et celui de la bière. Or, en ce moment, les prix grimpent déjà beaucoup. Si celui de la banane glisse aussi...

Cet engouement bananier repose sur un privilège économique né en 1957. A cette date, le chancelier Adenauer a accordé un monopole d'importation sans droit de douane à deux groupes américains, qui se fournissent au Costa-Rica, en Equateur ou en Colombie. Le marché agricole commun n'y a rien fait : les Allemands importent toujours ce qu'ils appellent leurs *« dollars-bananes »* (1,3 million de tonnes par an) à un prix – celui du marché mondial – nettement inférieur à celui payé par les Français aux planteurs martiniquais. La différence atteindrait parfois 40 %.

On a eu beau expliquer que la banane tigrée des Caraïbes a bien meilleur goût, la probable hausse du prix suffit à soulever de vives critiques. Il s'agit *« d'un coup porté aux consommateurs allemands et aux pays en voie de développement »*, s'est écrié M. Ignaz Kiechle, ministre de la consommation. Pour aider les pays pauvres, mieux vaut le « dollar-banane » que la « banane des colonies », argumentent les éditoriaux.

Le projet de la Commission doit encore être approuvé par le conseil des ministres des Douze avant d'entrer en vigueur. Il devra ensuite échapper aux recours probables auprès du GATT. Bataille que l'on dit bien difficile. Reste que le choix de Bruxelles provoque un tollé chez les consommateurs, qui envisagent très mal qu'on les force à changer de régime.

ÉRIC LE BOUCHER

Après un arrêt du Conseil d'Etat

L'UIMM réclame le remboursement de 1,6 milliard de francs à la Sécurité sociale

L'Union des industries métallurgiques et minières (UIMM) a indiqué, vendredi 17 avril, que la Sécurité sociale pourrait avoir à rembourser *« au minimum »* 1,6 milliard de francs aux entreprises au titre de leurs cotisations accidents du travail.

Cette revendication fait suite à un arrêt du Conseil d'Etat – rendu le 26 février 1992 – qui annule les textes gouvernementaux du mois de décembre 1987. La plus haute juridiction administrative a en effet jugé que les majorations de tarification décidées par le gouvernement pour l'année 1988 ont dégagé des excédents qui *« dépassaient de façon manifeste la marge nécessaire à la gestion »* de la branche accidents du travail. Depuis 1984, l'UIMM n'a eu de cesse d'exiger une baisse des cotisations et de dénoncer *« l'importance des excédents déjà dégagés »*, soit 25 milliards de francs depuis 1981 selon ses estimations.

L'arrêt du Conseil d'Etat intervient alors que les derniers chiffres publiés par la Caisse nationale d'assurances-maladie (CNAM) font état d'une augmentation du nombre et de la gravité des accidents du travail pour la troisième année consécutive (*le Monde* du 10 avril).

Les suites de l'affaire Parretti

Le Crédit lyonnais annulerait près de la moitié de la dette de la MGM

AMSTERDAM

de notre correspondant

Le quotidien néerlandais *NRC Handelsblad* affirme, dans son édition du vendredi 17 avril, que le Crédit lyonnais va reprendre la part de l'homme d'affaires italien Giancarlo Parretti dans la Metro Goldwyn Mayer (98,5 %). L'opération sera financée par l'annulation de la moitié environ des prêts consentis par la filiale de Rotterdam de la banque (CLBN) à M. Parretti, qui se montent au total à 888 millions de dollars. Ce montant avait été révélé par le PDG du Crédit lyonnais, M. Jean-Yves Haberer, l'été dernier, après que le Crédit lyonnais eut décidé de couper les ponts avec un partenaire aussi coûteux tant en argent qu'en image.

A coups de procédures judiciaires aux Etats-Unis et aux Pays-Bas, la banque française a réussi, ces derniers mois, à éloigner l'homme d'affaires italien de la direction de plusieurs sociétés-clés de son empire et s'est fait attribuer les droits de vote qu'il détenait, notamment dans la MGM. C'est dans cette stratégie de répudiation totale que s'inscrit la volonté du Crédit lyonnais d'acquérir la propriété des actions de M. Parretti dans la MGM, en vertu du mandat de vente qu'elle l'avait contraint à lui confier il y a environ un an, au moment où le torchon commençait à brûler. La nouveauté vient du fait que la banque française semble prête à exercer ce mandat à son propre bénéfice, non sans annuler, selon le journal néerlandais, 400 millions de dollars de dettes. Il est vrai que la MGM est difficilement vendable : la *major* de Los Angeles a annoncé, cette semaine, une perte de 347 millions de dollars pour l'exercice 1991. En tirant un trait sur près de la moitié de sa créance, le Crédit lyonnais essaie de sauver les meubles.

Cet énième épisode du feuilleton Parretti-Crédit lyonnais survient quelques jours après l'ouverture d'une enquête sénatoriale sur la générosité de la banque publique à l'égard de M. Parretti. Il précède de deux semaines l'assemblée générale du CLBN. Au cours de cette réunion, le 4 mai à Rotterdam, il sera pourvu au remplacement de M. Jean-Yves Haberer en tant que membre du conseil d'administration du CLBN. Mais le président en exercice du Crédit lyonnais n'oubliera pas de sitôt sa filiale néerlandaise, dont il a dû, sous la pression des autorités bancaires aux Pays-Bas, se porter garant au cours des deux derniers exercices, pour une somme comprise entre 10 et 15 milliards de francs.

CHRISTIAN CHARTIER

Pour faire face à la crise de la publicité

Le groupe Express doit réaliser 18 millions de francs d'économies

Comme de nombreux journaux, *l'Express* subit de plein fouet la crise de la publicité. Au cours des premiers mois de 1992, ses recettes de publicité commerciale ont baissé de 11 % par rapport au premier trimestre 1991, et les annonces classées (offres d'emploi surtout) d'environ 18 %. Le chiffre d'affaires du groupe, qui était supérieur à 1 milliard de francs en 1990, a régressé d'environ 100 millions l'an dernier et devrait connaître une baisse du même ordre cette année.

Le nouveau PDG du groupe Express, Mme Françoise Sampermans, a donc réuni l'ensemble du personnel, jeudi 17 avril, afin de lui annoncer l'arrêt de la revue *Belvédère* (*le Monde* du 18 avril) et la cure d'amaigrissement qui l'attendait. Le nouveau PDG, dont c'était la première prise de contact avec l'ensemble des salariés du groupe, a indiqué que 1992 devrait se traduire par des économies globales de 18 millions de francs (la moitié assumée par la rédaction, l'autre par l'administration et le service publicité) obtenues par des réductions de frais généraux.

Evoquant une *« nécessaire optimisation »*, et tout en délivrant un satisfecit pour la bonne tenue rédactionnelle de *l'Express* et pour ses chiffres de vente, Mme Sampermans a indiqué que *« l'outil devait s'adapter à un marché en récession »* et a évoqué, la possibilité de recourir à des licenciements. *« Quand on est moins, on travaille mieux et pour moins cher »*, a-t-elle affirmé. Boutade ? Cette phrase a néanmoins été prise au pied de la lettre par certains salariés. La société des rédacteurs a demandé à rencontrer Mme Sampermans.

Y.-M. L.

□ **Grève des journalistes à « Presse Océan » et à « l'Eclair ».** – Les journalistes de *Presse Océan* (95 000 exemplaires) et de *l'Eclair* (18 000 exemplaires), deux quotidiens du groupe Hersant édités en Loire-Atlantique, ont décidé, vendredi 18 avril, un arrêt de travail de vingt-quatre heures qui a empêché la parution des deux quotidiens samedi 19 avril. Les revendications des grévistes portent sur *« les sous-effectifs, l'absence de dialogue avec la direction générale du journal, les inquiétudes liées au devenir des journaux du groupe Hersant dans l'Ouest »*, selon l'intersyndicale CGT-CFDT-SNJ.

Une étude de l'INSEE

Les Français dépensent moins de 34 francs par jour pour se nourrir

Chaque Français dépensait en moyenne 33,90 francs par jour pour se nourrir en 1989 (soit 12 380 francs sur l'année), dont 6,50 francs pour prendre ses repas à l'extérieur (2,8 repas par personne et par semaine contre 1,9 en 1969), selon le dernier numéro d'*INSEE première* sur « 20 ans de consommation alimentaire : 1969-1989 ».

En vingt ans, le budget alimentaire de nos concitoyens s'est allégé, dans tous les sens du terme : d'une part, il ne représente plus que 21 % du budget total des ménages contre 30 % auparavant ; d'autre part, la consommation de corps gras, de pain et de vin a baissé. En vingt-cinq ans, les Français ont quasiment divisé par deux la quantité de pain qu'ils mangent : moins d'une demi-baguette par jour aujourd'hui (121 grammes) et 100 grammes de beurre par semaine (– 37,5 %). Ils ne boivent plus que 21 litres de vin ordinaire par an, soit moins d'un demi-litre par semaine (400 dl), à comparer avec les 72,5 litres d'eau (minérale) absorbés chaque année, ce qui représente moins d'une bouteille par semaine.

Finalement, de l'image d'Épinal du Français, béret sur la tête, baguette sous le bras et litron dans un filet, il ne reste plus que le camembert : 16,9 kilos de fromage consommés en 1989 (+ 62,5 % en vingt-cinq ans), ce qui représente 70 camemberts par an, soit près d'un et demi par semaine, à condition bien sûr qu'il néglige le roquefort, le gruyère ou le cantal.

D'autant que, contrairement à une idée largement répandue selon laquelle les habitudes alimentaires des Français s'homogénéisent, le contenu de leurs assiettes reste sociologiquement très marqué. A titre d'exemple, les agriculteurs restent les plus gros consommateurs de pain (60 kilos par personne et par an contre une moyenne nationale de 44,3 kilos), de pommes de terre (46 kilos contre 34,7 en moyenne), même s'ils ont tendance à normaliser leur alimentation. Les ménages où la femme travaille prennent en moyenne un repas de moins chez eux par semaine (11 au lieu de 12) que chez ceux où la femme reste à la maison. Dans ce cas, le repas est plus riche en produits traditionnels, meilleur marché, et donc moins onéreux : 14 francs en moyenne contre 16.

F. V.

A l'occasion d'une redistribution du capital

TV 8 Mont-Blanc devient le principal actionnaire de Télé-Lyon-Métropole

LYON

de notre bureau régional

Un regroupement va intervenir entre deux expériences françaises de télévision locale. Le capital social de la chaîne Télé-Lyon-Métropole (TLM), qui doit être très largement redistribué, permettra à Lucie S.A., premier actionnaire de la chaîne savoyarde TV 8 Mont-Blanc, de devenir le principal actionnaire (33,5 % du capital) et l'opérateur de son homologue lyonnaise. La Compagnie générale des eaux réduit sa participation (24,8 % contre 39,9 %), de même que le quotidien lyonnais *le Progrès*, du groupe Hersant (21,2 % contre 39,6 %).

Le Progrès est à l'origine de la venue des dirigeants de TV 8 Mont-Blanc. En droit, cette volonté d'ouvrir la porte à « 8 Mont-Blanc » s'est d'abord heurtée à l'autorité du Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA), qui a empêché la transaction entre *le Progrès* et Lucie S.A., après une audience tenue mardi 7 avril. Un projet de relance de la chaîne, émanant du directoire animé par M. Freddy Thomelin, a été rejeté, faute de précisions chiffrées. Il avait le soutien du personnel, favorable à une solution de continuité de la grille, avec un recours accru au « parrainage ». Les actionnaires ont pris quelques engagements sur *« le projet d'entreprise, fondé sur la qualité de l'information, le développement du programme local et la recherche de l'équilibre financier »*, attendu pour la fin de 1993, avec un budget de fonctionnement de l'ordre de 24 millions de francs.

La régie publicitaire de TLM ne sera plus consolidée dans les comptes de la chaîne. Cette décision inquiète le personnel commercial. TLM a perdu, en 1991, 9,7 millions de francs, sur un budget de fonctionnement de 27 millions de francs mais, selon M. Daniel Versanne, directeur régional de la Générale des eaux et président du conseil de surveillance, la résorption du déficit annuel d'exploitation est en cours.

GÉRARD BUÉTAS

AGENDA

THÉATRE

AKTÉON-THÉATRE (43-38-74-62). L'amour est aveugle : 19 h. Dépressions verbeuses : 22 h.
ANTOINE - SIMONE-BERRIAU (42-08-77-71). Pleins Feux : 17 h et 20 h 45, dim. 16 h.
ARCANE (43-38-19-70). La Lettre en souffrance d'un homme de peine : 20 h 30, dim. 17 h.
ATELIER (46-06-49-24). L'Antichambre : 21 h, dim. 15 h 30.
ATHÉNÉE - LOUIS-JOUVET (47-42-67-27). Salle C. Bérard. Du geste de bois : 20 h 30. Salle Louis Jouvet. Bérénice : 20 h 30, dim. 16 h.
BASTILLE (43-57-42-14). Les Déliés : 19 h 30, dim. 15 h 30. Half de nuit : 21 h, dim. 17 h.
BERRY (43-57-51-55).Dim. Les Champêtres de joie : 20h30.
BOBINO (43-27-75-75). Bouvard du rire : 21 h, dim. 15 h.
BOUFFES DU NORD (46-07-34-50). Ruy Blas : 15 h et 20 h.
BOUFFES PARISIENS (42-96-60-24). George et Margaret : 17 h 30 et 20 h 45, dim. 15 h 30.
BOUFFONS-THÉATRE DU XIXE (42-38-35-53). Lilith, ex-femme de Dieu : 20 h 30.
CAFÉ DE LA GARE (42-78-52-51). Thé à la menthe ou t'es citron : 20 h 15.Dim. Festival d'expression artistique : 20h.
CARTOUCHERIE ATELIER DU CHAUDRON (43-28-97-04). L'Aristophanie ou le Chœur des clochards : 20 h 30.
CARTOUCHERIE EPÉE DE BOIS (48-08-39-74). La vie est un songe : 20 h 30.
CARTOUCHERIE THÉATRE DE LA TEMPÊTE (43-28-36-36). Salle I. L'Eveil du printemps : 20 h 30, dim. 16 h. Salle II. La Mangeuse de crottes : 21 h, dim. 16 h 30.
CAVEAU DE LA RÉPUBLIQUE (42-78-44-45). Y a-t-il un communiste dans la salle? : 21 h, dim. 15 h 30.
CINQ DIAMANTS (45-80-51-31). Le Jeu de l'amour et du hasard : 20 h 30, dim. 17 h 30.
CIRQUE D'HIVER-BOUGLIONE (48-05-95-95). Les Sept Jours de la Bible : 15 h et 21 h.
CITÉ INTERNATIONAL UNIVERSITAIRE (45-67-87-74). La Frontière : 20 h 30, dim. 16 h.
COMÉDIE CAUMARTIN (47-42-43-41). Bernard Mabille : 21 h, dim. 15 h 30.
COMÉDIE DES CHAMPS-ELYSÉES (47-23-37-21). Pièce montée : 21 h, dim. 15 h 30.
COMÉDIE ITALIENNE (43-21-22-22). L'Epouse prudente : 21 h, dim. 15 h 30.
COMÉDIE DE PARIS (42-81-00-11). Voltaire's Folies : 19 h. Grand-Peur et misère du IIIe Reich : 21 h, dim. 15 h.
COMÉDIE-FRANCAISE (40-15-00-15).Dim. Caligula : 20h30. Le roi s'amuse : 14h.
CRYPTE SAINTE-AGNÈS (EGLISE SAINT-EUSTACHE) (47-00-19-31).Dim. Les Larrons : 15h.
DAUNOU (42-61-69-14). Couací le Grand Orchestre du Splendid : 20 h 45, dim. 15 h 30.
DÉCHARGEURS (TLD) (42-36-00-02). Le Rôdeur : 20 h, dim. 17 h.
DEUX ANES (46-06-10-26). Guy Montagné dans Histoires drôles : 21 h.
DIX-HUIT THÉATRE (42-26-47-47). Rosencrantz et Guildenstern sont morts : 20 h 30, dim. 16 h.
EDGAR (43-20-85-11). Le Petit et le Grand : 20 h 15. Les Babas cadres : 22 h.
EDOUARD-VII SACHA GUITRY (47-42-59-92). Décibel : 20 h 45, dim. 15 h.
ELDORADO (42-49-60-27). Monsieur Amédée : 18 h et 21 h.
ESPACE ACTEUR (42-62-35-00). Les Carabiniers : 20 h 30, dim. 16 h.
ESPACE MARAIS (48-04-91-55). Le Mariage de Figaro : 18 h, dim. 15 h 30. La Mouette : 20 h.
ESSAION DE PARIS (42-78-46-42). Salle I. Titre provisoire : 20 h 30, dim. 18 h.
FONTAINE (48-74-74-40). Le Clan des veuves : 15 h 30 et 20 h 45.
GAITÉ-MONTPARNASSE (43-22-16-18). Nina : 21 h, dim. 15 h.
GRAND THÉATRE D'EDGAR (43-20-90-09). Roland Magdane dans Rire : 18 h et 20 h 15. Tu es gentil, tu laisses Marie-Madeleine en dehors de tout ça : 22 h.
GRANDE HALLE DE LA VILLETTE (40-03-39-03). Les Pieds dans l'eau : 17 h et 20 h 30.
GUICHET MONTPARNASSE (43-27-88-61). Le Chant du cygne : 18 h 45. Trois petites planches et trois petits clous : 20 h 30. Le Perroquet de Marilyn : 22 h 15.
GYMNASE MARIE-BELL (42-46-79-79). Elle et Moi... : 20 h 30, dim. 15 h 30.
HUCHETTE (43-26-38-99). La Cantatrice chauve : 19 h 30. La Leçon : 20 h 30. Les Gastronomades : 21 h 30.
LA BRUYÈRE (48-74-76-99). C'était bien : 21 h, dim. 15 h.
LA VIEILLE GRILLE (47-07-22-11). Le Supplément au voyage de Bougainville : 20 h 30, dim. 17 h.
LE BOURVIL (43-73-47-84). Ma souriante Algérie : 20 h 30.
LE FUNAMBULE THÉATRE-RESTAURANT (42-23-88-83). Histoires camiques : 20 h 30.Dim. Eh Joel : 15h.
LE PROLOGUE (45-75-33-15). La Grande Tentation de saint Antoine : 20 h 30.
LIERRE-THÉATRE (45-86-55-83). L'Histoire de Kandu et Pramlotcha : 20 h 30, dim. 16 h.
LUCERNAIRE FORUM (45-44-57-34). Théâtre noir. Le Petit Prince : 18 h 45. L'Amérique, l'Amérique... : 20 h. La vie n'est pas un film de Doris Day : 21 h 30. Théâtre rouge. Bereshit : 18 h. La Journée du maire : 20 h. Entre chien et loup où la véritable histoire de Ah Q : 21 h 30.
MADELEINE (42-65-07-09). N'écoutez pas, mesdames : 21 h, dim. 15 h 30.
MAISON DES CULTURES DU MONDE (45-44-72-30). Baya : 20 h 30.
MAISON DE LA POÉSIE (TERRASSE DU FORUM DES HALLES) (42-36-27-53). Trakl, le vertige des jumeaux : 20 h 30.
MARAIS (42-78-03-53). L'Ecole des femmes : 21 h.
MARIE STUART (45-08-17-80). Les Anciennes Odeurs : 18 h 30. Savage Love : 20 h 30.
MARIGNY (42-56-04-41). Le Misanthrope : 21 h, dim. 15 h.
MARIGNY (PETIT) (42-25-20-74). Cher Menteur : 21 h, dim. 15 h.
MATHURINS (42-65-90-00). Caligula : 20 h 45, dim. 15 h.
MÉTAMORPHOSIS (42-61-33-70). Marchand de rêve : 21 h, dim. 15 h.
MICHEL (42-65-35-02). Chacun pour moi : 18 h 3021 h 30 et 21 h 15, dim. 15 h 30.
MICHODIÈRE (47-42-95-22). Je veux faire du cinéma : 21 h.
MOGADOR (48-78-04-04). Les Misérables : 15 h et 20 h 15.
MONTPARNASSE (43-22-77-74). Cuisine et dépendances : 18 h 30 et 21 h 15, dim. 15 h 30.
MONTPARNASSE (PETIT) (43-22-77-30). Jardin secret : 18 h et 21 h, dim. 15 h 30.
NOUVEAUTÉS (47-70-52-76). Les Jumeaux : 18 h 30 et 21 h 30, dim. 15 h.
UVRE (48-74-42-52). Les Dimanches de M. Riley : 20 h 45.
OPÉRA-COMIQUE - SALLE FAVART (42-86-88-83). Le Fantôme de l'Opéra : 20 h 30, dim. 14 h 30.
PALAIS DES GLACES (GRANDE SALLE) (42-02-27-17). Grande salle. Jean-Marie Bigard : 20 h 30.
PALAIS DES GLACES (PETIT PALAIS) (48-03-11-36). Le Nouveau Spectacle de Raboukine : 21 h.
PALAIS-ROYAL (42-97-59-81). Sans rancune : 15 h et 20 h 30.
PARIS-VILLETTE (42-02-02-68). Le Silence de Molière : 20 h 30. Petite salle. Le Voyage : 20 h 30.
POCHE-MONTPARNASSE (45-48-92-97). Salle I. Clotilde et moi : 21 h, dim. 15 h. Salle II. Journal d'une petite fille : 21 h, dim. 15 h.
PORTE SAINT-MARTIN (42-08-00-32). Célimène et le Cardinal : 17 h 30 et 20 h 30, dim. 15 h.
RANELAGH (42-88-64-44). Les Nouveaux Nez dans Cinq folies en cirque mineur : 20 h 30, dim. 17 h. Gardi Hutter dans Jeanne d'Arpo : 22 h, dim. 15 h.
RENAISSANCE (42-08-18-50). Enfers : 18 h. Le Voyage en Italie, le Bout de la nuit, le Champ de betteraves : 20 h 30.
ROSEAU-THÉATRE (42-71-30-20). Macbeth assassine le sommeil : 20 h 45, dim. 17 h 30.
SAINT-GEORGES (48-78-63-47). Enfin seuls! : 20 h 45, dim. 15 h.
SALLE BRASILIA (GALERIE BRASIL INTER ART (48-07-20-17). Les Bonnes : 20 h 30.
SHOW-BUS (42-62-36-56).Dim. Show Bus : 14h30.
SPLENDID SAINT-MARTIN (42-08-21-93). Charité bien ordonnée : 20 h 30.
STUDIO DES CHAMPS-ELYSÉES (47-20-08-24). L'Amérique de Jean-Paul Martineau : 16 h 30 et 20 h 30.
THÉATRE 13 (45-88-62-22). L'Echange : 20 h 30.
THÉATRE 14 - JEAN-MARIE SERREAU (45-45-49-77). La Maison de la nuit : 20 h 30, dim. 17 h.
THÉATRE CLAVEL (43-71-93-73). Le Gardien du phare : 19 h 30, dim. 15 h 30.
THÉATRE DE DIX-HEURES (46-06-10-17). Prends garde à toi : 20 h 30. Daniel Lemire dans Juste pour rire : 22 h.
THÉATRE GRÉVIN (42-46-84-47). Un soir au bout du monde : 20 h 30.
THÉATRE DE LA MAIN-D'OR BELLE-DE-MAI (48-05-67-89). De la paille pour mémoire : 21 h, dim. 17 h. Belle de Mai. Après l'amour : 21 h, dim. 15 h.
THÉATRE DE LA MAINATE (42-08-83-33). Le Fou de bassan : 20 h 30, dim. 18 h 30.
THÉATRE MODERNE (48-05-69-69). Je vous demande pieh-ll : 20 h 30.
THÉATRE MONTORGUEIL (42-33-80-78). Un fou d'opéra : 21 h.
THÉATRE NATIONAL DE CHAILLOT (47-27-81-15). La Galerie. Un cœur sous une soutane : 18 h 30. Salle Gémier. Andromaque : 20 h 30, dim. 15 h. Salle Jean Vilar. La Nuit des rois : 20 h 30, dim. 15 h.
THÉATRE NATIONAL DE LA COLLINE (43-66-43-60). Petite salle. Les Videurs : 16 h et 21 h.
THÉATRE NATIONAL DE L'ODÉON (43-25-70-32). La vie est un songe : 20 h 30, dim. 15 h.
THÉATRE NATIONAL DE L'ODÉON (PETITE SALLE) (43-25-70-32). L'étau ; Je rêve (mais peut-être pas) : 18 h 30, dim. 18 h 21 h 30.
THÉATRE DE NESLE (46-34-61-04). Lorsqu'un poète meurt... Federico Garcia Lorca : 18 h 45.Dim. Le Libertinage : 22h.
THÉATRE OUVERT-JARDIN D'HIVER (42-62-59-49). Lisbeth est complètement pétée : 21 h.
THÉATRE PARIS-PLAINE (40-43-01-82). Teatr : 20 h 30, dim. 17 h.
THÉATRE SILVIA MONFORT (45-31-10-96). Le Soir des rois : 20 h 30, dim. 17 h.
THÉATRE DU TAMBOUR ROYAL (48-06-72-34). Don Quichotte : 18 h 45, dim. 17 h. Lettres de Louise Jacobson : 21 h, dim. 15 h.
TOURTOUR (48-87-82-48). L'Education d'un prince : 19 h. Agnès de Dieu : 20 h 30.
TRISTAN-BERNARD (45-22-08-40). Patrick Timsit : 21 h.
VARIÉTÉS (42-33-09-92). La Trilogie marseillaise : 16 h 30 et 20 h 30.

RÉGION PARISIENNE

AUBERVILLIERS (THÉATRE DE LA COMMUNE) (48-34-67-67). Le Régiment de Sambre et Meuse : 21 h, dim. 16 h 30.
BATEAU-THÉATRE A COURBEVOIE (QUAI MARÉCHAL-JOFFRE) (40-51-84-53). Les Plaies ivres : 20 h 30.
BOBIGNY (MAISON DE LA CULTURE) (48-31-11-45). Grande salle. Pandora : 20 h 30, dim. 15 h 30.
BOULOGNE-BILLANCOURT (THÉATRE) (46-03-60-44). Roger Pierre et Jean-Marc Thibault : 20 h 30.
CHATENAY MALABRY (THÉATRE DE L'ECOLE CENTRALE) (46-83-75-30). Ç' c'est Paris! : 20 h 30.
ERMONT (THÉATRE PIERRE-FRESNAY) (34-15-09-48).Dim. La Contrebasse : 20h30.
GENNEVILLIERS (THÉATRE) (47-93-26-30). Victory : 17 h et 20 h 30. Down and Out in Paris and London : 17 h et 20 h 30.
MALAKOFF (THÉATRE 71) (46-55-43-45). Papa : 20 h 30.
MONTREUIL (TJS) (48-59-93-93). La Légende de Siegfried : 20 h 30, dim. 17 h.
NANTERRE (THÉATRE DES AMANDIERS) (46-14-70-00). Salle polyvalente. Rumeur à Wall Street : 21 h, dim. 16 h 30.
NEUILLY-SUR-SEINE (L'ATHLÉTIC) (46-24-03-83). Paulina 1880 : 20 h 45.
SAINT-DENIS (THÉATRE GÉRARD-PHILIPE) (42-43-00-59). Grande salle. Chef-lieu : 20 h 45, dim. 17 h. Salle J.-M. Serreau. Romulus le grand : 20 h 45, dim. 17 h.
SAINT-MAUR (THÉATRE ROND-POINT-LIBERTÉ) (48-89-99-10). La Contrebasse : 21 h.
VINCENNES (INTERNATIONAL VISUAL THEATRE) (43-65-63-63). Le Malade imaginaire : 15 h et 20 h 30.
VINCENNES (THÉATRE DANIEL-SORANO) (48-08-60-83).Dim. Chat en poche : 18h.
VITRY-SUR-SEINE (THÉATRE JEAN-VILAR) (46-82-84-90). Poussières d'anges : 21 h.

PARIS EN VISITES

LUNDI 20 AVRIL

« L'Hôtel-Dieu et la médecine autrefois », 10 h 30, entrée Hôtel-Dieu, côté parvis de Notre-Dame (Paris autrefois).

« Académie française, Institut et curiosités du quartier », 10 h 45, 23, quai de Conti (D. Fleuriot).

« Montmartre : cités d'artistes, ruelles et jardins, sur les traces de Toulouse-Lautrec », 11 heures et 14 h 30, métro Abbesses (M.-C. Lasnier).

« Une heure au Père-Lachaise », 11 heures, 14 h 30 et 16 h 15, porte principale, boulevard Ménilmontant (V. de Langlade).

« Cités d'artistes et jardins secrets de Montmartre », 11 heures, 14 h 45 et 16 h 45, métro Abbesses (Connaissance d'ici et d'ailleurs).

« Historique Montsouris. Sculpture et cités d'artistes », 14 h 30, métro Cité-Universitaire (Paris, capitale historique).

« Le faubourg Saint-Antoine et le quartier de la Bastille », 14 h 30, au pied des marches de l'Opéra-Bastille (Europ explo).

« Ruelles et jardins du vieux Belleville », 14 h 30, sortie métro Télégraphe (Résurrection du passé).

« Les appartements royaux du Louvre et la vie quotidienne de la cour », 14 h 30, 2, place du Palais-Royal, devant le Louvre des Antiquaires (Connaissance de Paris).

« Le vieux village de Montmartre, du martyre de saint Denis à nos jours. La belle époque des impressionnistes », 14 h 30, sortie métro Lamarck-Caulaincourt (Arts et caetera).

« Les petites synagogues dans le quartier du Marais », 15 heures, sortie métro Saint-Paul.

« La forteresse de Vincennes, grande page de la monarchie capétienne », 15 heures, sortie métro Château-de-Vincennes (Monuments historiques).

« Les passages marchands du dix-neuvième siècle (premier parcours), une promenade hors du temps », 15 heures, 31 *bis*, rue du Faubourg-Montmartre (Paris autrefois).

« Du théâtre de Ricardo Bofill aux arènes de Picasso », 15 heures, hall RER A, Noisy-le-Grand (Art et histoire).

« Vieux quartiers de l'île de la Cité. De la place Dauphine à l'enclos du cloître Notre-Dame », 15 heures, Pont-Neuf, statue de Henri IV (E. Romann).

« Académie française et Institut », 15 heures, 23, quai de Conti (C. Merle).

« Le village du Gros-Caillou », 15 heures, métro Ecole-Militaire (Lutèce visites).

« La clinique Saint-Jean-de-Dieu, son jardin, son quartier », 15 heures, 3, rue Rousselet (S. Rojon-Kern).

« Le quartier chinois du treizième arrondissement », 15 h 30, métro Porte-de-Choisy, sortie Masséna, côté pair (Tourisme culturel).

CINÉMA

LA CINÉMATHÈQUE

PALAIS DE TOKYO (47-04-24-24)

SAMEDI

Au fil du temps (1975, v.o. s.t.f.), de Wim Wenders, 20 h.

DIMANCHE

Je demande la parole (1974, v.o. s.t.f.), de Gleb Panfilov, 18 h 30 ; l'Hérétique (1977, v.o. s.t.f.), de J. Boorman, 21 h.

CENTRE GEORGES-POMPIDOU

SALLE GARANCE (42-78-37-29)

SAMEDI

Hommage à la Warner Bros : Humoresque (1946, v.o. s.t.f.), de Jean Negulesco, 14 h 30 ; Manpower (1941, v.o. s.t.f.), de Raoul Walsh, 17 h 30 ; le Faucon maltais (1941, v.o. s.t.f.), de John Huston, 20 h 30.

DIMANCHE

Hommage à la Warner Bros : le Grand Alibi (1950, v.o. s.t.f.), de Alfred Hitchcock, 14 h 30 ; A l'Est d'Eden (1955, v.o. s.t.f.), de Elia Kazan, 17 h 30 ; Une étoile est née (1954, v.o. s.t.f.), de George Cukor, 20 h 30.

VIDÉOTHÈQUE DE PARIS

2, Grande-Galerie,
porte Saint-Eustache,
Forum des Halles
(40-26-34-30)

SAMEDI

Le Ventre de Paris : Rungis : Actualités Gaumont, la Course aux petits légumes (1980) de Jean-Claude Broussard, Rungis, la grande bouffe (1991) d'un collectif, 14 h 30 ; le Marché noir : Paris l'outragée (1989) de Guy Seligmann, le Dernier Métro (1980) de François Truffaut, 16 h 30 ; le Pain quotidien : Encore un jour (1970) de J.-P. Bonneau, les Doigts dans la tête (1974) de Jacques Doillon, 18 h 30 ; les Cinéastes gourmands : Eclair-Journal, la Règle du jeu (1939) de Jean Renoir, 20 h 30.

DIMANCHE

Le Ventre de Paris : Dîners intimes : Spot Champignons de Paris (1984), Bœing Boeing (1965) de John Rich, 14 h 30 ; les Cinéastes gourmands : Bande annonce : le Charme discret de la bourgeoisie (1972) de Luis Bunuel, les Bonnes Femmes (1960) de Claude Chabrol, 16 h 30 ; la Cuisine du rire : le Plat du jour (1974) de Georges Spicas, Playtime (1967) de Jacques Tati, 18 h 30 ; le Marché noir : Eclair journal, Gibier de potence (1951) de Roger Richebé, 20 h 30.

LES EXCLUSIVITÉS

L'AMANT (Fr.-Brit., v.o.) : Pathé Marignan-Concorde, 8e (43-59-92-82) ; v.f. : Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; Bretagne, 6e (42-22-57-97).
LES AMANTS DU PONT-NEUF (Fr.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Reflet Médicis Logos salle Louis-Jouvet, 5e (43-54-42-34) ; Denfert, 14e (43-21-41-01).
AMOUREUSE (Fr.) : Epée de Bois, 5e (43-37-57-47).
ATTACHE-MOI! (Esp., v.o.) : Latina, 4e (42-78-47-86) ; Studio Galande, 5e (43-54-72-71).
LE BAL DES CASSE-PIEDS (Fr.) : Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33).
BARTON FINK (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).
LA BELLE HISTOIRE (Fr.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26) ; Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; George V, 8e (45-62-41-46) ; Gaumont Alésia, 14e (36-65-75-14) ; Les Montparnos, 14e (43-27-52-37) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; Pathé Wepler II, 18e (45-22-47-94).
BETTY (Fr.) : George V, 8e (45-62-41-46).
BORDER LINE (Fr.) : Les Trois Luxembourg, 6e (46-33-97-77) ; Les Trois Balzac, 8e (45-61-10-60) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20).
BUGSY (A., v.o.) : 14 Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40) ; v.f. : Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31).
CÉLINE (Fr.) : Gaumont Les Halles, 1er (40-26-12-12) ; Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; 14 Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; Elysées Lincoln, 8e (43-59-36-14) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; 14 Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81) ; Fauvette, 13e (47-07-55-88) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40).
LE CERCLE DES INTIMES (A., v.o.) : Lucernaire, 6e (45-44-57-34).
CONTE D'HIVER (Fr.) : Epée de Bois, 5e (43-37-57-47).
LA COTE D'ADAM (Sov., v.o.) : Saint-André-des-Arts II, 6e (43-26-80-25).
CROC-BLANC (A., v.f.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82) ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).
DANSE AVEC LES LOUPS (A., v.o.) : Lucernaire, 6e (45-44-57-34) ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85).
DANZON (Mex., v.o.) : Utopia, 5e (43-26-84-65).
DEAD AGAIN (*) (A., v.o.) : Gaumont Les Halles, 1er (40-26-12-12) ; 14 Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40) ; v.f. : Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01).
DELICATESSEN (Fr.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26) ; UGC Danton, 6e (42-25-10-30) ; UGC Triomphe, 8e (45-74-93-50) ; UGC Opéra, 9e (45-74-95-40).
LE DERNIER SAMARITAIN (*) (A., v.f.) : Hollywood Boulevard, 9e (47-70-10-41).
DIÊN BIÊN PHU (Fr.) : George V, 8e (45-62-41-46) ; UGC Opéra, 9e (45-74-95-40) ; UGC Gobelins, 13e (45-61-94-95) ; Les Montparnos, 14e (43-27-52-37) ; Studio 28, 18e (46-06-36-07).
LES DOORS (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85).
LA DOUBLE VIE DE VÉRONIQUE (Fr.-Pol., v.o.) : Epée de Bois, 5e (43-37-57-47) ; Reflet Médicis Logos salle Louis-Jouvet, 5e (43-54-42-34).
LES ENFANTS DU NAUFRAGEUR (Fr.) : Pathé Français, 9e (47-70-33-88) ; Fauvette, 13e (47-07-55-88) ; Pathé Montparnasse, 14e (43-20-12-06) ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85).
EPOUSES ET CONCUBINES (Fr.-Chin., v.o.) : Pathé Hautefeuille, 6e (46-33-79-38) ; La Pagode, 7e (47-05-12-15) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; Bienvenüe Montparnasse, 15e (45-44-25-02).
EUROPA (DANOIS-Su., v.o.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82).
FACES (A., v.o.) : Gaumont Les Halles, 1er (40-26-12-12) ; Racine Odéon, 6e (43-26-19-68) ; Les Trois Balzac, 8e (45-61-10-60) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20).
LE FESTIN NU (*) (Brit., v.o.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26) ; Epée de Bois, 5e (43-37-57-47).
FIEVEL AU FAR WEST (A., v.f.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).
FISHER KING (A., v.o.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82) ; Lucernaire, 6e (45-44-57-34) ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).
FRANKIE & JOHNNY (A., v.o.) : George V, 8e (45-62-41-46).
GRAND CANYON (A., v.o.) : Images d'ailleurs, 5e (45-87-18-09).
LA GUERRE SANS NOM (Fr.) : Epée de Bois, 5e (43-37-57-47).
HAMLET (A., v.o.) : Lucernaire, 6e (45-44-57-34).
L'HOMME QUI PLANTAIT DES ARBRES (Can.) : Utopia, 5e (43-26-84-65).
HOOK (A., v.o.) : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57) ; Gaumont Les Halles, 1er (40-26-12-12) ; UGC Odéon, 6e (42-25-10-30) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40) ; La Bastille, 11e (43-07-48-60) ; Escurial, 13e (47-07-28-04) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; UGC Maillot, 17e (40-68-00-16) ; v.f. : Rex, 2e (42-36-83-93) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; George V, 8e (45-62-41-46) ; Pathé Français, 9e (47-70-33-88) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; Les Nation, 12e (43-43-04-67) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59) ; Fauvette bis, 13e (47-07-55-88) ; Miramar, 14e (43-20-89-52) ; Mistral, 14e (45-39-52-43) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; UGC Maillot, 17e (40-68-00-16) ; Pathé Wepler, 18e (45-22-46-01) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96).
HUSH-A-BYE, BABY (IRALANDAIS, v.o.) : Utopia, 5e (43-26-84-65) ; L'Entrepôt, 14e (45-43-41-63).
JFK (A., v.o.) : UGC Normandie, 8e (45-63-16-16) ; Studio 28, 18e (46-06-36-07) ; v.f. : Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; Fauvette bis, 13e (47-07-55-88) ; Les Montparnos, 14e (43-27-52-37).
JOHNNY STECCHINO (It., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; 14 Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40) ; La Bastille, 11e (43-07-48-60) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20).
KAFKA (A., v.o.) : Gaumont Les Halles, 1er (40-26-12-12) ; Pathé Impérial, 2e (47-42-72-52) ; 14 Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; Pathé Hautefeuille, 6e (46-33-79-38) ; La Pagode, 7e (47-05-12-15) ; Gaumont Champs-Elysées, 8e (43-59-04-67) ; 14 Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81) ; Gaumont Alésia, 14e (36-65-75-14) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; v.f. : Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40).
LABYRINTHE DES PASSIONS (Esp., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Studio des Ursulines, 5e (43-26-19-09).
LOULOU GRAFFITI (Fr.) : George V, 8e (45-62-41-46) ; Pathé Marignan-Concorde, 8e (43-59-92-82) ; Pathé Français, 9e (47-70-33-88) ; Fauvette, 13e (47-07-55-88) ; Gaumont Alésia, 14e (36-65-75-14) ; Pathé Montparnasse, 14e (43-20-12-06) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01).
LUCKY LUKE (A., v.f.) : Lucernaire, 6e (45-44-57-34) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).
MARCELLINO (It., v.o.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26) ; George V, 8e (45-62-41-46) ; Les Montparnos, 14e (43-27-52-37) ; v.f. : Rex, 2e (42-36-83-93) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59) ; Mistral, 14e (45-39-52-43).
MATADOR (**) (Esp., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Latina, 4e (42-78-47-86).
MON PÈRE CE HÉROS (Fr.) : Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01).
MY OWN PRIVATE IDAHO (*) (A., v.o.) : Studio des Ursulines, 5e (43-26-19-09) ; Lucernaire, 6e (45-44-57-34).
LES NERFS A VIF (*) (A., v.o.) : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57) ; UGC Danton, 6e (42-25-10-30) ; Pathé Marignan-Concorde, 8e (43-59-92-82) ; UGC Normandie, 8e (45-63-16-16) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; v.f. : Rex, 2e (42-36-83-93) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; UGC Gobelins, 13e (45-61-94-95) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40) ; Pathé Wepler II, 18e (45-22-47-94).
NIGHT ON EARTH (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Utopia, 5e (43-26-84-65).
NORD (Fr.) : Pathé Impérial, 2e (47-42-72-52).
OLIVER ET OLIVIA (DANOIS, v.f.) : 14 Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).
OMBRES ET BROUILLARD (A., v.o.) : Reflet Logos I, 5e (43-54-42-34) ; UGC Triomphe, 8e (45-74-93-50) ; Denfert, 14e (43-21-41-01).
PARIS S'ÉVEILLE (Fr.) : Reflet Médicis Logos salle Louis-Jouvet, 5e (43-54-42-34) ; Denfert, 14e (43-21-41-01).
PARISTORIC (Fr.) : Espace Hebertot, 17e (42-93-93-46).
LE PAS SUSPENDU DE LA CIGOGNE (Fr.-Gr.-Suis.-It., v.o.) : L'Entrepôt, 14e (45-43-41-63).
LE PETIT HOMME (A., v.o.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82).
LE PRINCE DES MARÉES (A., v.o.) : Publicis Champs-Elysées, 8e (47-20-76-23).
PROMENADES D'ÉTÉ (Fr.) : Pathé Français, 9e (47-70-33-88) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40).
PROSPERO'S BOOKS (Brit.-Hol., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Denfert, 14e (43-21-41-01).
LE QUATRIÈME HOMME (*) (Hol., v.o.) : Accatone, 5e (46-33-86-86).
ROBIN DES BOIS PRINCE DES VOLEURS (A., v.o.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).
ROLLING STONES (A., v.o.) : La Géode, 19e (40-05-80-00).
SAILOR ET LULA (*) (Brit., v.o.) : Studio Galande, 5e (43-54-72-71) ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85).
SANG CHAUD POUR MEURTRE DE SANG-FROID (A., v.o.) : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57) ; UGC Odéon, 6e (42-25-10-30) ; Pathé Marignan-Concorde, 8e (43-59-92-82) ; UGC Normandie, 8e (45-63-16-16) ; Pathé Montparnasse, 14e (43-20-12-06) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; v.f. : Rex, 2e (42-36-83-93) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; Pathé Français, 9e (47-70-33-88) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59) ; UGC Gobelins, 13e (45-61-94-95) ; Gaumont Alésia, 14e (36-65-75-14) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; Pathé Wepler II, 18e (45-22-47-94) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96).
LE SILENCE DES AGNEAUX (**) (A., v.o.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26) ; Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Cinoches, 6e (46-33-10-82) ; George V, 8e (45-62-41-46) ; La Bastille, 11e (43-07-48-60) ; Denfert, 14e (43-21-41-01) ; Gaumont Alésia, 14e (36-65-75-14) ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) ; v.f. : UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; UGC Gobelins, 13e (45-61-94-95) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40) ; Pathé Wepler II, 18e (45-22-47-94) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96).
LA STAZIONE (It., v.o.) : Espace Saint-Michel, 5e (44-07-20-49).
TALONS AIGUILLES (Esp., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; UGC Odéon, 6e (42-25-10-30) ; UGC Rotonde, 6e (45-74-94-94) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40) ; Mistral, 14e (45-39-52-43) ; v.f. : UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; UGC Opéra, 9e (45-74-95-40).
TERMINATOR 2 (*) (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85).
THELMA ET LOUISE (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; UGC Rotonde, 6e (45-74-94-94) ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85).
TORCH SONG TRILOGY (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Le Berry Zèbre, 11e (43-57-51-55).
TOTO LE HÉROS (Bel.-Fr.-All.) : Images d'ailleurs, 5e (45-87-18-09) ; George V, 8e (45-62-41-46).
TOUS LES MATINS DU MONDE (Fr.) : Pathé Impérial, 2e (47-42-72-52) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40) ; Fauvette, 13e (47-07-55-88) ; Pathé Montparnasse, 14e (43-20-12-06).
TOUTES PEINES CONFONDUES (Fr.) : Gaumont Les Halles, 1er (40-26-12-12) ; Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; Rex, 2e (42-36-83-93) ; Pathé Hautefeuille, 6e (46-33-79-38) ; Publicis Saint-Germain, 6e (42-22-72-80) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; Publicis Champs-Elysées, 8e (47-20-76-23) ; Saint-Lazare-Pasquier, 8e (43-87-35-43) ; Les Nation, 12e (43-43-04-67) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59) ; Fauvette, 13e (47-07-55-88) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40) ; Gaumont Alésia, 14e (36-65-75-14) ; Pathé Montparnasse, 14e (43-20-12-06) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; UGC Maillot, 17e (40-68-00-16) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96).
TRULY, MADLY, DEEPLY (Brit., v.o.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26) ; Action Ecoles, 5e (43-25-72-07) ; Elysées Lincoln, 8e (43-59-36-14) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20).
TRUST ME (A., v.o.) : 14 Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00) ; Les Trois Luxembourg, 6e (46-33-97-77) ; George V, 8e (45-62-41-46).
UNE LUEUR DANS LA NUIT (A., v.o.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26) ; George V, 8e (45-62-41-46) ; Pathé Marignan-Concorde, 8e (43-59-92-82).
URGA (Fr.-Sov., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Club Gaumont (Publicis Matignon), 8e (43-59-31-97) ; Miramar, 14e (43-20-89-52).
VAN GOGH (Fr.) : Studio des Ursulines, 5e (43-26-19-09).
LA VIE DE BOHÈME (Fr.-Su.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Reflet Logos II, 5e (43-54-42-34).
LA VIE SUR UN FIL (Chin., v.o.) : Espace Saint-Michel, 5e (44-07-20-49).
VILLE A VENDRE (Fr.) : Bienvenüe Montparnasse, 15e (45-44-25-02).
YOUNG SOUL REBELS (Brit., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; 14 Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00) ; Saint-André-des-Arts I, 6e (43-26-48-18) ; Elysées Lincoln, 8e (43-59-36-14) ; 14 Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81).

LES SÉANCES SPÉCIALES

ALICE (A., v.o.) : Ranelagh, 16e (42-88-64-44) 18 h 30.
BOYZ'N THE HOOD (*) (A., v.o.) : Images d'ailleurs, 5e (45-87-18-09) 20 h.
BRAZIL (Brit., v.o.) : Studio Galande, 5e (43-54-72-71) 16 h.
LES COPAINS D'ABORD (A., v.o.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) 18 h.
LA DAME DE COEUR (Brit., v.o.) : Images d'ailleurs, 5e (45-87-18-09) 16 h.
LE DÉCALOGUE 3, TU RESPECTERAS LE JOUR DU SEIGNEUR (Pol., v.o.) : Reflet Médicis Logos salle Louis-Jouvet, 5e (43-54-42-34).
DOMANI, DOMANI (It., v.o.) : Le Berry Zèbre, 11e (43-57-51-55) 18 h.
EASY RIDER (A., v.o.) : Le Berry Zèbre, 11e (43-57-51-55) 22 h 15.
LES ENFANTS DU CAPITAINE GRANT (Brit.-A., v.f.) : Club Gaumont (Publicis Matignon), 8e (43-59-31-97) 16 h 30.
EXCALIBUR (A., v.o.) : Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68) 21 h.
FANTASIA (A.) : Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68) 19 h.
LA GUERRE DES BOUTONS (Fr.) : Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68) 16 h 30.
HAIRSPRAY (A., v.o.) : La Bastille, 11e (43-07-48-60) 0 h 30.
HENRY V (Brit., v.o.) : Denfert, 14e (43-21-41-01) 19 h 10.
HENRY, PORTRAIT OF A SERIAL KILLER (**) (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) 0 h 35.
L'ILE NUE (Jap., v.o.) : Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68) 21 h.
JONATHAN LIVINGSTON LE GOÉLAND (A., v.f.) : Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68) 19 h.
JUNGLE FEVER (A., v.o.) : Images d'ailleurs, 5e (45-87-18-09) 17 h 50.
LUST IN THE DUST (A., v.o.) : La Bastille, 11e (43-07-48-60) 0 h 15.
MAMAN, J'AI RATÉ L'AVION (A., v.f.) : Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68) 16 h 45.
MARY POPPINS (A., v.f.) : Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68) 16 h 30.
METAL HURLANT (A., v.o.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) 0 h 30.
NEUF SEMAINES ET DEMIE (*) (A., v.o.) : Studio Galande, 5e (43-54-72-71) 20 h 10.
LE PASSAGER (IRANIEN, v.o.) : Images d'ailleurs, 5e (45-87-18-09) 22 h 30.
PINK FLOYD THE WALL (Brit.-A., v.o.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) 0 h 30.
POINT BREAK (*) (A., v.o.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) 22 h 30.
QUI A PEUR DE VIRGINIA WOOLF? (A., v.o.) : Studio des Ursulines, 5e (43-26-19-09) 21 h 50.
SALO OU LES 120 JOURNÉES DE SODOME (**) (It., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) 0 h 10.
LE TEMPS DES GITANS (Youg., v.o.) : Studio des Ursulines, 5e (43-26-19-09) 19 h 20.
THE ROCKY HORROR PICTURE SHOW (*) (A., v.o.) : Studio Galande, 5e (43-54-72-71) 22 h 30.
TINTIN ET LE LAC AUX REQUINS (Fr.-Bel.) : Le Berry Zèbre, 11e (43-57-51-55) 16 h 15.
VOYAGE SUR JUPITER (Can.) : Cinaxe, 19e (42-09-34-00) 19 h.
ZABRISKIE POINT (A., v.o.) : Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68) 21 h.
ZAZIE DANS LE MÉTRO (Fr.) : Denfert, 14e (43-21-41-01) 17 h 20.
ZEGEN (*) (Jap., v.o.) : Images d'ailleurs, 5e (45-87-18-09) 18 h.

CRÉDITS, CHANGES, GRANDS MARCHÉS

MARCHÉ INTERNATIONAL DES CAPITAUX

Reprise des émissions en eurolivres

La victoire des conservateurs en Grande-Bretagne a certainement été l'élément marquant de ces derniers jours sur le marché international des capitaux. Elle a, en particulier, permis à l'activité primaire, celle des émissions nouvelles, de reprendre dans le compartiment de l'eurosterling, après une interruption de près de deux semaines. Une opération de titrisation y a notamment été lancée, mercredi, avec succès, pour le compte d'une société du groupe de la Compagnie bancaire.

D'une façon générale, les cours des titres britanniques se sont améliorés dans leur ensemble, ce qui a fait se rapprocher sensiblement leurs rendements de ceux que procurent les obligations en deutschemarks, lesquelles constituent la principale référence pour mesurer le niveau de l'intérêt en Europe. *Les fonds d'Etat britanniques* de dix ans de durée libellés en livres ne rapportent actuellement plus que 135 points de base (ou centièmes de point de pourcentage) de plus que les obligations gouvernementales allemandes, alors qu'au plus fort de la campagne électorale l'écart avoisinait 205 points. De même, les euro-obligations du Trésor britannique en écus ne procurent plus à leurs détenteurs que 71 *points de base de plus* que les emprunts de Bonn en marks, contre 77 lorsqu'on était en pleine incertitude sur le sort de M. Major.

De fait, l'influence des élections législatives britanniques s'est aussi ressentie sur le compartiment des emprunts en écus, qui en a beaucoup bénéficié. L'écu est un panier de monnaies européennes dans lequel la livre sterling occupe une place importante. Ce qui affecte chacune de ses composantes se répercute sur le panier tout entier. Une baisse des taux d'intérêt de l'ordre de celle qui vient de se produire outre-Manche se répercute immédiatement. L'effet en a d'ailleurs été important puisqu'il a surpassé celui, très négatif, des incertitudes politiques qui assombrissent les perspectives d'union monétaire en Europe, maintenant que, de façon concrète, se pose la question de la ratification des accords de *Maastricht*.

Deux pays européens viennent d'annoncer de nouvelles opérations en écus. L'Italie se propose de lancer pour 750 millions d'écus de bons du Trésor, de cinq ans de *durée, dont le taux facial* d'intérêt est de 10,20 %, mais avec effectivement une retenue à la source de 10 %. La Belgique, pour sa part, s'est dotée d'un programme de billets de trésorerie dans le cadre duquel, en fonction de la demande des investisseurs, elle pourra comme elle l'entend émettre sur l'euromarché des certificats à court terme, dont l'échéance sera de quelques mois. Il n'y a pas de meilleure *promotion de l'écu que* son utilisation pratique par les principaux emprunteurs.

D'aucuns s'attendaient que le Portugal profite de la présidence des Communautés européennes – qu'il assure jusqu'en juillet – pour *à son tour solliciter le marché* de l'écu. Or rien de tel n'a été annoncé à Lisbonne. A défaut de titres du Trésor, les investisseurs auront toutefois bientôt l'occasion de se procurer d'autres obligations d'origine portugaise libellées en écus. La Banco Comercial Portuges lancera après Pâques un emprunt international, dont les titres seront convertibles en actions. L'émetteur, une des grandes banques de ce pays, est aussi la plus importante société cotée au Portugal. L'opération sera placée sous la direction d'UBS Philips and Drews, l'eurobanque londonienne du groupe de l'Union de banques suisses.

Les collectivités locales et leurs notations

Pour ce qui est des emprunteurs français, l'attention se porte sur une catégorie bien définie de débiteurs, les collectivités locales. Les transactions auxquelles certains départements ou régions songent à procéder sont de taille plutôt faible pour le marché international. Au total, le montant global de leurs emprunts obligataires ne devrait pas dépasser 2 à 3 milliards de francs cette année. Aussi, ceux qui veulent emprunter hors des frontières envisagent-ils soit de s'adresser à des compartiments périphériques, comme ceux des francs luxembourgeois *ou suisses qui* acceptent facilement des opérations de dimension modeste, ou bien encore de recourir à la solution des placements privés, destinés à un nombre restreint d'investisseurs. Certains candidats ont préparé le *terrain en faisant appel aux* grandes agences d'évaluation de crédit, leur demandant de noter la dette qu'ils pourraient contracter. Ceux qui ont obtenu une excellente note peuvent tabler sur des conditions favorables, même si leur notoriété n'est pas très grande à l'étranger.

Ceux qui n'ont pas fait évaluer la qualité de leur dette pourront profiter de la renommée dont jouit un autre emprunteur, suivant une formule qui sera inaugurée prochainement. *Le Crédit local de* France lui-même, un des débiteurs les mieux notés du monde, vient de conclure une convention de financement avec une région française. Celle-ci bénéficiera pour son prochain emprunt de la caution du Crédit local, du moins aussi longtemps que sa qualité intrinsèque n'aura pas été à son tour officiellement reconnue comme la meilleure qui soit par les grands arbitres internationaux que sont Standard and Poor's et Moody's. Cette méthode est courante aux Etats-Unis, où des établissements financiers fournissent fréquemment à *leurs clients qui veulent drainer* des fonds ce qu'on appelle des lettres de crédit. En Europe, la technique est beaucoup plus rarement utilisée. L'emprunt prévu portera sur l'équivalent de 200 millions de francs. Il sera en outre assorti d'un prêt du même montant accordé par le Crédit local, que la région pourra rembourser en plusieurs étapes, ce qui lui permettra d'amortir le tout comme elle l'entend.

Sur le marché de l'eurofranc français, France Télécom vient d'ajouter une tranche de 500 mil*lions à son emprunt de décembre* dernier, dont l'encours passera bientôt à 3 milliards. L'affaire dont s'occupait le CCF s'est faite à des conditions sévères; elle a pourtant remporté un vif succès à l'étranger.

CHRISTOPHE VETTER

DEVISES ET OR

Le dollar en flèche et le franc aussi

Un peu déprimé, la semaine dernière, par les incertitudes sur la reprise économique aux Etats-Unis, le dollar s'est vigoureusement raffermi, à l'annonce de signes non équivoques de cette même reprise. En Europe, le franc français, dopé *par la présence rassurante de* M. Pierre Bérégovoy à Matignon, affiche une santé insolente par rapport au deutschemark. La devise américaine a donc vigoureusement réagi, passant de 1,6250 DM à 1,67 DM et de 5,50 francs à 5,64 francs, *près de 3 % de hausse*. Elle s'approche de son cours le plus élevé de l'année, atteint en mars (1,6850 DM, et 5,73 francs). Rappelons qu'au début de l'année, elle ne valait que 1,50 DM et 5,14 francs.

Cette vigoureuse réaction est due à une série de facteurs qui, l'un après l'autre, ont raffermi le billet vert. Ainsi, en début de semaine, c'était une nouvelle crise politique à Moscou qui déprimait le mark, réflexe classique, *au profit du dollar*. Jeudi, c'était l'annonce d'une très forte réduction du déficit commercial aux Etats-Unis, retombé, en février, à son plus bas niveau depuis neuf ans, soit 3,38 *milliards de dollars* contre 5,95 milliards en janvier (moins 43 %), alors que les analystes prévoyaient 5,2 milliards. En outre, pour ce même mois de février, les *exportations américaines ont battu* leurs records à 37,81 milliards de dollars. En même temps, les demandes d'indemnités de chômage reculaient de 18 000 unités, à *415 000, pour la semaine au 4 avril*. Enfin, la veille du week-end, le département du commerce aux Etats-Unis a annoncé que les mises en chantier avaient progressé de 6,4 % en mars, en chiffres corrigés des variations saisonnières, après avoir *augmenté de 8,7 % en février*. C'est le quatrième mois consécutif d'augmentation des mises en chantier qui ont atteint, le mois dernier, leur plus haut niveau depuis février 1990.

En même temps, M. John Laware, l'un des gouverneurs de la Réserve fédérale, a déclaré que, selon lui, l'économie américaine connaîtrait une croissance *plus forte que prévu* au départ, 2 % au premier trimestre, contre 1 % pronostiqué il y a quelques semaines, le taux de chômage devant commencer à diminuer à la fin de l'année. De plus, *«le rythme de croissance est encourageant, car il ne relancera pas l'inflation»*. Il a aussi observé que l'impact de la baisse de un point du taux d'escompte fédéral, en décembre dernier, ne s'était pas encore fait totalement sentir. M. Laware estime que la réduction de son taux directeur, la semaine dernière, par la Réserve fédérale, reflétait son inquiétude face au ralentissement de la croissance de la *masse monétaire, qui s'inscrit au* plus bas de la fourchette fixée en début d'année. Il prévoit, enfin, que le taux d'inflation ne dépasserait pas 3,5 % cette année et qu'il tomberait à *moins de 2 % au milieu des années* 90. Les pronostics de M. Laware ont été repris, à la veille du week-end, par le président de la Réserve fédérale lui-même, M. Alan Greenspan, qui envisage, *lui aussi*, une croissance de 2 % au premier trimestre.

Vigueur du franc français

«La reprise est là», estime M. Francis Ailhaud, directeur général adjoint de la Compagnie parisienne de réescompte, et *«elle sera plus accentuée au second semestre 92, tandis qu'il reste une marge de manœuvre à la Réserve fédérale pour abaisser ses taux si la croissance de la masse monétaire retombe trop»*. En outre, il prévoit une révision en baisse du déficit budgétaire des Etats-Unis pour l'exercice 92 à 350-370 milliards de dollars au lieu de 400 à *450 milliards de dollars prévus et* redoutés.

Au sein du système monétaire européen, le franc français s'est encore distingué cette semaine, vis-à-vis d'un mark allemand qui a glissé, en huit jours, de 3,3880 francs à 3,3780 sur New-York, en fin de soirée, vendredi 17 avril, au plus bas depuis la fin mars 1991. Il y a quinze jours, à la veille de la désignation de M. Pierre Bérégovoy comme premier ministre, il était encore à 3,3917 francs, et à plus de 3,40 francs le 15 février dernier.

Sans doute la devise allemande est-elle en train de fléchir par rapport au dollar, et les taux d'intérêt sont-ils un peu plus élevés à Paris qu'à Francfort, un demi-point de mieux à trois mois et 0,7 % de plus à dix ans, ce qui rend les placements en France *un peu plus attractifs qu'en mark*. Mais en fin de semaine, et surtout mercredi et jeudi, à la veille d'un long chômage sur beaucoup de marchés des changes, on a noté de très grosses ventes de marks par des opérateurs qui étaient «longs» sur cette *devise, c'est-à-dire qu'ils en avaient* acheté, en vendant des francs, avant les élections régionales et surtout avant l'annonce de la composition du nouveau gouvernement, au cas, par exemple, où M. Jack Lang aurait été nommé premier ministre : imaginez la tête des gnomes de Zurich!

Aujourd'hui, ces opérateurs rachètent leurs francs en masse, tout surpris d'ailleurs que la Banque de France n'acquière pas de marks, comme elle le faisait autrefois pour renforcer ses réserves. En fait, il lui suffit de voir entrer des devises, sans avoir à intervenir, position confortable qui pourrait durer jusqu'à l'été et peut-être jusqu'à l'automne, période traditionnellement peu favorable à notre monnaie, du moins ces dernières années. Mais tout pourrait changer.

F. R.

COURS MOYENS DE CLOTURE DU 10 AVRIL AU 16 AVRIL 1992

(La ligne inférieure donne ceux de la semaine précédente.)

PLACE	Livre	$ E.U.	Franc français	Franc suisse	D.mark	Franc belge	Florin	Lire italienne
New-York	1,7450	–	17,7164	64,7668	59,8802	2,9129	53,1914	0,0007
	1,7720	–	18,1719	66,9792	61,5384	2,9913	54,6448	0,0008
Paris	9,8496	5,6445	–	365,58	337,99	16,4428	300,2393	4,4976
	9,7513	5,5030	–	368,5867	338,6461	16,4612	300,7103	4,4959
Zurich	2,6943	1,5440	27,3540	–	92,4550	4,4975	82,1276	1,2302
	2,6455	1,4930	27,1306	–	91,8769	4,4660	81,5846	1,2197
Francfort	2,9111	1,6700	29,5863	108,1686	–	4,8645	88,8297	1,3306
	2,9150	1,6250	29,5293	108,8412	–	4,8609	88,7978	1,3276
Bruxelles	59,9079	34,33	6,0820	22,2344	20,5568	–	18,2606	2,7354
	59,90	33,43	6,0748	22,3911	20,5723	–	18,2677	2,7312
Amsterdam	3,2806	1,8200	333,0675	1,2176	112,5748	5,4762	–	1,4980
	3,2427	1,8300	332,5458	1,2257	112,6153	5,4741	–	1,4950
Milan	2109,98	1255,00	222,3403	812,8238	751,4970	36,5569	667,5531	–
	2168,92	1224	222,4241	819,8258	753,2307	36,6138	668,8524	–
Tokyo	233,48	133,80	23,7044	86,6580	80,1197	3,8974	71,1702	0,1066
	234,79	132,50	24,0777	88,7474	81,5384	3,9635	72,4043	0,1082

A Paris, 100 yens étaient cotés, le vendredi 16 avril, 4,2186 F contre 4,1532 F le vendredi 10 avril 1992.

SYSTÈME MONÉTAIRE EUROPÉEN

Ampleur des variations de chaque monnaie par rapport à la plus forte

16 avril 1992

Peseta espagnole, Escudo, Franc belge, Florin néerlandais, Mark allemand, Livre irlandaise, Lire italienne, Franc français, Livre sterling, Couronne danoise

Taux calculés par rapport aux cours estimatifs de la Banque de France

MATIÈRES PREMIÈRES

Sucre : le roux et le blanc

Coté à New-York ces derniers mois entre 8,20 et 8,50 cents par livre, le sucre (roux) s'est libéré de cette fourchette étroite et s'est hissé depuis quinze jours à 9,20-9,30 cents. A Paris, les cours du blanc sont restés relativement stables et s'établissent autour de 260 dollars par tonne métrique.

La production mondiale est estimée à environ 112-115 millions de tonnes pour une consommation qui devrait être de 111 ou 112 millions *de tonnes. Il y aura donc une situa*tion de surplus, mais sans excès. De plus, la saison actuelle s'est ouverte avec des stocks estimés à 3,33 millions de tonnes contre 2,22 millions l'an dernier. En réalité, les importateurs de sucre blanc n'ont pas de stocks stratégiques, comme il en existe pour la plupart des matières premières. Ce qui est «stocké» peut donc être mis sur le marché librement. Le stock n'a pas alors le même effet déprimant sur les cours.

Si les négociants notent que le marché mondial est un peu tendu, on peut invoquer plusieurs raisons à cette situation : d'abord les perspectives de récolte de l'Afrique du Sud *sont moins bonnes qu'on ne le pen*sait (2 millions de tonnes) et l'offre s'en est trouvée un peu déstabilisée. Le sucre sud-africain est dirigé vers le marché de l'Extrême-Orient, notamment la Chine, la Corée et le Japon. Ce dernier pays est particuliè*rement sensible à la situation* de ses fournisseurs. En second lieu, il y a une grande incertitude sur les perspectives de récolte à Cuba, même si certains professionnels estiment qu'elle se situera entre 5,1 et 6,5 millions de tonnes. L'île caraïbe fait face *à ce qui pourrait bien être sa plus* mauvaise récolte depuis des années. C'est devenu un problème national, largement repris par les médias. Le président Fidel Castro y répète à l'envi que chaque gramme de sucre doit aller à l'exportation. L'économie est *désemparée et le pays aura plus* que jamais un besoin vital en recettes d'exportation largement fournies par le sucre. La récolte 1991-1992 a commencé tardivement et a dû affronter les pénuries de pétrole et de pièces détachées nécessaires aux machines et *aux usines. De plus, les pluies de* printemps pourraient bien interrompre la récolte.

Troisième difficulté : les accords de troc qui existaient entre La Havane et l'ex-URSS ont été considérablement réduits. Aux termes de ces accords, Cuba livrait du sucre dans l'ex-Union soviétique et recevait *du pétrole en échange* (la Chine a passé, elle aussi, des accords particuliers avec Cuba, mais ils ont été maintenus). Cette incertitude pesant sur la production cubaine provoque une certaine tension *sur le marché*, mais on n'envisage pas de déficit.

L'Inde, en effet, attend une récolte exceptionnelle pour la saison 1991-1992 et elle a autorisé l'exportation de 250 000 tonnes de sucre blanc. Les industriels indiens, dirigés par l'Indian Sugar Mills Association (IDMA) et par la National Federa*tion of Cooperative Sugar Factories*, ont même demandé au gouvernement une autorisation pour exporter 50 000 tonnes... au minimum. Selon eux, l'Inde pourrait exporter 1 mil*lion de tonnes annuellement*.

Le sous-continent indien a trouvé de nouveaux débouchés au Bangladesh et à Sri-Lanka et se tourne également vers les marchés ouest-asiatiques et l'Europe. Premier signe positif : entre octobre et février, le pays a produit 7,86 millions de tonnes de sucre contre 7,3 millions *pour la même période l'an dernier*. M. Om Dhanuka, porte-parole de l'ISMA, a indiqué que l'Inde espérait produire 12,5 millions de tonnes cette saison contre 12 millions précédemment. La consommation intérieure devrait s'élever à 11,5 millions de tonnes.

Son principal concurrent sur le marché, la CEE, premier producteur mondial et premier exportateur de sucre blanc, a quant à elle déjà terminé ses ensemencements pour la saison 1992-1993. Aucun changement notable n'étant intervenu depuis un an, elle attend une production *sensiblement équivalente* à celle de 1991-1992, soit 14,7 millions de tonnes.

Du côté des consommateurs, on a remarqué que certains pays, qui n'étaient pas des consommateurs traditionnels, avaient changé de cap. *C'est le cas de la Chine*, qui a eu longtemps – pour ne pas dire *toujours* – le niveau mondial le plus bas de consommation *per capita* : à peine 6 kilos par an. Le marché intérieur était très faible et la production n'était pas encouragée. Le gouvernement chinois *vient de libéraliser l'in*dustrie sucrière, lui permettant vraiment de démarrer. Le pays n'aura d'ailleurs pas besoin d'importer; sa production sera suffisante pour alimenter son marché intérieur. En outre, ce pays a l'habitude de faire *des opérations de «toll» : il importe* du sucre roux, le transforme sur place et le réexporte sous forme de blanc. L'intérêt financier est certain, car le blanc se vend plus cher que le roux. Tournée vers l'Extrême-Orient, la Chine y a exporté jusqu'à un demi-million de tonnes.

Les pays africains, eux, se «sucrent» peu. L'Egypte, l'Algérie et le Nigéria sont les principaux importateurs. L'Afrique du Sud, qui est un gros exportateur, est pourtant importatrice nette. Mais la place du continent africain sur le marché mondial du sucre reste, somme toute, marginale.

La CEI a créé la surprise. On pensait, en effet, qu'elle aurait de grosses difficultés à s'approvisionner sur le marché. Il apparaît au contraire qu'elle absorbe à la fois du roux et du blanc (les autres pays choisissent plutôt l'un ou l'autre). Elle reste présente sur le marché et il n'est pas impossible qu'à la fin de la campagne elle vienne encore prendre du sucre.

Cette incertitude, liée à celle pesant sur Cuba, rend le marché un peu tendu, et certains négociants pensent que les prix pourraient repasser sous la barre des 9 cents d'ici un mois. *En général*, la moyenne devrait s'établir entre 9 et *10 cents par livre et pas au-delà*. Sauf si Cuba a le dernier mot et produit beaucoup moins.

CAROLE PETIT

PRODUITS	COURS DU 16/4
Cuivre h. g. (Londres) Trois mois	1 291 (+ 11) Livres/tonne
Aluminium (Londres) Trois mois	1 353 (– 11) Dollars/tonne
Nickel (Londres) Trois mois	7 485 (+ 20) Dollars/tonne
Sucre (Paris) Mai	275,79 (– 3,3) Dollars/tonne
Café (Londres) Mai	779 (– 67) Livres/tonne
Cacao (New-York) Mai	910 (– 50) Dollars/tonne
Blé (Chicago) Mai	362 (+ 1) Cents/boisseau
Maïs (Chicago) Mai	253 (inch.) Cents/boisseau
Soja (Chicago) Mai	174,9 (+ 1,1) Dollars/t. courte

Le chiffre entre parenthèses indique la variation d'une semaine sur l'autre.

MARCHÉ MONÉTAIRE ET OBLIGATAIRE

Toujours l'optimisme

Après avoir été excessivement optimistes au début de l'année sur la possibilité d'une baisse des taux *en Europe, et en espérant une* baisse des taux directeurs de la Banque fédérale d'Allemagne avant l'été, puis excessivement pessimistes, à partir de la mi-février, en craignant de voir la même Banque fédérale n'assouplir sa politique *qu'à la fin de l'année au plus tôt*, et peut-être dans la première moitié de 1993, les marchés financiers européens redeviennent plus confiants, programmant cet assouplissement, éventuellement, pour le dernier trimestre 1992.

C'est l'opinion de Philippe Weber, économiste à la Compagnie parisienne de réescompte, qui, tout en n'excluant pas un nouveau relèvement des taux directeurs de la Bundesbank si la masse monétaire allemande se mettait à déraper fortement, envisage une diminution des taux directeurs allemands *«plus tôt qu'en décembre»*. Et de citer le dernier rapport mensuel de la «Buba», pour qui le taux d'inflation actuel, 4,8 % en mars, n'est pas vraiment représentatif de la tendance sous-jacente (3,5 % d'érosion des prix domestiques).

Tout cela explique que les cours de l'échéance juin se maintiennent sur le MATIF aux environs de 108,35, ce qui confère à l'OAT 10 ans un rendement voisin de 8,63 %, contre 7,90 % pour le Bund dix ans. Les analystes de la Société générale parlent d'une *«lente amélioration de la situation technique d'un marché qui hésite, cependant, à devenir nettement haussier»*. Pour eux, *«il convient de rester prudent, même si le potentiel haussier dudit marché est indéniable»*.

Sur un marché obligataire, certes soutenu par un MATIF plein d'espoir, mais passablement encombré *par des émissions antérieures*, notamment par une partie des titres EDF créés par l'important échange d'il y a quinze jours (16 milliards de francs) et par les restes de l'emprunt géant (3,75 % de la SNCF), un seul emprunt a *été lancé, celui de la Caisse natio*nale des autoroutes (CNA), qui bénéficie de la prestigieuse notation AAA. Cet emprunt, dirigé par la BNP, d'un montant de 1,6 milliard à 9 %, présente des caractéristiques assez originales : outre l'op*tion pour une augmentation de* 25 % sur le montant, qui est tout de même utilisée (comme pour la SNCF la semaine dernière), il est doté d'une durée de quinze ans peu usuelle. Son placement a été très correct, et même plus, le cou*pon de 9 % étant jugé attractif*.

Pour la semaine prochaine, on envisage *un GOBTP de 500* millions à 1 milliard de francs sur cinq ans, un BFCE de 1 milliard de francs sur cinq ou six ans, une Caisse autonome de refinancement de 1,5 milliard de francs, plus, éventuellement, un emprunt de *2 milliards de francs, lancé par la* Société centrale des caisses d'épargne pour l'émission et le crédit, et placé, de manière ultra-classique, par un syndicat de banques, avec, dit-on, un barème, comme autrefois.

Sur les marchés à terme, tout va très bien, notamment sur le MATIF parisien, où l'on a franchi la barre symbolique des quatre millions de contrats en mars, pour la seconde fois depuis le début de l'année. Le volume *total, pour le* premier trimestre 1992, a augmenté de 25 % avec un total de *11,9 millions* de francs. Ce même mois de mars a vu une progression *de 27 % pour le contrat «notion*nel» (emprunt d'Etat à 10 % et dix ans), portée à 42,3 % pour l'option sur ce même contrat notionnel en raison de l'agitation qui a précédé les élections régionales en France.

A Londres, le LIFFE, grand concurrent du MATIF, a enregistré un bond de 55 % avec quinze millions de contrats sur le premier trimestre 1992. Il a marqué un point *sur Paris en prenant un avantage* décisif sur le contrat «Italie long terme», que le MATIF avait lancé l'an dernier, et qui a été un «bide» complet, comme pour le contrat «bund allemand»» que le LIFFE a empoché au grand désap*pointement de la place de Franc*fort, où le marché à terme est en train de reconquérir du terrain. Il convient de signaler qu'un marché de terme devrait être ouvert en juin en Italie, sur les emprunts d'Etat de la péninsule.

En revanche, le MATIF enregistre un succès complet sur les *contrats sur les taux* d'intérêt de l'écu à long terme, avec un volume de 148 720 contrats négociés en mai (+ 60 %) contre 1 514 lots pour le LIFFE, complètement écrabouillé. Il semble que ces succès et ces échecs soient dus à l'existence ou l'absence d'un marché sous-jacent suffisamment «liquide» : à *Londres, il y a beaucoup plus* de banquiers italiens présents qu'à Paris, où, en revanche, le «gisement» de titres libellés en écus à long terme commence à être très fourni, par suite des émissions répétées du Trésor français.

FRANÇOIS RENARD

REVUE DES VALEURS

SEMAINE DU 13 AU 17 AVRIL 1992

PARIS

Sur des œufs

INDICE CAC 40

+0,21 %

Après s'être épuisée depuis le début du mois dans des spéculations tour à tour électorales, gouvernementales et pour finir japonaises, la Bourse de Paris a décidé de mettre à profit l'approche de la trêve pascale pour s'accorder une pause. Au cours d'une semaine réduite à quatre séances de cotation, les fluctuations sont restées modérées, tout comme les volumes de transactions et les sautes d'humeur des investisseurs. Ces derniers, pour éviter la casse, marchaient sur des œufs.

Il n'empêche, pour la quatrième semaine consécutive, les valeurs françaises terminent sur un gain, cette fois-ci avant tout symbolique, puisque l'indice CAC 40 gagne 0,21 %. Mais cette nouvelle hausse, réalisée en dépit de prises de bénéfices, est le signe de l'optimisme fondamental des boursiers et d'un certain retour à la confiance. Si les signes de reprise économique en France restent timides – selon une note de conjoncture de la Banque de France, la production industrielle était stable en mars, – les résultats des entreprises pour 1991 réservent dans l'ensemble de très bonnes surprises. C'est le cas notamment de *blue chips* comme L'Oréal, la Société générale, Alcatel-Alsthom et surtout Michelin.

Pourtant, la semaine avait commencé sur une note mitigée. Ayant encore en tête le souvenir des errements de la Bourse de Tokyo au cours de la semaine précédente, les investisseurs restaient extrêmement prudents et perplexes devant la rechute du Kabuto-cho. Du coup, les échanges étaient limités et l'indice CAC 40 finissait lundi par céder 0,55 %. Le lendemain, la bonne tenue de Wall Street et le redressement de la place nippone rassuraient quelque peu les opérateurs. Mais l'attention se focalisait sur trois valeurs : L'Oréal, qui annonçait une hausse de 20 % de son résultat opérationnel en 1991 ; Alcatel-Alsthom, dont la prochaine introduction à New-York devenait officielle ; et surtout Michelin, avec des résultats inespérés.

Les pertes du fabricant de pneumatiques sont ainsi tombées à 700 millions de francs en 1991 contre 4,9 milliards de francs en 1990. Les analystes avaient certes anticipé une nette réduction du déficit, mais pas de cette ampleur. Une performance saluée à sa juste valeur par un gain en clôture de 6,84 % de l'action Michelin. Elle avait déjà progressé de 90 % en 1991 et poursuivait ainsi son ascension pour s'adjuger près de 50 % depuis le 1er janvier. Dans ce contexte, l'annonce d'une hausse, jugée peu satisfaisante, de 0,3 % des prix de détail en France au mois de mars passait presque inaperçue. Malgré tout, les difficultés de M. Boris Eltsine avec le Parlement russe et une nouvelle tension sur les taux d'intérêt à court terme en Allemagne pesait sur la tendance. La journée s'achevait tout de même sur une petite progression de 0,46 %. Mercredi, le marché abandonnait sa retenue et ses inquiétudes pour saluer par une hausse de 0,93 % le quinzième record historique battu par Wall Street et la confirmation du redressement de Tokyo. Plus encore, les investisseurs saluaient les bons résultats des entreprises américaines et françaises. Dans la plupart des cas, les restructurations opérées mettent les groupes en position idéale pour bénéficier à plein d'une reprise de l'activité. Il semble bien que les analystes financiers aient péché ces derniers mois par excès de pessimisme.

Mise en veilleuse

Cette fois, le volume des transactions se gonflait et la plupart des grands titres étaient en hausse, à deux exceptions près, Euro Disney et Eurotunnel. Les deux grandes valeurs européennes étaient attaquées pour des raisons différentes. Après avoir vu ses cours doubler en deux ans, l'action Euro Disney souffre du «fait accompli», c'est-à-dire de l'ouverture, le 12 avril, du parc de loisirs à Marne-la-Vallée. La spéculation a brutalement cessé et les analystes se montrent maintenant plus réservés sur sa fréquentation. Eurotunnel n'est pas dans la même situation, loin de là. Le titre a subi de nombreux dégagements et se retrouve à ses plus bas niveaux de l'année. On évoquait notamment, avant la réunion d'information du 24 avril, une possible nouvelle augmentation de capital.

Jeudi 16 avril, un peu surprise par sa hausse de mercredi et à la veille d'un week-end de quatre jours sans cotations, la Bourse de Paris redevenait prudente. Wall Street avait beau battre un nouveau record, l'indice CAC 40 venait buter sur le seuil des 2 000 points avant de s'effriter pour terminer sur un recul de 0,63 %, à 1 978,21 points. Cette «mise en veilleuse» du marché était seulement troublée par la chute de 6,2 % de l'action Cerus, à la suite de l'annonce de la condamnation de M. Carlo De Benedetti par un tribunal milanais dans l'affaire de la faillite frauduleuse du Banco Ambrosiano.

Toujours du côté des valeurs et dans les suites de la bataille autour de Perrier, Exor a cédé la moitié de sa participation dans la Compagnie financière de Suez, soit 1 % du capital. Selon des rumeurs, l'acheteur pourrait être le Crédit agricole.

Enfin, la Société des Bourses françaises (SBF) et l'Association française des établissements de crédit (AFEC) ont décidé l'apurement des suspens de négociations boursières au porteur et au nominatif de l'année 1992. Selon la SBF, la procédure mise en place est analogue à celle décidée pour les suspens de l'année 1991. *«Ces suspens devront être apurés à l'amiable ou, à défaut, par saisine de la commission paritaire arbitrale entre sociétés de Bourse, et entre sociétés de Bourse et établissements de crédits.»*

ÉRIC LESER

En partie responsable du scandale des caisses d'épargne américaines

Charles Keating est condamné à dix ans de prison

NEW-YORK

de notre correspondant

C'est la mine défaite et en s'épongeant nerveusement le front que Charles Keating, l'ancien responsable et propriétaire de la Lincoln Savings and Loans, a entendu la sentence du tribunal de Los Angeles le condamnant à dix ans de prison et à 250 000 dollars d'amende pour avoir trompé les déposants de cette caisse d'épargne déclarée en faillite dans le cadre du scandale des Savings and Loans qui a éclaté en 1987 aux Etats-Unis.

«Je suis impressionné par la loyauté de votre famille», a lancé le président du tribunal, M. Lance A. Ito, à l'adresse de l'accusé, qui comptait une vingtaine de membres de sa famille assis parmi le public. *«Mais je suis davantage impressionné par la tragédie des gens qui vous faisaient confiance»*, a-t-il ajouté.

Le président faisait allusion aux spéculations conduites par de nombreux dirigeants de caisses d'épargne sur les fameux *junk bonds*, ces obligations à haut risque dont le marché s'est effondré avant de reprendre seulement depuis quelques mois. Dans le cas de la Lincoln Savings and Loans, dont le siège était à Irvin en Californie, le préjudice pour les déposants, parmi lesquels plus de 25 000 personnes âgées très peu au courant des subtilités des placements financiers, avait été évalué à environ 268 millions de dollars.

170 milliards de dollars pour le contribuable

Pour sa défense, l'accusé, aujourd'hui âgé de soixante-huit ans et qui a été conduit en prison dès la sentence prononcée (le juge ayant refusé la liberté provisoire en attendant que soit interjeté appel), a indiqué qu'il n'avait pas volé l'argent de la caisse d'épargne pour en faire bénéficier ses propres intérêts ou ceux de sa famille mais que toutes les sommes qui lui avaient été confiées avaient été investies *«dans des briques et dans du mortier»*, allusion aux placements immobiliers effectués par cette caisse d'épargne.

La faillite de la Lincoln Savings and Loans, prononcée en 1989, a coûté 2,6 milliards de dollars au contribuable américain entre ce que la caisse devait à ses déposants et le montant de ses actifs avant liquidation. Un chiffre qui en fait le sinistre le plus important du scandale des caisses d'épargne, dans lequel la puissance publique a déjà englouti 88 milliards de dollars. Le coût final de ce désastre devrait atteindre 170 milliards, intérêts compris, d'après les derniers calculs, un montant nettement inférieur, toutefois, au chiffre de 500 milliards initialement avancé.

Ce jugement fait suite à l'inculpation de Charles Keating, le 17 décembre dernier, pour dix-sept chefs d'accusation ayant trait à des fraudes boursières commises à la Lincoln Savings and Loans ; il ne constitue pas la fin des ennuis de celui qui a été présenté comme le symbole de ce scandale, illustrant une nouvelle fois les excès financiers des années 80. En août prochain, M. Keating doit répondre, devant une cour criminelle cette fois, de soixante-dix-sept chefs d'accusation concernant des opérations frauduleuses assimilées, au regard de la loi, à des activités de racket et qui peuvent lui valoir deux cent quinze années de prison. De son côté, la commission boursière américaine a toujours en cours un procès intenté à M. Keating et à neuf autres inculpés pour délits d'initiés et violations des lois boursières.

SERGE MARTI

□ **Banco Ambrosiano : M. Carlo De Benedetti a la *«conscience tranquille»*.** – M. Carlo De Benedetti, condamné, jeudi 16 avril, par un tribunal italien à six ans et quatre mois de prison pour sa participation dans la banqueroute frauduleuse du Banco Ambrosiano (*le Monde* du 18 avril), a *«la conscience totalement tranquille»*. Dans un entretien à RTL, vendredi 17 avril, le président du groupe informatique Olivetti et du holding CIR avoue avoir été *«beaucoup surpris»* par *«l'absurdité d'un jugement contradictoire, dix ans après, avec le jugement précédent qui estimait que je n'étais pour rien dans toute cette histoire. (...) Je trouve cela offensant et incroyablement italien»*, a expliqué M. De Benedetti. Lors d'une conférence de presse, réunie le même jour, M. De Benedetti a ajouté : *«Malgré ma profonde amertume, je n'ai pas perdu ma sérénité, qui provient de mon absolue conviction d'avoir toujours agi avec honnêteté, transparence, détermination.»* *«Il n'y a rien que je ne referais sauf d'entrer dans la banque*, a-t-il conclu. *Les faits prévaudront.»*

VALEURS LE PLUS ACTIVEMENT TRAITÉES AU RM (*)

	Nbre de titres	Val. en cap. (F)
Suez	464 900	154 373 690
Saint-Gobain	282 050	159 568 510
Exor	126 250	182 178 900
Eaux (Gén. des)	82 600	190 252 060
Total	774 706	196 620 486
Eurotunnel	5 328 500	200 753 625
Oréal (L')	235 435	201 231 915
Peugeot	294 800	213 821 575
Euro Disney	1 750 750	243 104 290
ELF-Aquitaine	752 000	284 618 830
LVMH	85 940	371 986 430
Michelin	2 600 730	465 539 966
Alcatel Alsthom	1 238 470	783 688 910
Source Perrier	566 300	962 710 225

(*) Du vendredi 10 avril 1992 au jeudi 16 avril 1992 inclus.

LES PLUS FORTES VARIATIONS DE COURS HEBDOMADAIRES (RM)

Valeurs	Hausse %	Valeurs	Baisse %
Crédit lyonnais	+ 14,3	Cegid	– 7,3
Michelin «B»	+ 12,2	Eurotunnel	– 7,1
Oréal (L')	+ 10	MMH	– 6
Thomson-CSF	+ 9,8	Aux. Entreprise	– 5
Avenir-Havas	+ 9,3	Worms et Cie	– 4,7
Legrand	+ 9,1	CGI-Informat.	– 4,4
Essilor	+ 8,6	Sodexco	– 4,3
CDME	+ 8,3	Damart	– 4,3
Canal +	+ 7,9	Finextel	– 4,2
Métaleurop	+ 7,9	Klepierre	– 4,2
Ecco	+ 7,8	Majorette	– 4
ELF-Aquitaine	+ 7,7	Comptoir Entr.	– 4
Alcatel-Alsthom	+ 7,5	CGP	– 3,8
Pinault	+ 7,4	Bail Equipem.	– 3,7

LE VOLUME DES TRANSACTIONS (en milliers de francs)

	10-4-92	13-4-92	14-4-92	15-4-92	16-4-92
RM	2 871 436	1 673 692	2 773 358	4 015 661	–
Comptant					
R. et obl.	8 041 838	11 812 914	11 490 419	10 251 130	–
Actions	173 601	111 250	499 351	423 899	–
Total	11 086 875	13 597 856	14 763 128	14 690 690	–

INDICES QUOTIDIENS (INSEE base 100, 31 décembre 1991)

	10-4-92	13-4-92	14-4-92	15-4-92	16-4-92
Françaises	113,7	112,9	113,4	114,2	114
Etrangères	102,1	102,7	103,3	104,2	104,10

INDICES CAC (du lundi au vendredi)

	13-4-92	14-4-92	15-4-92	16-4-92	17-4-92
Indice gén.	531,4	531,4	535,9	538,6	–
(base 100, 31 décembre 1987)					
Indice CAC 40	1 963,27	1 972,31	1 990,69	1 978,21	–

MARCHE LIBRE DE L'OR

	Cours 10-4-92	Cours 16-4-92
Or fin (kilo en barre)	60 600	60 600
– (kilo en lingot)	60 900	60 950
Pièce française (20 fr.)	346	350
• Pièce française (10 fr.)	444	–
Pièce suisse (20 fr.)	345	348
Pièce latine (20 fr.)	345	341
• Pièce tunisienne (20 fr.)	342	342
Souverain	442	436
• Souverain Elizabeth II	436	429
• Demi-souverain	351	351
Pièce de 20 dollars	2 035	2 125
– 10 dollars	1 047,50	1 005
• – 5 dollars	700	700
– 50 pesos	2 235	2 260
• – 20 marks	425	429
– 10 florins	380	380
• – 5 roubles	245	255

• Ces pièces d'or ne sont cotées qu'à la séance hebdomadaire supplémentaire.

Fermeture des places financières le 20 avril

De nombreuses places financières étaient fermées vendredi 17 avril et le seront lundi 20 avril.

Voici la liste des Bourses qui étaient closes le 17 avril : Amsterdam, Bruxelles, Francfort, Hongkong, Londres, Luxembourg, Madrid, New-York, Paris, Singapour, Stockholm et Zurich.

Le 20 avril, les places suivantes seront fermées : Amsterdam, Bruxelles, Francfort, Hongkong, Londres, Luxembourg, Milan, Paris, Stockholm et Zurich.

NEW-YORK

Encore des records

INDICE DOW JONES

+3,41 %

Wall Street est toujours sur un petit nuage et après avoir été un peu perturbé par les accès de faiblesse de la Bourse de Tokyo, le marché américain a repris sa marche en avant. L'indice Dow Jones des valeurs vedettes a clôturé jeudi 16 avril (la Bourse était fermée vendredi) à 3 366,50, en hausse de 111,13 points, soit 3,41 %, par rapport à la semaine dernière.

Il faut dire que la Bourse de New-York a bénéficié d'un cocktail étonnant de nouvelles favorables : à la fois des résultats très satisfaisants d'entreprises américaines au premier trimestre, une politique monétaire accommodante, la stabilisation et même la reprise du marché japonais et pour finir des statistiques économiques rassurantes. Parmi ces dernières, on notait une forte augmentation des ventes des entreprises en février, une hausse de la production industrielle en mars, une chute du déficit commercial en février et un bond des mises en chantier de logements en mars.

Après la publication de bons résultats par des sociétés comme IBM, Merrill Lynch, ATT, Coca-Cola, AMR, Sears, Bankamerica, Bristol-Myers Squibb, Philip Morris ou Microsoft, les investisseurs se sont concentrés surtout sur les valeurs cycliques qui bénéficient en général de la reprise économique. *«Je n'ai jamais vu un marché aussi étroit que celui-ci»*, a affirmé M. Robert Kahan, analyste chez Montgomery Securities. Dans ce contexte, les analystes tablent en général sur une poursuite de la progression de Wall Street.

Indice Dow Jones du 16 avril : 3 366,50 (c. 3255,36).

	Cours 10 avr.	Cours 16 avr.
Alcoa	68	76 5/8
ATT	41 7/8	43
Boeing	43 3/4	47 1/4
Chase Man. Bank	22 5/8	24 3/8
Du Pont de Nemours	47 3/8	50 3/8
Eastman Kodak	38 3/4	40 3/8
Exxon	57 5/8	58 7/8
Ford	40	42
General Electric	76	79
General Motors	38 5/8	42 1/4
Goodyear	68 5/8	73 1/2
IBM	86	88 5/8
ITT	64 3/8	65 1/2
Mobil Oil	62 1/8	63 3/4
Pfizer	72 3/8	69 3/4
Schlumberger	57 1/4	59 1/2
Texaco	58 3/4	60 5/8
UAL Corp. (ex-Allegis)	131 1/4	129 7/8
Union Carbide	24 7/8	26 3/4
United Tech.	54	56
Westinghouse	17 7/8	18
Xerox Corp.	72 1/4	77

TOKYO

Nouveau recul

INDICE NIKKEI

-1,51 %

Septième semaine de baisse à la Bourse de Tokyo, où, sur un marché volatil, l'indice Nikkei a terminé, vendredi 17 avril, à 17 580,69, en baisse de 269,97 points, soit un recul de 1,51 % par rapport à la semaine précédente. Le volume moyen est passé de 299,4 millions de titres quotidiens la semaine dernière à 320,3 millions de titres cette semaine.

Le marché Tokyo avait très mal commencé la semaine, avec un plongeon de 3,4 % du Nikkei, lundi, sur des ventes d'arbitrages liées aux marchés à terme. La volatilité du marché, qui avait progressé de 1 251 yens le vendredi précédent, a achevé de miner la confiance des investisseurs, observaient les opérateurs. Mardi, le Nikkei progressait de 1,18 %, essentiellement à cause d'achats sur les marchés à terme car selon un opérateur, *«le marché à terme offre aux investisseurs la possibilité de s'accrocher à leurs positions au comptant au lieu de vendre»*. Reprise le lendemain, dans la foulée du record de Wall Street, avec une progression de 2,92 % de l'indicateur. La journée de jeudi a été marquée par de violentes fluctuations de l'indice, qui, après avoir ouvert en hausse de 234 points, terminait seulement sur un gain de 11 points (0,07 %). Après trois séances consécutives de hausse, vendredi a été le jour des prises de bénéfice. Le Nikkei a terminé en baisse de 2,11 % à 17 580,69 points.

Cela étant, les opérateurs entrevoient un marché volatil au moins jusqu'à la fin de la *«golden week»* (appelée ainsi en raison des deux jours fériés des 4 et 5 mai).

Indices du 17 avril : Nikkei, 17 580,69 (c. 17 850,66) ; Topix, 1 321,41 (c. 1 282,56).

	Cours 10 avr.	Cours 17 avr.
Akaï	520	510
Bridgestone	1 130	1 130
Canon	1 320	1 340
Fuji Bank	1 340	1 430
Honda Motors	1 570	1 590
Matsushita Electric	1 320	1 320
Mitsubishi Heavy	569	580
Sony Corp.	4 230	4 190
Toyota Motors	1 400	1 440

FRANCFORT

Une reprise venue d'ailleurs

+ 0,78 %

La Bourse de Francfort, sous l'influence des autres grandes places boursières, a terminé la semaine en légère hausse. Sur les quatre séances qu'a comptées cette semaine, le Dax a gagné 13,6 points, soit 0,78 %, en finissant jeudi à 1 749,23 points.

Les avis sont partagés sur l'évolution que pourraient suivre les valeurs allemandes après une semaine tronquée suivie d'une autre semaine écourtée (le lundi de Pâques est également férié). La situation technique s'est améliorée depuis que le Dax a franchit le seuil de résistance des 1 740 points, ce qui justifierait un potentiel haussier, selon le back-office de la banque publique West-LB. Mais d'autres analystes recommandent plutôt l'attentisme...

Indice du 16 avril : DAX, 1 749,23 (c. 1 736,07) ; Commerzbank, 2 005,60 (c. 1 992,30).

	Cours 10 avr.	Cours 16 avr.
AEG	216,80	216,10
BASF	248,30	251
Bayer	293,50	293,40
Commerzbank	268	268,30
Deutschebank	715,50	717,50
Hoechst	268	271,60
Karstadt	664	635,50
Mannesman	287	293,50
Siemens	683,80	688,10
Volkswagen	374,30	347,10

LONDRES

L'«effet conservateur»

+ 2,6 %

La Bourse de Londres a continué son raffermissement pendant la semaine passée, stimulée par des espoirs de reprise économique après la victoire des conservateurs aux élections, et une vague d'achats qui avaient été retardés jusqu'à présent en raison des incertitudes politiques. Ainsi, depuis vendredi dernier jusqu'à la séance du jeudi 16 avril, l'indice Footsie des cent grandes valeurs a progressé de 66 points à 2 638,6 points, soit un gain de 2,6 % sur la période.

L'euphorie postélectorale qui a suivi la victoire des tories aux élections générales a conduit à une hausse de 8 % de l'indice Footsie des cent grandes valeurs de la Bourse depuis jeudi 9 avril, jour des élections.

Indices «FT» du 16 avril : 100 valeurs, 2 638,60 (c. 2 572,60) ; 30 valeurs, 2 059,20 (c. 2 001,10) ; fonds d'Etat 88,65 (c. 88,19) ; mines d'or, 111,90 (c. 114,50).

	Cours 10 avr.	Cours 16 avr.
Bowater	7,50	7,96
BP	2,49	2,58
Charter	4,90	4,98
Courtaulds	5,43	5,72
De Beers	14	–
Glaxo	7,84	7,88
GUS	19,75	19,63
ICI	13,10	13,45
Reuters	11,27	11,55
Shell	4,66	4,73
Unilever	8,95	9,15
Vickers	1,53	1,64